safac

N° 77
20 FF

Folklore de Champagne

LA SAINT-VINCENT

M. Marcel Vivargent

Bulletin trimestriel

Société des Amateurs de Folklore et Arts Champenois
Rumilly-lés-Vaudes
10260 Saint Parres lés Vaudes

Gérant
Jean Daunay

Conseiller technique
Gilbert Roy

Conseiller rédactionnel
Jean Déguilly

C.C.P. Safac 16.832.44 U Paris
Abonnements

De soutien	60 F
Simple	50 F
Etranger	70 F
Bienfaiteur	100 F

Points de vente
Jean Daunay
Rumilly-lés-Vaudes
10260 Saint Parres lés Vaudes
Au Point du Jour
1, rue Urbain-IV 10000 Troyes
La P'tite Librairie
Rue des Chats 10000 Troyes

JANVIER 1982
numéro 77
LA SAINT-VINCENT

Enquête
Gilbert Roy

Photos
Jean Daunay
Parc Régional de la Montagne de Reims

Maquette
Gilbert Roy

Imprimerie NÉMONT S.A.
10200 BAR SUR AUBE
Dépôt légal 1er trimestre 1982
Commission Paritaire n° 53025

Reproduction interdite
sauf autorisation de l'Editeur

Sous le signe d'une belle collaboration.

Ce fut un gros travail que la confection de ce bulletin.

Le retard avec lequel il paraît est un signe qui ne trompe pas et nos lecteurs sauront nous excuser de les avoir fait attendre, jusqu'en mai, ce numéro qui aurait dû sortir... le 22 janvier.

Fort heureusement nous avions obtenu de nos correspondants, une collaboration — comme à l'habitude — exceptionnelle. Témoignages, références, articles de presse, photos, documents divers... nous avaient été communiqués en abondance.

De plus, M. Marc André, ethno-muséologue du Parc Régional de la Montagne de Reims, a bien voulu nous autoriser à puiser dans la documentation iconographique qu'il a, par ailleurs, recueillie (1).

Mais il fallait qu'une synthèse soit faite, de tous les éléments ainsi rassemblés. Notre conseiller technique Gilbert Roy, s'en est acquitté, avec sa minutie habituelle, la connaissance qu'il a, du fait folklorique... et un humour certain.

Nous souhaitons bonne lecture de ce n° 77 à tous nos amis champenois et notamment aux vignerons.

JEAN DAUNAY.

(1) De notre côté, nous autorisons volontiers le Parc de la Montagne de Reims à utiliser nos clichés.

Photos de couverture :
I. Coiffy (52). Photo Léon Gigot.
IV. Orges (52). Photo Gilbert Plique.

DE NOÉ A SAINT VINCENT

Savigny-sur-Ardre (Marne) Photo PMR

LE PÈRE NOÉ

La Bible nous précise que Noé, ayant construit une arche, attendit sur les eaux que le déluge cesse, avant d'atterrir sur une montagne. Cette arche devait d'ailleurs être un fameux paquebot, à la fois pour contenir la cargaison qu'il y fit entrer et, d'autre part, pour résister aux assauts d'une mer certainement fort agitée. Enfin, le temps se fait plus clément. Noé et sa petite famille mettent pied à terre. On pourrait penser que le premier travail de tout ce petit monde va être de remettre un peu d'ordre dans tout ce chaos ; mais, pas du tout. La première occupation du père Noé va être de planter une vigne, d'attendre la vendange et de faire son vin. Ensuite de quoi, il « se prend une cuite carabinée ». Cette dernière fait bien rigoler le môme Cham, alors que ses deux frères, Sem et Japhet, se fâchent tout rouge !

Quelle moralité, mes aïeux !

Enfin,

Boire ou conduire, il faut choisir !

Et justement, à propos de conduite, celle du père Noé n'est peut-être pas aussi scandaleuse qu'il y paraît. Il faut, en effet, savoir que la Bible a très vraisemblablement une trame historique à laquelle on a mêlé une chaîne d'images symboliques.

Cela nous amène à tenter une approche de ce symbole, de ce mystère de la vigne et du vin « cher au cœur » de toutes les religions, y compris celles du groupe judéo-chrétien.

« ... l'Ange préposé au feu... cria d'une voix puissante à celui qui tenait la faucille aiguisée : Jette ta faucille aiguisée, vendange les grappes dans la vigne de la terre, car ses raisins sont mûrs. L'Ange alors jeta sa faucille sur la terre, il en vendangea la vigne et versa le tout dans la cuve de la colère de Dieu — cuve immense ! Puis on la foula hors la ville, et il en coula du sang jusqu'aux mors des chevaux... » Ainsi venons-nous de faire la *Vendange de l'Apocalypse,* où vin et sang apparaissent symboliquement identiques, *Sanguis uvae,* le vin est le sang pur de la vigne (Genèse). Or, chez l'homme — entre autres — le sang est un signe évident de la vie. L'homme exangue meurt. L'homme auquel on perfuse du sang renaît. Si l'on pouvait ainsi transfuser en permanence du sang neuf à un individu, celui-ci ne deviendrait-il pas immortel ? Toutefois, rappelons que la transfusion n'était pas à la portée immédiate de nos ancêtres qui, de ce fait, ne pouvaient réaliser cette opération que par voie bucale, et si, au cours d'un banquet rituel il advenait que l'on m'offre à choisir entre un seau de sang et un broc de vin, j'avoue, à ma courte honte, que je me jetterais résolument sur le sang... de la vigne. C'est sans doute aussi le raisonnement que tint Noé père en renaissant de son arche. Et il eut, en prime, l'extase d'une « cuite mémorable » !

Extase est le mot juste car toutes les religions cherchent à obtenir cet état second qui permet à l'homme « de voyager » hors de l'instant présent et de rejoindre en son imaginaire la demeure idéale des divinités.

Comme l'écrit précisément G. Durand (Les stuctures anthropologiques de l'imaginaire). *« ... Le vin est symbole de la vie cachée, de la jeunesse triomphante et secrète. Il est par là ; et par sa rouge couleur, une réhabilitation technologique du sang. Le sang recréé par le pressoir est le signe d'une immense victoire sur la fuite anémique du temps... L'archétype de la boisson sacrée et du vin rejoint, chez les mystiques, l'isomorphisme aux valorisations sexuelles et maternelles du lait... »*

Parce que le vin, le raisin et la vigne sont intimement associés, la vigne devient ainsi l'expression végétale de l'immortalité. Les langues vernaculaires en ont gardé l'image lorsqu'elles désignent l'alcool, eau-de-vie (français), water of life (anglais), whisk(e)y

(gaélique). La Meishna judaïque affirme que l'Arbre de la Science du Bien et du Mal, cet Arbre de Vie du paradis est La Vigne. Quant au signe sumérien signifiant « la vie » c'était, à l'origine, le dessin d'une feuille de vigne.

Est-ce hasard ou coïncidence qui veut que l'iconographie ancienne présente Adam avec une feuille de vigne là où votre regard ne saurait se poser et que notre mère Eve s'y trouve voluptueusement enlacée d'un sarment de vigne fructifiant ? Si tel est le cas, Hasard a la main heureuse...

Bâton de St Paul à Meurville (Aube) Photo PMR

Le petit Dionysos

Né des amours foudroyantes de Zeus et de Sémélé, ce cher petit eut bien des soucis à sa naissance. Selon une première légende grecque, Sémélé fut proprement consumée par les foudres de son amant et celui-ci dut **coudre** le bébé dans sa cuisse pour le conduire à terme. Une autre version mythologique nous enseigne que Sémélé et son enfant furent enfermés dans **un coffre,** puis **jetés à la mer.** La petite arche, après avoir vogué sur les flots atterrit quelque part au pied d'**une montagne.** Sémélé n'ayant pas survécu au voyage, Dionysos fut recueilli par la déesse Ino et la nymphe Nysa. Homère, quant à lui, pense qu'il fut enfanté sur la *« haute montagne Nysa près du fleuve Aegyptus »*. Il faut croire qu'en ces temps lointains les enfants étaient précoces car, dès que Dionysos renaît de son arche, il découvre la vigne, la cultive et s'empresse d'inventer le vin ! Encore un qui préférait « licher » du vin plutôt que de téter du lait ! Quelle hérédité pour nous, mes chers frères !

Devenu grand garçon il épousa Ariane, déesse de la végétation et voulut rendre service à son papa. Las, lors de la Campagne que Zeus conduisait contre les Titans, il eut le **corps déchiqueté** et en mourut. Mais le Dieu de l'Olympe, usant de son pouvoir, réussit à recoller les morceaux et Dionysos put revivre auprès de son père.

Ainsi vécut Dionysos, dieu grec du vin, du chant, des danses, de l'extase, de l'orgie, de la nature sauvage, de l'ivresse et de l'initiation.

Les Grecs célébraient ce dieu à l'occasion des vendanges et au cours des Dionysiaques qui se déroulaient au printemps.

Les processions après vendanges ne devaient pas être tristes car les bannières y étaient remplacées par de grandioses phallus et par des mannequins dont l'anatomie montrait plus que le bout du nez. Les acteurs s'y barbouillaient le visage avec de la **lie de vin rouge** et chantaient, en guise de cantiques, des « phallicae », autrement dit, des chansons de corps de garde !

A l'occasion des Dionysiaques, les Grecs se promenaient **masqués** et **couronnés de lierre,** certains acteurs étaient montés sur des **ânes,** d'autres se barbouillaient de lie de vin et tout ce monde folâtrait joyeusement, tandis que l'on immolait boucs et **taureaux.**

Le cher Bacchus

Le dieu Bacchus n'est que la version romaine de la mythologie grecque.

Né des étreintes de Sémélé et Jupiter, il entre au « service des prématurés » de la cuisse d'or de Jupiter pour y finir sa gestation (d'où l'expression « être né de la cuisse de Jupiter »). Devenu adulte, il prend part au combat des Dieux contre les Géants, a le corps déchiqueté et renaît par la grâce et les pouvoirs de son divin père. Entre temps, il a inventé la vigne et le vin et a pu se livrer à maintes libations.

La différence entre Athènes et Rome apparaît plus nettement dans le culte. Alors que les Grecs, même dans leur euphorie, conservent l'esprit et la lettre des mystères dionysiaques, les Bacchanales romaines se transforment rapidement en orgies. Les Bacchantes, couronnées de lierre, armées d'un thyrse de roseau, dansant et poussant des cris discordants ne sont plus que des filles échevelées ivres de luxure et de lubricité. Ces débordements sexuels, dans une Rome où la dépravation est presque devenue un titre de noblesse, atteignirent un tel paroxisme qu'un Sénatus-Consulte interdit les bacchanales !

Enfin Saint Vincent vint !

Le bon saint Vincent

Saint Vincent serait né à Saragosse, dans la province d'Aragon en Espagne... A moins que ce ne fut à Valence ou à Huesca. Sa mère aurait été la sœur de saint Laurent (mort en 258). Une autre légende le confond avec saint Vincent Ferrier, prédicateur dominicain, né à Valence (Espagne) en 1353 et mort en 1419 à Vanne, en Bretagne !

Il fut diacre de Valère, évêque de Saragosse. En 304, durant les persécutions de Dioclétien, il prit la défense de son évêque. Ce dernier fut condamné à l'exil, alors que le diacre fut martyrisé par le proconsul Dacien.

L'*édifiant martyre* de saint Vincent n'est, pour certains historiens, qu'un tissu de lieux communs hagiographiques. Nous allons cependant en décrire les différentes phases en nous référant aux diverses légendes qui s'y rapportent.

Saint Vincent fut tout d'abord flagellé sur un chevalet. Ce qui, pour l'époque n'a rien d'extraordinaire. Puis on le lia sur une croix de saint André et il eut le **corps déchiqueté** à l'aide de crochets de fer.

Sans doute par esprit de famille, et à l'instar de son oncle, saint Laurent on le fit ensuite rôtir sur un gril. Cependant, pour éviter toute confusion on nous précise que les barres du gril étaient constituées par des lames de scie — à moins que ce ne fut des tiges de fer armées de pointes à la manière d'une herse de laboureur. Comme le feu ne semblait avoir aucune emprise sur son corps, ses bourreaux versèrent du sel dans ses plaies. Peine perdue, le rôti se portait toujours aussi bien. Ses tortionnaires décidèrent donc de tenter autre chose et ils le firent bouillir **dans un chaudron.** En vain, car le saint était toujours aussi réfractaire. Sans doute fatigués, les bourreaux de Dacien enchaînèrent Vincent et le reconduisirent dans son cachot. Là, ils eurent l'idée de lui préparer un lit de tessons sur lequel ils l'étendirent nu avant de l'abandonner à son sort. Profitant de la nuit, des anges vinrent **briser les chaînes** du supplicié. Ils illuminèrent sa cellule d'une vive **lumière céleste,** et bien sûr, lui prodiguèrent mille encouragements pour l'avenir...

Enfin, le 22 janvier 304, Vincent fut brûlé vif **sur un bûcher** et... mourut. Ce qui pour un saint n'est pas du tout évident. Ce qui l'est encore moins, c'est qu'après que son corps eut été consumé, nous allons retrouver son cadavre !

Son cadavre, donc, fut transporté sur une plage de Valencia et exposé à l'attention des bêtes fauves. Mais, **un corbeau** en prit la garde. Il vola d'abord dans les plumes de quelques oiseaux de proie dont les mauvaises intentions semblaient évidentes puis, lorsqu' **un loup,** par l'odeur alléché, voulut s'emparer du corps, le sang du corbeau ne fit qu'un tour. Il fonça dessus et, Pan ! lui creva les yeux...

...Ô fureur insensée de Dacien ! Le corbeau défend Vincent, le loup le révère, et Dacien le persécute. Il n'a pas honte de s'opiniâtrer dans sa malice, et de se montrer plus cruel envers lui que les bêtes sauvages oubliant, en sa faveur, leur cruauté naturelle et s'efforçant de le défendre. (August. Ser. 13 De Sanctis).

Le proconsul Dacien, qui ne devait pas trouver l'histoire à son goût, fit alors **coudre le corps dans une peau de bœuf.** Pour plus de sûreté, on lesta le colis à l'aide d'une meule de moulin attachée aux pieds selon les uns, au cou selon les autres et hop ! on expédia le tout en pleine mer.

St Vincent et Valère - Vaupoisson Photo J.D.

Las ! la meule se mit à flotter comme une bouée et le corps revient gentiment s'échouer sur la grève du rivage. Aussitôt un — ou plusieurs — corbeaux reprirent la garde, montés sur un tumulus de sable.

Dacien, sans doute profondément écœuré, préféra alors « laisser tomber ».

A partir de cet instant, ce sont les chrétiens qui vont prendre le relais. Ce qui n'apporte pas, pour autant, de lumière sur la suite de l'aventure.

En effet, le corps de saint Vincent fut, semble-t-il, enseveli sur la plage de Valencia. C'est d'ailleurs de cette ville que, quelques siècles plus tard, proviendront les reliques. Mais une autre légende atteste que le corps saint fut placé dans **un navire** sous la vigilante garde de **deux corbeaux.** Le bateau, chargé de sa précieuse cargaison, fit voile

jusqu'à Lisbonne, au Portugal, avec pour tout équipage, un corbeau à la proue et l'autre à la poupe. Arrivé à bon port, le corps fut transféré en la cathédrale. Les corbeaux y élirent également domicile et reçurent une pension alimentaire, sans doute en récompense de leurs bons et loyaux services.

A la lecture de ce « tissu hagiographique » on peut évidemment conclure, suivant en cela l'adage populaire : *Il ment comme la vie des saints !*

L'hagiographe de saint Vincent est un Père de l'Eglise, saint Augustin. Pour lui **Vincentius** est synonyme de vainqueur, de victorieux, il est **Vincent l'Invincible.**

Saint Augustin (354 à 430) était le fils de sainte Monique (322 à 387). Né en 354 en Afrique romaine à Thagaste (aujourd'hui Souk Ahras), il fut baptisé en 387 par saint Ambroise, autre Père de l'Eglise, puis ordonné prêtre par Valère, évêque d'Hippone, en 391 (à ne pas confondre avec Valère, évêque de Saragosse) auquel il succéda par la suite.

Il écrivit, entre autres, son autobiographie « *Les Confessions* » et un traité de la grâce « *La Cité de Dieu* » *De Civatate Dei.* Sa doctrine était opposée à celle de Pelage sur les questions de péché et de grâce divine. On peut considérer qu'il fut l'ordonnateur du Dogme chrétien en un corps de doctrines.

L'abbé Boitel, en 1853, écrivait « *Pour nier saint Vincent, il faudrait aussi nier saint Augustin* ». A notre avis, nier saint Vincent, serait, plus prosaïquement, démontrer que dès le Ve siècle, avec saint Augustin, l'Eglise n'est déjà plus qu'un Dogme, qui, de siècle en siècle, oubliera la Gnose, provoquant l'éclatement du christianisme entre Albigeois, Templiers, Jansénistes, Orthodoxes, Protestants, Catholiques et autres sectateurs.

Courceroy (Marne) Photo PMR

Une incidente : à une époque où le patronyme était inconnu, le nom supposé des personnages est parfois intéressant à analyser. Ainsi Augustin dérive de Auguste, latin *augustus,* majestueux, vénérable et Ambroise vient du grec *ambrosia* de *ambrotos,* immortel... Beau choix pour des Pères de l'Eglise.

Côte d'Apollon à Vaupoisson (Aube) Photo J.D.

SAINT VINCENT ET LA VIGNE

Bâton de Rilly-la-Montagne (Marne) Photo J.C. Pierson

Invention des reliques

Au Ve siècle, Clovis, roi des Francs, reprend aux Wisigoths la partie gauloise de Toulouse. En 531, à la suite d'une expédition victorieuse en Espagne, le roi Childebert I, (roi de 511 à 558) fils de Clovis, et son frère Clotaire I (roi de 511 à 561) rapportèrent de Valencia un bras — ou un avant-bras — et la tunique du diacre Vincent.

De retour en France, ils furent reçus à Mâcon par saint Placide, disciple de saint Benoît et évêque de cette ville. Une partie des reliques (peut-être la tunique) fut déposée à la cathédrale, qui prit le vocable de saint Vincent, le reste fut remis à la cathédrale de Chalon-sur-Saône.

Quelques temps après, Childebert I entreprit de faire construire une abbaye près de Paris pour y réunir les reliques du saint. D'abord abbaye Saint-Vincent, elle deviendra par la suite l'abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés.

Lors de la translation de Chalon à Paris, la procession aurait fait étape près du village des Riceys, entre Bourgogne et Champagne et ce fait marquant aurait incité les Ricetons à donner à ce lieu-dit le nom de « Fief Saint-Vincent ».

Plus tardivement l'étole du saint fut transférée à l'église saint Vincent d'Evry, près de Paris, tandis que l'avant-bras se retrouvait à Vitry-le-François en Champagne. Le reliquaire y est constitué d'un bras en argent long de 48 cm, orné d'une sorte de dentelle à l'extrémité de la manche. L'ensemble est du XVIe et permet d'apercevoir, au travers d'un oculus, un fragment osseux.

En 864, pour soustraire à l'invasion des Maures, les reliques — dont le crâne — qui se trouvaient encore à Valencia, on les transporte à l'abbaye de Castres, en Languedoc. On profite d'ailleurs du voyage pour faire une nouvelle distribution de reliques à différentes villes de France.

Au début du XIIIe siècle, voici que saint Vincent va de nouveau faire parler de lui. « *... Son chef glorieux faisait tous les jours d'éclatants miracles et d'innombrables pélerins affluaient de tous côtés à Castres pour implorer des grâces par l'intervention du saint Martyr de Valence* ». On continue d'ailleurs de l'invoquer pour retrouver des choses perdues (ou volées).

Mais, c'est aussi la période où Castres devient « *un repaire d'hérétiques* » et le cardinal Conrad, ancien abbé de Clairvaux, ne juge plus cette ville digne de conserver une aussi précieuse relique. Aussi fait-il transporter ce « *chef miraculeux* » dans son ancienne abbaye. Cette translation est mentionnée dans une charte, écrite à Clairvaux et portant le sceau du cardinal (datée du 3 avril 1224).

Bien lui en prit, car, à la fin du XVIe, les Huguenots incendient la ville de Castres et ce qui restait des reliques disparait en fumée. Décidément, ce pauvre Vincent n'a pas de chance avec le feu !

En 1321, des reliques champenoises (?) sont envoyées à Rouen, en Normandie.

Au moment de la Révolution, l'abbé de Clairvaux se retire à Bar-sur-Aube sans oublier sa précieuse relique dont il va faire don à l'église Saint-Maclou. Le 31 mai 1869, l'abbé Geoffroy de Bar-sur-Aube et sœur saint Victoire, religieuse ursuline, attestent solennellement que le chef de saint Vincent a été donné à l'église Saint-Maclou, vers 1822, par M. Rocourt, ancien abbé de Clairvaux.

Le culte du saint et des reliques s'établit donc ainsi :

22 janvier, martyre du saint.
29 janvier, octave.
29 septembre, invention des reliques.
06 octobre, octave.
23 ou 26 octobre, translation des reliques.

Les translations

Il faut bien reconnaître que l'usage des reliques n'a rien de bien extraordinaire ; surtout si l'on veut bien se souvenir qu'en la matière, le terme d'invention peut tout autant désigner une découverte, qu'une fabrication de faux — dont on abusa à ces époques.

En revanche, si l'on examine soigneusement le chemin parcouru à partir de Valencia, il apparaît que celui-ci réserve une surprise.

De Castres, nous remontons la vallée du Rhône jusqu'à Mâcon, pays de bons crus et

St Loup de Buffigny Photo PMR

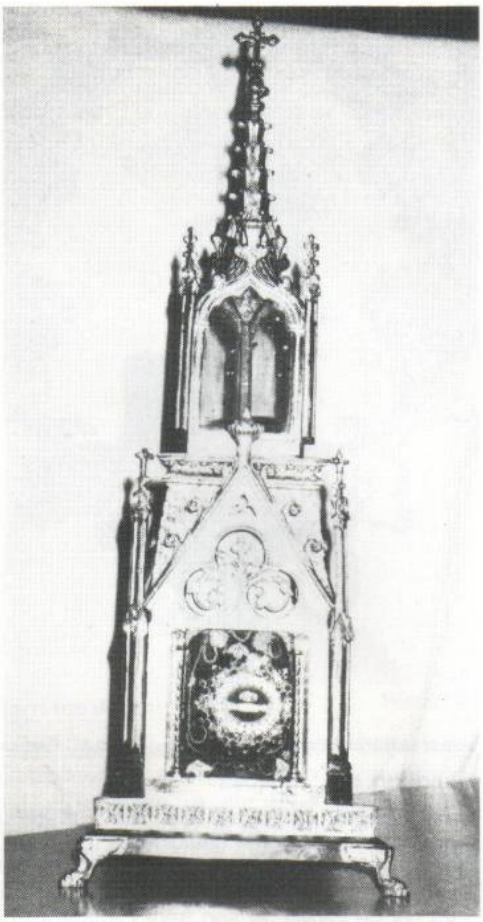

Reliquaire Saint Vincent - Trigny (Marne) Photo PMR

Châlon-sur-Saône, où se tenait une foire aux vins. Puis nous passons par Riceys, autrefois réputé pour son vin rosé avant de joindre Paris, dont l'empereur Julien faisait déjà l'éloge des vins vers 360. A Saint-Germain-des-Prés, se fonde l'abbaye bénédictine et les moines vont y créer un vignoble important.

Cette première étape accomplie, les Bénédictins ont maintenant en main la destinée de Saint-Vincent. Comme l'a pertinemment démontré R. Lecotté, ce sont eux qui vont répandre le culte du saint au nord de la Loire. Les bénéficiaires en seront d'abord Evry, dans le vignoble d'Ile-de-France et Vitry-le-François dans la vigne marnaise. Puis Clairvaux en Champagne, abbaye « vineuse » depuis 1115, va servir de relais pour joindre Rouen en Normandie, grand marché au vin du XIIe siècle et Bar-sur-Aube, autre fief du vignoble champenois.

Entre temps, bien sûr, d'autres abbayes, d'autres villes du nord de la Loire ont dû adopter ce saint « vinifère ». Il est vraisemblable de penser que Saint-Denis, où se tenait la foire aux vins fondée par Dagobert en 638, Provins, Troyes, Lagny, Bar-sur-Aube, (également haut-lieux de foires) et Hautvilliers, dont l'abbaye fut fondée en 650 par Saint-Nivard, neveu de Dagobert, furent des centres d'expansion de ce culte. Parmi les propagateurs, on signale Grégoire de Tours, le poète Fortunat et l'évêque Saint-Loup...

Les miracles

S'ils furent nombreux, leurs heureux bénéficiaires surent rester discrets car il nous est bien difficile, aujourd'hui, d'en trouver mention. Hormis le fait que l'abbé Boitel de Châlons-sur-Marne précise en 1863 que l'on invoque saint Vincent pour recouvrer les choses perdues, il ne nous est guère loisible de signaler qu'*un seul miracle* ; encore verrons-nous, en un prochain chapitre, ce qu'il faut en penser...

Saint Vincent — de son vivant déjà — était, paraît-il, un grand voyageur. Un jour qu'il se trouvait à Majorque, un cabaretier se plaignit auprès de lui de la dureté de la vie, obligé qu'il était de vendre son vin à trop bas prix. Le diacre le pria donc de lui en apporter.

Sans doute tout heureux d'avoir trouvé un bon client, l'aubergiste revint avec un cruchon de vin que saint Vincent le pria de verser... sur son scapulaire ! On comprend la surprise de l'homme, qui dut hésiter quelque temps. Enfin devant l'insistance de Vincent, il s'exécuta à regret. Alors, le miracle se produisit et le cabaretier ne doit pas encore en être revenu.

De la cruche, le liquide jaillissant se divisa en deux parties, d'un côté un filet de vin arrosait le sol tandis que de l'autre, seul un flot d'eau inondait le scapulaire.

« Ton vin est encore trop cher » lui reprocha saint Vincent qui savait, bien sûr, que les baptêmes ne sont pas toujours catholiques !

A propos de miracles, je ne peux résister à l'envie de vous en conter un que vous ne trouverez certes pas dans les Saintes Ecritures. Il s'agit d'un conte que l'on attribue tantôt à saint Vincent, tantôt à un autre saint patron.

Il était donc une fois, du côté de Bar-sur-Aube (A), un brave curé qui, voyant approcher la fête du saint, se dit que sa statue avait bien mauvaise mine. Depuis le temps qu'elle était là, dans sa niche, la poussière, l'humidité, même les oiseaux et les pigeons, avaient bien pâli ses couleurs. Il se résolut donc à la porter sur une charrette jusqu'à Vendeuvre où les saintiers sauraient lui redonner les couleurs qui convenaient à son éclat.

Il faut vous dire qu'à Vendeuvre-sur-Barse, une sainterie, mondialement réputée, occupait de nombreux artisans, les saintiers, qui, aux dires des habitants « n'avaient pas leur pareil pour dorer le cul des saints ! »

Bref, le jour du saint approche et notre curé se rend de nouveau à la sainterie pour récupérer sa statue. Hélas ! Les ouvriers n'ont pas terminé le travail et le pauvre Vincent, couvert d'enduit et de céruse, n'a pas meilleure mine que sous sa couche de crasse ; loin s'en faut... Le curé s'inquiète, les ouvriers promettent et, le bon père repart, bredouille...

La veille du jour fatidique arrive mais, pas la statue. Le pauvre curé ne sait plus à quel saint se vouer. Soudain, l'illumination jaillit ! Le bon père s'élance à l'autre bout du village. Il frappe à l'huis d'une masure. Là où vit un vieux berger.

Et le curé s'explique. Puisque la statue n'est pas de retour et que la niche est vide, il faut la combler. Pour cela, une seule solution : le pâtre, habitué à rester debout de longues heures, jouera le saint. Marché conclu. Et, au jour dit, le curé, tout joyeux, revient avec le berger. Pour fêter l'événement, il lui offre un bon repas au presbytère. Comme on est entre vignerons, on arrose cela de quelques bonnes cruches de vin nouveau et, en avant !

Le berger revêt des vêtements sacerdotaux, grimpe, avec une échelle, dans la niche, et prend la pose.

Déjà les paroissiens arrivent, s'installent dans leur bancs et lorgnent, dans la demi-obscurité, ce saint tout neuf, quasiment plus vrai que nature. Et la messe commence.

Seulement voilà, en janvier, le vin nouveau, ça vit, ça fermente, et le pauvre saint Vincent, là-haut, dans sa niche, commence à en faire l'expérience. Il voudrait bien rester immobile, mais, essayez donc de conserver votre impassibilité lorsque de petits démons vous gargouillent dans le ventre.

En bas, la messe continue. Les habitants, bien sages, sur leurs bancs, jettent, de temps à autre, un petit coup d'œil à leur saint. Et soudain, une brave vieille n'en croit pas sa vue. Elle regarde plus intensément encore. Elle a bien vu et de s'écrier :

« Miracle ! Msieur l'curé, not' saint bouge ! »

Et le pauvre pâtre, tout blême, là-haut, de répondre :

« Oh ! i y a ni miracle
Ni miraclote
Mas, si on m'ôte pas d'là
J'chie dans ma culotte ! »

20-100

Mais tout cela ne nous dit pas pourquoi ce saint devint patron des vignerons. Dom Guéranger supposait que le fait d'être diacre le mettait en contact permanent avec le vin de messe. En ce cas, tous les enfants de chœur seraient de petits saints. D'autant qu'ils ont bien souvent goûté le vin avant leur curé !

Reliquaire Pocancy (Marne) Photo PMR

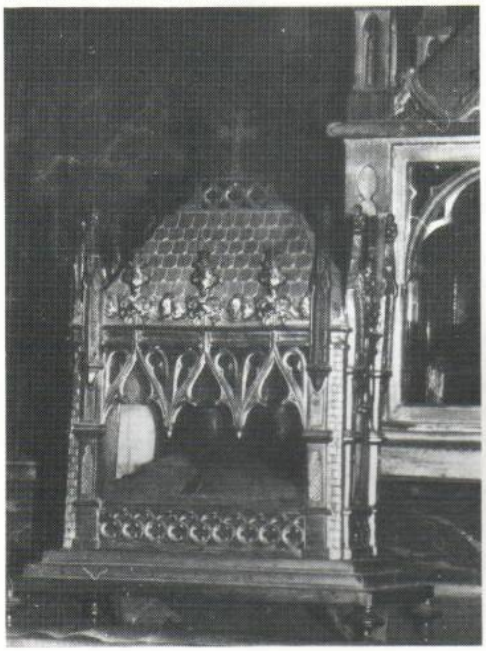

Reliquaire Epernay Photo PMR

Fontaine-Denis (Marne) Photo PMR

On a aussi supputé qu'étant martyr, il avait versé son sang et que cela pouvait être assimilé au vin comme il en est du Christ dans le thème du pressoir mystique. Mais tous les martyrs ont versé leur sang et cela ferait un nombreux patronage !

Saint Augustin, qui eut, paraît-il, une jeunesse fort dissolue, aurait pu être un bon patron des vignerons s'il n'avait écouté le célèbre *« Tolle et lege »*.

Saint Martin, l'évêque tourangeau, qui mourut en pleine vendange, aurait bien mérité l'honneur de ce patronage. Encore que ses paroissiens, par leurs pleurs, gâtèrent le vin nouveau.

Son âne, même, qui brouta la vigne, eut pu être canonisé, s'il n'avait risqué de faire de l'ombre à celui qui préside déjà la crèche de Noël...

Mais, Vincent ? ce *falot* de Vincent, comme l'écrit Philippe Levée, où se situe son mérite ?

Si je vous propose :

« Vint 100 000 ânes dans un pré et 120 dans l'autre »

et que vous comptiez les bêtes sans erreur, vous êtes un bon pasteur asnier. Mais, si vous comprenez :

« Vincent mit l'âne dans un pré et s'en vint dans l'autre »

alors, vous êtes déjà un bon théologien des premiers siècles car le nom de ce saint patron n'est qu'un calembour comme on les prisait tant autrefois. Saint Genou guérit les douleurs articulaires. Saint Clair soigne les yeux et permet de voir clair. Saint Vincent devient le **VIN-SANG.** Qui plus est, l'italien Vincenzo, prononcé à la française, permet de faire le **VIN SANS EAU** de notre précédent miracle ! Et si vous poussez la plaisanterie jusqu'à écrire **0 - 20 - 100 - 0,** vous obtiendrez l'enseigne d'un cabaret qui se trouvait encore à Loches-sur-Ource (A) et à Sézanne (M), il y a quelques années.

Seulement voilà, il y a un « hic » !

Pour que ce calembour produise l'effet attendu, encore faut-il que vous et moi ayons beaucoup d'esprit. Ce qui va de soi. Mais il faut aussi que nous parlions tous le même idiôme. Ce qui va déjà moins de soi.

Un Latin qui parle de *Vincentius,* dira *vin' tchen'tciouss* et, pour lui, le vin sera du *vinum* et le sang du *sanguis.* Pas évident !

Un Espagnol connaît *San Vincente, el vino* et *la sangre,* mais il dit *vi-cen'té, bi-no, san'gré.* Encore moins évident !

Alors, en désespoir de cause, et faute de trouver un Latin ou un Espagnol qui se tapent sur les cuisses à l'écoute de votre esprit, vous rentrez chez vous. Là, au moins, on vous comprend !

Et cela explique — tout bêtement — pourquoi le culte de saint Vincent est spécifique au nord de la Loire. Il faut un **peuple de langue d'oil** pour apprécier le jeu de mots. Vin-sang et Vin-sans-eau ne signifient plus rien ailleurs que dans l'**ancienne France**...

Encore que Vincenzo ne doive plus être très bien compris dans l'Eglise d'aujourd'hui où le prêtre communie avec du *vin blanc coupé d'eau.* A croire que la transsubstantiation est devenue leucémique...

Sézanne (Marne) Photo PMR

VINCENT LE DIONYSIAQUE

Cormoyeux (Marne) Photo PMR

Vigne et vignobles

Si un calembour, même excellent, peut faire sourire les uns et se pâmer les autres, il nous paraît cependant un peu léger pour implanter un culte. Mais, si ce culte préexiste, alors un jeu de mots ne peut-il pas aider à en changer la lettre et, ensuite, l'esprit ?

C'est au VIe siècle av. J.-C. que la vigne semble avoir été introduite en Gaule par la colonie grecque qui fonda Massilia (Marseille). Il paraît tout de suite logique de supposer que ces mêmes Grecs ont apporté avec leurs plants de vigne, le rituel auquel ils étaient formés, c'est-à-dire *le mystère dionysiaque*.

Pendant près d'un demi-millénaire, tout se passe comme s'il ne se passait rien en Gaule. Puis les Romains, avec Jules César, vont entreprendre de la « civiliser ». Rude tâche pour eux ! Les Gaulois savaient se vêtir de vêtements taillés et cousus et avaient inventé les tonneaux de bois, entre autres... Alors que leurs civilisateurs se couvraient encore d'une grande serpillère qu'ils appelaient toge et transportaient leur vin dans des amphores de terre qu'ils avaient d'ailleurs volées aux Grecs, pour remplacer leurs outres de peau de bouc puantes !

Bref, au Ier siècle av. J.-C., la conquête romaine étend le vignoble méditerranéen dans la Narbonnaise, suivant une réglementation du Sénat *(Ciceron, De re publica)*. Au Ier siècle de notre ère, les Romains reconnaissent une aristocratie de vignerons gaulois dans les Allobroges (Dauphiné). A la fin de ce siècle d'ailleurs les viticulteurs gaulois ont inventé deux nouveaux cépages, l'*allobrogica* et le *biturica,* respectivement en Dauphiné et en Bordelais. Ils vont également réussir une culture intensive, qui porte ombrage aux vignerons italiens et, en 92, l'empereur Domitien ordonne l'arrachage de la moitié du vignoble gaulois qui s'étend alors au-dessous d'une ligne allant de l'estuaire de la Gironde au lac Léman.

Ce n'est qu'au IIIe siècle, que l'empereur Probus permet une nouvelle extension du vignoble vers la Bourgogne. En 276, il autorise tous les Gaulois à pratiquer la viticulture. Aussitôt, vont se créer les vignobles de la vallée supérieure de la Loire, de l'Allier et du Bassin parisien. Au IVe siècle, vers 360, l'empereur Julien pourra faire l'éloge des vignobles de Lutèce (Paris).

Roger Dion pourra écrire *« ... le vignoble français est un monument romain... »*

Le vignoble, oui ! mais, la vigne ?

Et c'est là, je pense, qu'une erreur d'interprétation apparaît dans tous les écrits historiques. Leurs auteurs se sont penchés sur l'étude des Vignobles et des Crus, mais il n'ont pas — faute de renseignements sans doute — étudié la culture de la vigne et la vinification.

Nul n'est besoin de se reporter à l'antiquité pour saisir cette nuance. Au XIXe siècle, le vignoble champenois couvrait la région de Bourbonne (HM), la côte des Bars (A) et la montagne de Reims (M). Mais, pratiquement tous les villages de la province avaient leurs vignes et pressaient leurs vins ! Ce fait a permis une conversion très rapide de la viticulture après la catastrophe phyloxérique. Trente années ont suffit, de 1890 à 1920, pour remodeler complètement le visage du vignoble champenois !

Non, je prétends que les Gaulois étaient vignerons, bien avant Jules César. Une sépulture datant de plusieurs millénaires, découverte près de Sézanne, a livré des « monceaux » de pépins de raisin. Faible preuve il est vrai. Un autre argument me semble plus réaliste. En 276, Probus « créé » les vignobles du Bassin parisien. En 360, Julien se pourlèche les babines avec le vin d'Ile de France. Il n'aura fallut que 84 ans aux paysans gaulois pour défricher les coteaux, implanter, cultiver,

éprouver, sélectionner les cépages et devenir des vignerons capables d'élever un grand vin ? Je ne mets pas en doute le génie celte mais, tout de même, cela me paraît un peu court pour une reconversion complète.

En fait, je pense que la vigne a dû s'étendre, jusqu'aux limites climatiques acceptables, durant cette fameuse période où tout se passe en Gaule,comme s'il ne s'y passait rien, c'est-à-dire, entre le siècle — VI et le siècle — I.

Mais... j'en aimerais la preuve indéniable.

Le Dionysos gaulois

S'il y a vigne, il y a vin. S'il y a vin, il y a ivresse. S'il y a ivresse, il y a culte. S'il y a culte, il y a Dionysos ou son homologue. Il en est ainsi dans toutes les religions qui ont précédé notre ère.

Nous avons vu précédemment que les colons grecs de Massilia avaient importé la vigne et donc, nécessairement, leur culte, en l'an-VI. Parallèlement, les Romains, en contact avec la Grèce, avaient opté pour ce mystère et entretenaient un culte à Bacchus. Il paraît vraisemblable que les Grecs, eux-mêmes, tenaient ce mythe des Egyptiens.

Le syncrétisme est de règle en ces époques où la liberté de culte est totale. Il faudra attendre l'apparition de la secte des Chrétiens pour que cet équilibre soit rompu et ce n'est qu'en 64, sous Néron, qu'apparaîtra ce qu'il a été convenu d'appeler **la persécution.** *« C'est en partie son caractère intransigeant, absolu, sectaire, entraînant attentats et dégradation de monuments publics, qui provoquera la réaction des forces du maintien de l'ordre et les persécutions. Ainsi pour avoir brisé une belle statue grecque de Diane, sainte Marcienne, chrétienne berbère, sera-t-elle livrée aux bêtes dans l'amphithéâtre de Cherchell (François de Clermont-Tonnerre).*

Cet absolutisme n'aura d'égal que le sectarisme destructeur de l'Islam.

Notre propos n'est pas d'absoudre les Empereurs romains mais, qu'ils fussent Néron, Domitien, Trajan, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Dèce, Valérien, Dioclétien ou Maximilien, ils ont tous agi dans le respect de l'ordre, pour la sauvegarde de la liberté d'opinion religieuse et, très certainement, avec l'appui de la majorité populaire. D'ailleurs, la persécution de 310 sera la dernière. Ne peut-on y voir une correspondance avec l'arrivée sur la scène de saint Augustin (354-430), Père de l'Eglise, chez qui l'on trouve *« une union féconde de la culture païenne et de l'esprit chrétien ? Nourri d'idées platoniciennes, il poursuit la conciliation de la foi et de l'intelligence ».*

Mais revenons auprès de nos ancêtres chevelus et moustachus.

Il est admis que dans le monde gallo-romain, la vigne était l'objet d'un respect quasi-religieux. L'Archéologie celtique ne nous apporte que très peu de documents en la matière. Il est vrai que, comparativement aux études conduites en Grèce, en Italie ou en Egypte, les fouilles en France font l'effet d'un trou de mulot dans un champ de blé ! Nous avons les Savants, les autres ont l'Argent...

En Champagne, une statuette en bronze de *Bacchus enfant* fut découverte à *Reims.*

Selon J.J. Hatte *« le culte de Bacchus s'implanta rapidement en Gaule où il est de tous les cultes à mystère celui qui s'est répandu le plus tôt et le plus largement... On assiste à une coexistence entre le culte bachique et le culte du Dieu au tonneau. »*

Point n'est besoin d'être plus clair. Avant saint Vincent, Bacchus fut honoré par les Gallo-romains. Mais, les Celtes n'avaient pas attendu Rome ; ils avaient déjà connaissance

Grille d'Autel - Vernonvilliers Photo J.D.

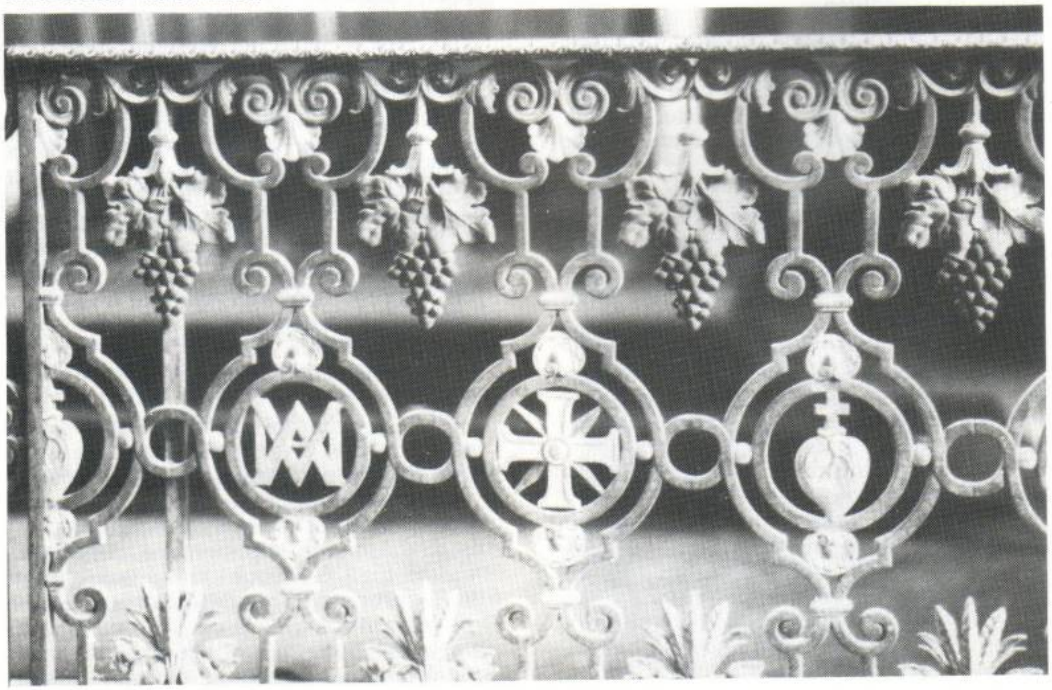

Vitry-le-Croisé (Aube)
Bâton actuellement disparu Photo J.D.

d'un mystère de type dionysiaque, peut-être importé par les Grecs, symbolisé par ce **Dieu-au-tonneau.**

On ne sait que peu de chose sur ce dieu. La statuette de pierre du Musée archéologique de Dijon, trouvée à Malain d'Ancey vers 1849, nous montre un *homme, barbu et chevelu,* portant une tunique courte et un manteau flottant agrafé sur l'épaule droite. A sa gauche se trouve *un tonneau* apparemment cerclé de bois et à sa droite se tient *un chien.*

De toute façon, nos « civilisateurs » romains ont implanté leurs divinités en Gaule, comme ils le firent ailleurs. Lorsque l'on sait l'importance que revêtaient les bacchanales à Rome, on peut en conclure très aisément que les vignerons gallo-romains furent également des tenants de ce Mystère.

Saint Vincent

Quel rapport entre ces cultes « païens » et le Vincent du *De Sanctis* de saint Augustin ?

Pour cela nous allons — si vous voulez bien me suivre — retrouver le diacre Vincent, lors de son édifiant martyre.

Mais avant que de partir en quête, rappelons-nous qu'il y a deux sortes de saints martyrs : Ceux qui, après une « action de commando » furent purement et simplement donnés en pâture aux bêtes fauves, et aux spectateurs par la même occasion, et Ceux qui furent expressément signalés à notre attention pour avoir subi des supplices extraordinaires, alors même que la cause de leur condamnation paraît tout à fait hors de propos.

Saint Vincent entre dans cette dernière catégorie.

Nous n'insisterons pas sur la **flagellation** qu'il subit comme première condamnation. Elle pourrait évidemment avoir un rapport mystique avec celle que s'imposaient les ascètes pour se purifier mais, elle était également couramment appliquée (et l'est encore) comme pénalité afflictive et infamante. A noter toutefois que, quelqu'en soit la cause, ascèse ou punition, la flagellation vise à détruire la cause du désordre qui entrave le développement spirituel ou social.

Il eut ensuite le **corps déchiqueté** au moyen de crochets de fer. Aussi surprenant que cela puisse paraître, le diacre n'en mourut point. Belle preuve de résistance physique et de capacité biologique surhumaines ou... premier clin d'œil vers le mystère dionysiaque ? Car nous avons vu précédemment que *Dionysos eut aussi le corps déchiqueté* et que, lui non plus n'en mourut point. Je pencherais volontiers vers cette seconde possibilité, d'autant que l'hagiographe signale que cela se fit sur une *croix de saint André,* le chi grec, X, première lettre de Christos et l'un des symboles de l'initiation.

Pleins de bonnes intentions, les bourreaux décidèrent de cautériser les plaies du diacre en le déposant sur un gril. Il existe symboliquement deux feux. Celui qui purifie et celui qui détruit. Comme saint Vincent ne fut pas brûlé sur son gril, on peut donc en déduire qu'il y fut placé dans une *intention purificatrice.* Au cas où cette intention nous aurait échappé et afin que nul n'en ignore, l'hagiographe a pris soin d'en redoubler le sens en précisant que les préposés au feu versèrent du **sel** dans les plaies. Il est inutile de revenir sur ce symbole du *sel d'alliance* dont les *cristaux cubiques* ont une vertu purificatrice et protectrice.

Nous ne voyons pas très bien pourquoi on tient à nous préciser que les barres du grill étaient armées de pointes, à la manière d'**une herse** renversée ? Y aurait-il un rapport avec le labourage sacré et fécondant en même temps qu'un effort spirituel évoqué par saint Paul « *vous êtes le champ de Dieu* » ou par Tibulle qui adresse un hymne à *Osiris - Bacchus, dieu qui a inventé le labourage,* la culture des arbres et de la vigne ?

Bref, toujours est-il que Vincent continue de donner du « fil à retordre » à ses tortionnaires qui décident de le faire **cuire dans un chaudron.** Or, la cuisson dans un chaudron est une opération magique, à caractère initiatique, destinée à conférer l'immortalité à celui qui subit l'épreuve. Ce mythe existe dans toutes les religions et se retrouve dans maintes légendes. Firmicus Maternus témoigne, dans sa « Passion de Dionysos » que l'*enfant Liber,* massacré par les Titans, découpé en morceaux, *fut cuit dans un chaudron...* Nous voici à nouveau confronté au mystère dionysiaque !

Au cas où, rongé par les mythes, nous n'aurions pas encore compris le sens du récit, saint Augustin nous assène la parabole du cachot. *Vincent libéré de ses chaînes, quitte les ténèbres terrestres pour atteindre la limite idéale de la Lumière divine.*

Et si vous n'avez encore rien compris, on

vous remet saint Vincent au bûcher, on vous le reconsume, et on vous fait **renaître** son corps !

Euréka !

Non, car c'est maintenant que les trouvailles vont nous surprendre !

Quand on a chez soi un cadavre, surtout exquis, il vaut mieux s'en débarrasser. Dacien qui n'avait aucune notion de la pollution, le balance simplement sur une plage de Valencia. Et voilà que Maître Corbeau, en villégiature dans le coin, au lieu de s'en régaler, va le protéger.

De nos jours, le corbeau est considéré comme nuisible parce qu'il se fait une joie de venir éclaircir les semailles. Mais, anciennement cet oiseau apparaissait, au contraire, comme sacré.

En Thessalie, on nourrissait des corbeaux sacrés, en l'honneur du soleil. En Perse, les monuments à Mithra s'ornent de corbeaux. Plus près de nous, les Gaulois voyaient en lui un messager divin. La ville de Lyon, Lugdunum, ville de Lug (Apollon) aurait vu son emplacement désigné par un vol de corbeaux. Il était également le compagnon de Wottan, dieu germanique. Odin, dans la mythologie scandinave, est en compagnie de deux corbeaux et de deux loups. Les oiseaux sont l'esprit et la mémoire, principe de création, alors que les loups sont principe de destruction.

L'opposition de ces deux principes « crève les yeux » lorsque *le corbeau de saint Vincent fonce sur le loup.* L'affaire se complique si je vous dis que le loup, Apollon lycien, est un symbole de lumière. Mais ne nous perdons pas sur le chemin de l'hermétisme. Un coup d'œil à droite du Dieu-au-tonneau gaulois nous permettra juste d'entrevoir quelque chose qui ressemble à *un chien...*

Dacien, le pauvre Dacien, est bien embarrassé par son damné cadavre ! Une pierre au cou et hop ! on le flanque à la baille ! Mais, non. Décidément cet empereur est un perfectionniste et va se livrer à de fameux préparatifs.

Il va quérir une belle **peau de bœuf,** met saint Vincent dedans et, très minutieusement, le **coud dans la peau.**

Dionysos-Bacchus dans la cuisse de son père... Dixi !

La chose est d'autant plus troublante que **le taureau était consacré à Dionysos,** dieu de la virilité fécondante et qu'il symbolisait l'orage et la foudre, comme le **père Jupiter-Zeus !**

Pour faire bon poids, on leste le tout d'une meule de pierre et on lance **la petite arche** à la mer. Au cas ou l'allusion ne vous paraîtrait pas transparente, une autre légende insiste, avec précision. Le corps fut placé dans un navire avec pour compagnons, deux corbeaux... *comme Noé dans son arche !*

Ainsi Noé - Dyonisos - Bacchus - Saint Vincent ne font-ils qu'un seul et même Mythe, le mystère dionisiaque, au service du vin et de l'homme.

Tout ce raisonnement n'est que paranoïa ? Peut-être, mais accordez-moi que les coïncidences sont surprenantes...

Un âne

Delphe sacrifiait des ânes à Apollon. Le roi Midias, quant à lui, préférait le chant de la flûte de Pan aux harmonies delphiques. A chacun ses goûts, me direz-vous. Mais Apollon ne l'entendit pas de cette oreille et en profita pour lui faire une affreuse farce. C'est de ce jour que les maîtres d'école ont pris la vilaine habitude de décorer le « dernier près du poële » d'un bonnet d'âne. La pauvre bête (l'âne, pas l'élève) est ainsi devenu l'emblème de l'ignorance et de l'obscurantisme.

Primitivement, il semble que l'âne fut un emblème « satanique » représentant l'abandon aux plaisirs de la chair. Quand on a vu un baudet dresser... l'oreille, à l'appel de sa femelle, on réalise aisément cette image.

En contre partie, l'ânesse fut considérée comme symbole de la connaissance et de la science traditionnelle. Mais il ne nous semble pas que ce distingo soit absolu et l'âne semble avoir porté le bât du mauvais et du bon indifféremment, selon les lieux et les époques.

Dans la tradition hébraïque, par exemple, le bœuf, lunaire, s'assimile à Vénus tandis que l'âne, assimilé à Saturne, est le deuxième soleil d'Israël. L'un et l'autre finiront paisiblement dans la crèche de Noël.

L'âne est aussi attaché à Dionysos et, bien évidemment à saint Vincent. A Gyé-sur-Seine (A) on assure que c'est grâce à lui que Vincent comprit l'intérêt de la *taille de la vigne.*

Une année, alors que le diacre était dans sa vigne, un vigneron voisin vint l'entretenir de la pluie et du beau temps. L'âne, que l'on n'avait pas invité à la conversation, en profita pour grignoter, tout à son aise, les jeunes sarments. Saint Vincent fit bien triste mine lorsqu'il vit les dégâts réalisés par son bourriquet. Mais, à l'heure de la vendange, il constata avec stupéfaction — et son voisin aussi — que sa vigne portait les plus belles grappes du finage. C'est de ce jour que l'on se mit à rogner les vignes pour en améliorer le fruit. Riquiqui, mon conte est fini !

On pourrait admettre qu'effectivement l'homme a pu constater que cette « taille » réalisée par les animaux permettait d'améliorer la culture. Encore que l'exemple des chèvres du Saël tendrait plutôt à démontrer que l'homme n'est pas aussi subtil qu'il se croit, puisqu'il n'a pas saisi la liaison chèvre-désert. Bien qu'un Sahara soit plus gros qu'un grain de raisin...

Une autre raison me paraît plus convaincante.

C'est un âne qui portait le coffre, servant de berceau, à Dionysos. Le baudet ignorait, bien sûr, qu'il transportait le dieu de l'initiation. Pour le cas où ce détail ne vous aurait pas frappé, Aristophane, poête comique grec (IVe siècle av. J.C.) nous conte cette anecdote :

Un jour que Bacchus avait placé un fardeau sur le dos de son esclave, celui-ci fit cette remarque : « **Et moi je suis l'âne qui porte le mystère** ».

Bâton de Viviers-sur-Artaut (Aube) Photo J.D.

Vertus (Marne) Photo PMR

N'en voit-on pas encore de nos jours, des confrères qui, bien haut, portent la bannière... sans songer qu'à Chartres, *un âne vielle.*

Du lierre, en prime

Le lierre, anciennement « l'ierre » se nomme en latin *hedera.* En fait il s'agit de la déformation du celte *hedra,* la corde. L'image était belle.

La pharmacopée traditionnelle considère que son bois soigne la coqueluche et la toux. L'écorce serait souveraine contre les dartres et... la syphilis. Quant aux feuilles, elles sont un remède pour les douleurs rhumatismales, névralgies, lumbago et sciatique. Mais, surtout, elles soignent fort bien la cellulite (teinture du Dr Leuret).

Les Egyptiens l'avaient consacré à Osiris et les Grecs en firent *l'ornement habituel de Dionysos.* Ils assuraient que celui-ci utilisait son lierre pour « émouvoir » les femmes et leur transmettre un délire mystique, ensuite de quoi elles rejoignaient les Bacchantes...

Les Grecs étaient également convaincus que les couronnes de lierre dont ils s'ornaient le front les *préservaient de l'ivresse.*

Plus prosaïquement il faut considérer que le feuillage du lierre, qui ressemble vaguement à celui de la vigne, reste vert en toute saison. Il représente ainsi la **permanence de la force végétale,** la persistance du désir, *je meurs où je m'attache,* et l'éternel retour de la nature.

LES BACCHANALES DE LA SAINT-VINCENT

Landreville (Aube) Photo J.D.

Etant liées au mythe du renouveau de la nature, les traditions de la Saint-Vincent vont donc se trouver placées entre le cycle de Noël et celui du Carnaval. Nous pourrons d'ailleurs constater qu'il n'y a pas de rupture dans la continuité et que les cérémonials interfèrent fréquemment.

Faute de documents, il ne nous a pas été possible de « remonter » dans le temps. Par contre, nous avons réussi plus facilement à connaître les dates de cessation de certaines manifestations. Par analogie aux mystères dionysiaques antiques, nous poserons comme hypothèse que les festivités décrites dans ce chapitre sont les plus anciennes. Peut-être même sont-elles les dernières bacchanales connues...

Les cortèges mascaradés

Il apparaît que l'essentiel des cérémonies de type « païen » se déroulait **la veille** de la fête liturgique chrétienne. C'est-à-dire, anciennement le 21 janvier, puis le samedi, lorsque les fêtes furent reportées aux dimanches, durant le XIXe siècle. Cela n'est pas spécifique à la saint Vincent. Il en va de même pour tous les autres grands moments du cycle annuel (Carême, Pâques...). Il nous semble que cette division du temps a été voulue par l'Eglise qui, en reportant son cérémonial au lendemain des fêtes païennes, pouvait ainsi plus facilement en assurer le transfert.

L'exemple le plus significatif en la matière nous semble être la « récupération » du **Dimanche,** premier jour de la semaine, en temps que *Domini dies,* en lieu et place du *Solis dies* des peuples anciens. La logique hébraïque du **Sabbat** aurait voulu que l'Eglise judeo-chrétienne adopte le Samedi comme jour faste puisque, selon la Genèse *« Dieu bénit le septième jour et le sanctifia parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre (1) »...*

La veille donc, après la sonnerie des cloches, dans le vignoble de **Bourbonne-les-Bains** (coteaux de Montillo, Charmes, Offremont, La Coichette (HM) un cortège parcourait, au XIXe siècle, les rues du village. Des couples de vignerons en tenue de travail, blaude bleue, pantalon de droguet,... tablier bleu et capette pour les femmes, allaient de maison en maison. Certains avaient la *figure barbouillée* de noir. Soit qu'ils se l'aient frottée à l'aide d'un bouchon de liège carbonisé, soit qu'ils se l'aient enduite de saindoux mêlé de suie. D'autres avaient le visage recouvert *d'un masque carnavalesque* de carton bouilli, acheté au bazar local. Ils portaient sur le dos les hottes de vigne — certaines remplies de fumier — le baril en sautoir, le fousseux sur l'épaule et la serpette à la main. Ils emportaient avec eux des échalas et des sarments.

Plus récemment, (début du XXe siècle), la procession se scinda en deux corps. En avant les fils de propriétaires, généralement membres de la Confrérie, chantaient les travaux de la vigne. En arrière suivait le groupe des ouvriers et des volontaires mascaradés comme autrefois.

A **Provins** (S.&M.), le cortège des vignerons s'accompagnait *de cris,* de chants et d'*une musique grotesque,* tandis que les faiseurs de gaufres et de crêpes (tortiaux) régalaient la foule. Le défilé était précédé d'un char surmonté d'un tonneau et sur lequel se tenait à cheval, *à la manière de Bacchus,* un vigneron brandissant une bouteille.

A **Gouaix** (S.&M.), les vignerons, la tête engoncée dans un bonnet de coton, sont armés du fousseux et suivent un couple de *« vieux »,* portant la hotte et précédés d'un violoneux.

A **Châteauvillain** (HM), **Sézanne** (M) et **Bouzancourt** (HM), un personnage, portant *une grande barbe blanche et une hotte,* poussait devant lui une brouette ou une voiture-à-bras, chargée d'un tonneau. Il était suivi par tous les garçons du pays.

Si à **Hautvilliers** (M) les promenades les plus récentes ne furent accompagnées que

(1) Ce qu'elle ne fit pas. Notons au passage que le calendrier français moderne considère le dimanche comme le dernier jour de la semaine, alors que le calendrier anglo-saxon en fait le **premier** jour. (N.D.L.R.).

de deux violoneux, on se souvient qu'en 1865, un certain père Godart, *monté sur un âne,* précédait un *cortège burlesque.*

Curieusement à **Fresne-sur-Apance** (HM) une coutume, apparemment nouvelle, voit se dérouler un cortège d'enfants costumés en vignerons avec hottes et serpettes, accompagnant *une charrette tirée par un âne.*

Schématiquement, le cortège peut être défini par un vieillard suivi de vignerons déguisés, le tout accompagné de musiques, de cris et de chants.

Le vieillard, avec sa longue barbe blanche et sa hotte, me fait irrésistiblement penser au « Père Noël ». Est-ce une coïncidence ou ne serait-ce pas plutôt la même *image hivernale de la saison moribonde ?*

Quant au cortège burlesque, il est tout à la fois semblable à celui des **dionysiaques** et à celui du **Carnaval.** Là aussi, je ne peux m'empêcher d'y voir le redoublement d'un même phénomène. Cela apparaît d'autant mieux lorsque l'on voit des *« vignerons portant la hotte »* dans de nombreux carnavals traditionnels, « vignerons » auxquels est dévolu le rôle de quêter des victuailles. Mieux même, dans le Châlonnais et à Wassy, des personnages de Mardi-Gras ont *le visage enduit de rouge,* tout comme les tenants de Dionysos sont barbouillés de lie de vin.

Le rite de la quête

La quête sous-entend l'offrande. Nous avons jugé bon de différencier l'offrande de quête, de l'offrande des prémices. Non que la différenciation soit fondamentale mais parce qu'il nous a semblé que l'intention apparaissait plus nuancée, tout au moins dans la période considérée (XIXe - XXe siècle).

A **Bourbonne-les-Bains** (HM), récemment, le premier groupe entonnait révérencieusement le chant relatant les travaux de la vigne, alors que le second groupe y ajoutait des couplets invitant les habitants à remplir les barils des quêteurs. Autrefois les mascaradés interprétaient le chant de la vigne devant chaque porte, scandant les refrains d'un bêchage énergique des planchers et mimant la taille et l'accolage du sarment. Rares étaient ceux qui refusaient leur offrande de victuailles ou d'argent et surtout de vin, versé dans le baril du quémandeur. Si d'aventure, l'un des habitants refusait son obole, celui-ci était abreuvé de quolibets et les quêteurs répandaient des hottes de fumier devant sa porte et sur le sol de la maison.

Dans les autres villages mentionnés, les porteurs de hottes chantaient et quêtaient de même façon, mais il ne nous a pas été signalé de mesures coercitives. Hormis qu'à **Chateauvillain** et **Sézanne** (M), les quémandeurs n'hésitaient pas à se servir en chapardant, lorsque la générosité du donateur ne semblait pas en rapport avec sa situation sociale.

A **Hautvilliers** (M), la quête prenait la forme d'une aubade — ou d'une sérénade. Afin de bien marquer le passage de la tournée, chaque porte de donateur était signalée par l'inscription d'un numéro.

A **Bar-sur-Seine** (A), la quête, faite par les jeunes gens, était également accompagnée d'une aubade des musiciens.

A **Sézanne** (M), le soir, à l'heure du souper, les enfants faisaient une seconde quête, à leur profit. Ils frappaient à la porte de chaque vigneron et chantaient **« Saint Vincent n'a pas soupé ».**

A **Chateauvillain** (M), une nouvelle quête avait lieu le lendemain de la Saint-Vincent. Les jeunes gens *« courent la poule »* et recueillent, dans un char à moisson, les victuailles offertes par les donateurs.

A **Saint-Dizier** (HM), le lendemain de la fête, les vignerons, portant un panier, quêtent dans les maisons du quartier de Gigny.

A **Vert-Toulon, Cramant** (M), on quête du vin « pour faire la fête ».

Le produit de la quête est fort varié. Prioritairement, on semble offrir du vin. Qu'importe le cru ou l'année, seule la quantité compte ! Ensuite viennent, dans l'ordre, les œufs, le jambon et le lard, les gâteaux, l'argent et les friandises.

Vitrail de Mailly-Champagne (Marne) Photo PMR

La Grande Bouffe

C'est la seule et unique motivation de ces quêtes. Tout ce qui a été réuni doit disparaître dans l'énorme ventre de la communauté. Tout, même l'argent, qui n'est jamais remis aux confrères, sera transformé en nourriture ou en boisson. C'est évidemment une différence fondamentale avec le processus des quêtes de Confréries ou des quêtes ecclésiastiques, qui ne visent qu'à recueillir des espèces sonnantes et trébuchantes au risque de recueillir quelques boutons de culotte !

La **vigneronne de Gouaix** (S&M.), pratiquée jusque vers 1968, nous servira d'exemple.

La soirée commençait par un bal, puis, quelques instants avant la minuit, la musique s'arrêtait et le violoneux conduisait un « vieux », suivi d'un groupe de vignerons, coiffés de bonnets de coton et armés de fousoirs. Le « vieux » ordonnait aux danseurs les différentes façons de la vigne. Lorsqu'il criait bêchage, rognage, taille, le groupe de « vignerons », suivant la cadence du musicien, reproduisait les gestes du labeur. Au signal « Vendange », ils se précipitaient sur leurs hottes et en déversaient le contenu au milieu de la salle. Alors, *tout le monde villageois s'installait en un vaste pique-nique* et le bal ne pouvait reprendre que lorsque la dernière goutte et la dernière miette avaient disparu.

Si la forme n'était pas aussi caractéristique dans les autres villages, tels **Bourbonne-les-Bains, Poulangy ,Joinville, Bouzancourt** (HM), etc. où l'on se contentait d'un grand repas en commun, le principe du « gueuleton » restait identique.

A Saint-Dizier (HM), les vignerons de Gigny (patronnés par saint Urbain) allaient, la veille de la fête, nettoyer les abords de la **fontaine Marina.** Ils y apportaient des victuailles et des barils de vin. Jeunes et vieux s'y amusaient, mangeaient, buvaient et dansaient avec entrain.

« Certain jour, le curé de la paroisse s'éleva en chaire contre le bal. Il compara les jeunes filles tournoyant dans les bras des danseurs à des étoupes mises au contact d'un brasier. Cette homélie ne plut pas aux valseurs. Le jour de la fête suivante, avec des étoupes dans les cheveux, demoiselles et garçons allèrent irrévérencieusement exécuter un entrechat devant le presbytère ».

Ces agapes sont l'emblème de l'**esprit de communauté.** Elles symbolisent et ratifient, en même temps, l'appartenance de l'individu à une société. D'où la nécessité de mettre à l'index, l'avare, marginal qui refuse de donner, car il profite de la communauté sans rien lui offrir en retour.

Cette forme de contrat social peut surprendre si l'on ignore que l'hospitalité est une des bases essentielles de la vie communautaire et que notre civilisation traditionnelle est restée longtemps imprégnée de l'esprit communiste de la société gauloise ; lequel ne se mesurait pas en coudées marxistes-léninistes.

Si cette « grande bouffe » unit la communauté villageoise, un grand repas réunit, le jour de la Saint-Vincent, les parents et les amis. A **Poulangy, Joinville, Bouzancourt** (HM) le patron réunit également les domestiques et les ouvriers de la précédente vendange. Comme il n'est plus question, en ce cas, de tabler sur la prodigalité du voisin, on a donc recours à celui qui, bon gré, mal gré, offrira une bonne chère. Et **le cochon** contribue à la liesse générale.

A **Courteron** (A), comme en bien d'autres villages, le « rpas d' cochon » rassemblait le ban et l'arrière-ban des cousins de vignerons et le « saigneur » du village devait abattre jusqu'à vingt porcs pour satisfaire la demande. La Mère Friquet prétendait qu'*avec le boudin confectionné, ce jour là, on aurait pu entourer le pays !*

A **Venteuil** (M), on sacrifiait poules et lapins, au lieu de porcs et à **Poisson** (HM), pour ce jour, on achetait de la viande (sous-entendu de la viande rouge de boucherie). Le menu se composait de bouillon de bœuf, lapin ou poule, « pois » (haricots secs), tarte, vins rouges ou blancs et « goutte » de marc de pays.

Beurey (Aube) Photo PMR

L'offrande du vin - Avize - 1981 Photo B. Desautels

Les libations

Lorsqu'aux temps lointains (?) de sa sauvagerie, l'homme pratiquait des sacrifices rituels, le sang de la victime aspergeait l'autel de la divinité et les prêtres s'en délectaient. Nos libations vineuses ne procèdent pas d'une autre idée. L'expression populaire « arroser une fête » corrobore cette réalité du passé et, Dieu sait, *qu'une Saint-Vincent, ça s'arrose !*

On chantait à **Forcey** (HM).

Quant saint Vincent, de votre fête
C'est le retour,
Faites que nous soyons tous pompettes
En ce beau jour !

Les **vins d'honneur,** coutume obligée des modernes Saint-Vincent (et d'autres cérémonies) ne sont que le pâle reflet des communions bachiques anciennes. A croire même que, par delà notre rationalisme, leur caractère propitiatoire perdure, puisque maint édile organise un vin d'honneur pour occasionner la venue des journalistes !

Cette offrande du vin est commune à toutes les confréries de saint Vincent.

A **Hautvilliers, Avize, Cumière, Venteuil** (M), **Courteron, Saint-Germain, Lépine** (A), on trinque à l'auberge.

A **Daillancourt** (HM), **Bligny, Loches-sur-Ource, Bar-sur-Seine, Montgueux** (A), **Avize, Vertus, Ambonnay** (M), **un tonnelet de vin,** porté sur un brancard, accompagne la procession. Le prêtre le bénit et communie ensuite avec ce vin, aujourd'hui blanc, soit en le prenant directement au cochelet, comme à **Bligny** (A), ou bien en le tirant à la pipette pour le verser dans le calice.

A **Epernay** (M), ce tonnelet de vin de messe était offert par la communauté des vignerons sparnaciens et des villages environnants, mais n'était béni que le lendemain, 23 janvier, par le prêtre.

A **Argançon** (A), chaque vigneron (patronné par saint Paul) se devait d'apporter une **sapine** (seau) de vin au curé, à **Daillancourt** (HM), une bouteille suffisait.

Lors de la passation du bâton ou de la statue au nouveau dignitaire, celui-ci est tenu d'offrir à boire. A Chamery (M) il « paie » l'apéritif, vin blanc ou champagne. A **Saint-Dizier** (HM), le nouveau « Maître » offrait à boire à son domicile. A **Poisson** (HM), le « preneur » devait arroser le saint avec tous les vignerons. *Il n'était pas rare qu'à cette occasion, on boive une pièce de vin du pays (225 litres).*

A **Vandy** (AR) et **Orges** (HM), cette libation se faisait au cours d'une tournée villageoise. Les vignerons se rendaient de maison en maison afin d'y goûter le vin nouveau. Comme on tenait à honorer son prochain et qu'il ne fallait vexer personne, ladite tournée durait au-delà de la Saint-Vincent. Comme il est aussi de tradition de ne **« jamais repartir sur une jambe »,** chaque visite se soldait par deux — ou plusieurs — petits verres et, pendant quelques jours, une « bonne cuite » en chassait une autre !

La coutume d'**arroser le saint** apparaît encore mieux à **Daillancourt** (HM) où l'on pratiquait l'offrande de vin à la statue.

A **Saint-Dizier** (HM), les vignerons de Gigny honoraient leur patron, saint Urbain, en

Offrande du vin à Congy (Marne) Photo PMR

disposant des bouteilles de vin autour de la statue. Comme celle-ci se trouvait à l'angle de la rue du même nom, il advenait que des farceurs en profitent pour goûter les bouteilles ainsi offertes.

En 1901, ces dernières furent remplies, pour punir le voleur éventuel, d'une potion laxative. Elles disparurent. Le coupable, connu peu de temps après, n'eut pas le désagrément de voir son nom livré à la publicité. Une bonne « trouille » avait dû suffire...

Cette libation peut aussi avoir un caractère ritualisé plus profond.

A **Mussy** (A), s'il faisait un beau soleil le matin de la fête, les vignerons se réjouissaient — car c'était bon signe — et buvaient à tour de rôle dans un grand gobelet.

A **Pamfou** (S&M), on versait le vin dans un grand broc, contenant un botillon de sarments fraîchement coupés. Chaque habitant recevait ensuite une part de ce vin et *« buvait sur le boittiau ».*

A **Voissy** (HM), le 22 janvier 1956, chaque vigneron a encore bu un verre de vin dans lequel baignait un fragment de sarment frais.

Il s'agit là d'une coutume de libation dont le principe est d'honorer la divinité, non plus par l'intermédiaire de son idole, mais au travers de son médium naturel.

Cette pratique nous ramène en un temps où la Nature apparaissait à l'homme comme le reflet direct du Créateur, et par là, devait être honorée et sanctifiée !...

Cet « archétype », peut-être enfoui dans l'inconscient collectif et transparaît dans l'Arbre de Vie de la Genèse, se retrouve également dans le légendaire de civilisations aussi éloignées de nous que celles de l'Océanie. Ainsi les Polynésiens croyaient en un Créateur, Tangaloa, dont le messager terrestre se nommait Tuli. *Un jour Tangaloa... donna à ce dernier à planter la « Vigne-qui-peuple ». C'est à partir de cette vigne, que l'homme fut créé* (Erwan Bergot).

Ne croirait-on pas relire un texte biblique ?

Mais, *« Sains Baccus selon l'ystoire*
D'oultre mer vint, c'est chose voire ».

Clé de voûte, Chapelle St Vincent à St Aubin (Aube) Photo J.D.

Rituel de la serpette

Il y a 15 millions d'années, *Ramapithèque,* notre grand Ancêtre, qui était d'ailleurs plutôt petit quant à la taille, devait se contenter de ramasser sa nourriture au hasard des promenades. Mais son arrière-petit-fils, né il y a tout juste 5 millions d'années, à quelques jours près, se sentit brusquement une âme d'artisan. *Homo habilis,* c'était son nom, venait de découvrir la fabrication des outils. J'ignore s'il pensait méchamment qu'il allait ainsi nous obliger à travailler ; mais son fils fut très fier des réalisations de papa. Il s'en redressa tellement qu'on le surnomma *Homo erectus.*

Pardonne-moi, *Homo sapiens,* mon frère, mais cette digression ne m'a pas semblé inutile au cours de l'histoire, car l'homme, inconsciemment sans doute, a conservé de ce passé le respect de l'outil.

L'outil peut être considéré sous trois aspects : le pointu, le tranchant, le frappant. Chaque aspect détermine à son tour une fonction. Ce déterminisme peut évidemment être inversé mais, ce serait en revenir à la genèse de l'œuf et de la poule.

Aspect et fonction réunis vont s'imposer à l'homme qui, dans son besoin de spéculations métaphysiques, y verra des symboles sociaux.

Le pointu brise, comme le glaive du guerrier ou la flèche qui « brise » les cœurs.

Le tranchant coupe, comme la faucille du moissonneur.

Le frappant façonne, comme le marteau du forgeron.

Ainsi se créeront les emblèmes du guerrier, du paysan et de l'artisan. Certains même se hisseront sur le pavois.

Le vigneron appartient au monde agricole. Mais il n'est pas n'importe quel paysan. Si, dans les vendanges de l'Apocalypse, *une faucille d'or* pouvait encore lui convenir, l'avenir lui apportera un outil dont il sera le détenteur indiscutable, **la serpette.**

Cet outil, homologue de la faucille, en conservera le symbolisme lunaire et fécondant. Comme elle, il tranche la vie végétale pour mieux en assurer la renaissance. Comme elle, il détient l'ambivalence de la vie et de la mort et pourra marquer le temps.

Il nous semble que le rituel des vignerons qui « sortent » leur serpette à l'instant où la végétation va renaître, repose sur ces données, confusément transmises de génération à génération.

A **Montesson** (HM), le jour de la Saint-Vincent, chacun se devait d'avoir sa serpette en poche. Les vignerons s'assuraient mutuellement d'en être muni, et celui qui était pris en défaut devait offrir un litre de vin.

« T'ais tai sarpeute ?
« Nain, j'l'ai rebiée !
« T'en ais pou ein' lit' !

A **Melay** (HM), ils « miraient » leur serpette au soleil en prononçant la formule sacramentale :

« Saint Vincent clair et beau,
« Plus de vin que d'eau.

et le lendemain, 23 janvier, se tenait la « Foire à la serpette » sur la place du village. Les artisans taillandiers venaient de **Vicq** (HM).

Nous verrons, lors de la taille du premier sarment, qu'en tous lieux ce geste conservait sa valeur rituelle, confirmant ainsi le dicton :

« A la Saint-Vincent
« La serpe à la man !

Aujourd'hui, l'exploitant agricole n'utilise plus que le sécateur et la vendangette, sortes de ciseaux des Parques et symbole d'une fin soudaine. Signe des temps ?

Bar-sur-Aube Photo PMR

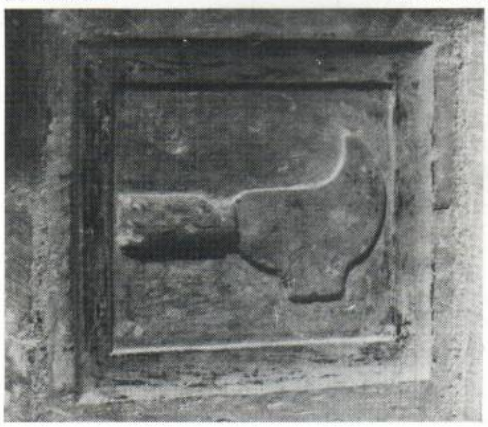

La taille du sarment

Tailler la vigne en cette période de fin janvier ne correspond à aucune réalité climatique ou botanique... Malgré la greffe sur plants américains, les vignerons firent leur possible pour donner le premier coup de sécateur à Saint-Vincent.

D'agronomes ou de vignerons, nous ne saurions prendre parti. Nous nous contenterons de constater, avec Monsieur de La Palice, qu'une bonne année donne du bon vin, une mauvaise année de la piquette.

On a voulu justifier la taille du 22 janvier en invoquant le décalage entre calendrier julien et grégorien. Le calendrier romain, en 46 av. J.C. était tellement en avance sur l'année terrestre que l'hiver apparaissait en septembre, soit trois mois trop tôt ! Jules César voulut y remédier et rétablir un calendrier « Julien ». Malheureusement pour lui, son ordinateur avait encore eu une défaillance et, au XVIe siècle, la « fuite en avant » était déjà de dix jours. En 1582, le pape Grégoire XIII reprit l'affaire en main en instituant le calendrier « Grégorien » qui « gommait » les dix jours incriminés. En France ce calendrier fut adopté en décembre 1582 et le 9 fut immédiatement suivi du 20 ! De ce décalage on peut déduire que la fête de Saint-Vincent, fixée au 22 janvier, correspondait avant le XVIe siècle à la période de notre 2 février. Les Anglais, quant à eux, ne se mirent « à jour » que le 3 septembre 1752, mais, comme ils ne savent pas élever le vin...

Vindey (Marne) Photo PMR

Trainel (Aube) Photo PMR

En fait, je pense que cette histoire de calendrier des P.T.T. est un faux problème. Un vigneron a trop le souci de la vendange pour la compromettre par un geste inconsidéré. Il semble qu'en Champagne on ait confondu taille du premier sarment et taille de la vigne.

A **Vandy** (AR), l'après-midi de la Saint-Vincent, les vignerons se réunissaient chez l'un d'eux puis partaient ensemble aux vignes les plus proches. La serpette en main, chacun taillait *quelques ceps* puis, tous rentraient au village.

A **Saint-Oulph, Saint-Parres-lés-Vaudes** (A), **Verrières, Essey-les-Eaux, Bourbonne-les-Bains** (HM), **Bouzy, Ambonnet, Trépail, Ludes, Port-à-Binson** (M), on se rend aux vignes tailler *quelques sarments.*

A **Venteuil** (M), il fallait tailler *quelques rameaux ; s'en abstenir aurait porté malheur.*

A **Voisey** (HM), les vignerons se rendaient dans leurs vignes et taillaient *un cep* en récitant :

« Taille, taille, ma jolie vigne,
« Avec ma jolie serpette,
« Et que le bouton pousse.

A **Ludes** (M), *une femme* s'en va, seule, dans la vigne, tailler quelques sarments, le matin avant la messe.

A **Anrosey,** les vignerons avaient coutume de se rendre, le matin, à leurs vignes, pour tailler *un ou deux ceps.* Ils allumaient ensuite un feu de sarments, y faisaient cuire un hareng et prenaient leur repas sur place.

A **Pouilly,** ils taillaient toute (?) la journée et revenaient le soir au village avec *un bracelet de sarment autour du poignet.*

A **Vertus** (M), les sarments coupés sont rapportés à la maison et brûlés dans le foyer.

A **Boursault** (M), au début du siècle, on taillait *un pied de vigne.*

Cette taille du sarment est sans comparaison possible avec la taille de la vigne. Il s'agit essentiellement d'un geste symbolique obligé ; et, ne pas le faire porte malheur.

Cette tradition devait être anciennement très répandue dans le vignoble puisque l'Eglise avait pris soin de la pénétrer.

A **Poulangy,** à la messe, chaque vigneron extrayait un sarment du botillon qu'il portait et le présentait au prêtre qui le bénissait.

A **Prauthoy,** le curé bénissait le feu de sarments dressé en l'honneur de la Saint-Vincent.

Ces feux de sarments se pratiquaient, semble-t-il, couramment autrefois.

A **Hautvilliers** (M), la veille, ces feux servaient de prétexte à des rondes.

A **Poulangy et Arrigny** (M), toujours la veille, au crépuscule, les feux s'allumaient sur les collines avoisinantes.

Il se peut que ces feux aient laissé croire à la taille de la vigne. En réalité, les bûchers étaient constitués de tous les sarments restant de *l'année précédente* auxquels on n'hésitait pas à joindre quelques vieilles hottes.

Il paraît inutile de rappeler les interrogations permanentes de l'homme face à son devenir. Cette crainte appelle une conjuration. Tailler un sarment « oblige » la vigne à produire ; allumer un feu, « oblige » le soleil à briller en cette période de renouvellement cyclique.

Les oracles

Pour un vigneron, être assuré que la saison future est riche en promesse est une bonne chose.

A **Anrosey,** l'après-midi, avant de prendre le chemin du retour, les vignerons se pen-

chaient sur une queuche taillée. Ils écoutaient cérémonieusement et, pensant à la prochaine vendange, ils disaient : **I boure déjà dans la queuche !**

A **Venteuil** (M), certains rapportent, encore de nos jours, quelques sarments au logis. Ils les placent dans un vase contenant de l'eau. Ce forçage permet aux boutons de se développer. La **montre** apparaît. Chacun s'efforce alors de présager de la récolte future.

A **Prauthoy** (HM), pour que le saint préserve le vignoble de la gelée, on brûle un fagot de sarments devant la statue de saint Vincent. En 1973 cela se fit sur le parvis de l'église et en 1974 dans la cour du presbytère.

Le 28 janvier 1982, *« la flamme était belle et, si on en croit la tradition, les vignes seront belles et la récolte excellente. »* (Journal l'Union).

A **Fontaine-Denis** (M), on juge également de la *montre* en plaçant un sarment dans un verre d'eau.

A **Hautvilliers** (M), si la goutte apparaît au sarment, c'est le signe d'une bonne récolte.

Mais la vigne, sous nos climats, est une plante fragile. Les maladies peuvent détruire tout espoir de vendange.

A **Montgueux** (A) et en d'autres villages, *le lierre,* si semblable d'aspect à la vigne mais qui, en revanche, conserve son feuillage, servait de support oraculaire.

— Si la feuille de lierre est blanchâtre, on craint l'oïdium.

— Si les fruits sont fanés, l'année sera sèche.

— Si ces mêmes fruits sont bien charnus, l'année sera bonne.

— Si les boules ne sont pas mûres, l'année sera « en retard ».

Les mêmes présages pourront également être décelés à partir du **seuillon,** le sureau. Qui plus est, ce dernier pourra, en cas de besoin, fournir le **raisin du renard.**

La Champagne n'a pas toujours fourni du vin blanc et le Rosé de Ricey ou le Rouge de Bouzy sont les dignes héritiers de cette ancienne culture. En ce temps où le « gros rouge » partait sur Paris, nos vignerons s'étaient bien rendu compte que l'on jugeait leurs vins, non au bouquet — ce qui eut été le fait d'une élite — mais à la couleur ! Ils avaient donc trouvé ce subterfuge d'incorporer des baies de sureau, « raisin de renard » à la cuvée des Parisiens ! Honteuse falsification ? Certainement pas ! Renseignez-vous auprès des industriels du vin. C'est tout juste un additif en « E. » quelque chose...

Offrande des prémices

Toutes les religions anciennes semblent avoir comporté dans leur rituel, l'offrande des prémices. Ces primeurs étaient offertes à la divinité en gage de remerciement, mais aussi, pour s'attacher ses faveurs. Les prêtres, intercesseurs obligés, recevaient aussi parfois une partie des dons. Je croirais même volontiers que la dîme ecclésiastique ne fut que l'institutionalisation de ces dons. Dionysos-Bacchus agréait ces prémices sous forme de raisin et de vin.

Nous avons préféré traiter de l'offrande du vin dans les libations car il nous a semblé que, dans ce cas précis, la liaison vin/sang était plus probante que la liaison vin/prémice.

Nous n'avons pas, non plus, mentionné une tradition signalée à **Provins** (S&M) et à **Bourbonne-les-Bains** (HM). Durant le défilé, dans la première ville ; ou la veille au soir, dans la seconde. Les vignerons mangeaient des **tortiaux,** crèpes, *et des gaufres.* Il nous apparaît que ces deux cas doivent être en rapport avec la période voisine de la Chandeleur et que, seule, la proximité des dates (2 février) a permis ce rapprochement exceptionnel.

Notre région, toute méridionale qu'elle soit par rapport à la Norvège, jouit tout de même d'un climat assez différent de celui de la Provence ou de l'Espagne. Offrir des raisins comme prémices de récolte à la Saint-Vincent peut donc raisonnablement y paraître comme

Loche-sur-Ource (Aube) Photo PMR

une gageure. Nos anciens disaient d'ailleurs « **j'te paierai des prunes en janvier !** » pour signifier une promesse fallacieuse. Pourtant, en l'occurence, le pari fut tenu.

En faisant vendange, les vignerons sélectionnaient quelques belles grappes bien saines qu'ils cueillaient avec le bout de sarment feuillu. Cette récolte était ensuite mise à sécher, à l'ombre et au sec, dans le grenier ou le cellier. Ces **picas, mchignes, mouchines,** moissines étaient dépendues quelques jours avant la fête, mises à tremper dans l'eau et, à la Saint-Vincent, les fruits avaient retrouvé bel aspect. Ceux-ci servaient à confectionner une tarte aux raisins, le **gâteau de saint Vincent** et à orner la statue du saint.

Cette offrande de mouchines au saint semble avoir été pratiquée en dernier à **Vandy** (AR), **Villiers-Marmery** (M), **Daillancourt** et **Bourbonne-les-Bains** (HM). Ailleurs le problème des prémices fut résolu en déposant du vin ou simplement des sarments fraîchement coupés. A la fin du XIXe siècle, dans de nombreux villages, la coutume avait déjà dévié en une simple « décoration » de la statue.

D'autre part, une offrande des prémices se pratiquait également lors du ban de vendange. Il va de soi que la statue était alors garnie de raisins frais.

Mussy-sur-Seine (Aube) Photo PMR

Il ne nous a pas toujours été possible de définir avec précision ces trois modes d'offrandes. La date même, Saint-Vincent ou « ban de vendange », reste parfois incertaine.

A **Bourbonne-les-Bains** (HM), aujourd'hui, on offre au Saint Patron, glane de blé, vin de messe, brioche et une belle grappe conservée de la dernière récolte.

A **Vandy** (AR), on fait à la statue offrande de raisins conservés depuis la vendange (mouchines).

A **Daillancourt** (HM), pour Saint-Vincent, la statue est ornée de grappes de raisins et de botillons de sarments.

A **Villiers-Marmery** (M), la statue est garnie de grappes, de fleurs en papier et de ruban.

A **Chamery** (M), elle est entourée de bouteilles de champagne, de fleurs en papier et de pétro (sapin).

A **Congy** (M), une bouteille de vin est placée au bras de la statue.

A **Fresnes-sur-Apance** (HM), la procession des enfants dépose des branches de vigne devant le vitrail du saint.

A **Ludes, Sézannes** (M), **Provins** (S&M), la statue reçoit les attributs du vigneron : serpette, rameau de vigne et petit baril empli de vin.

A **Hautvilliers** (M), une grappe soigneusement nettoyée et débarrassée des grains secs ou pourris était attachée au bras du saint avec un ruban neuf. On choisissait alternativement du raisin noir et du raisin blanc. Cette coutume aurait disparu avant la guerre de 1914-1918.

A **Vicq** (HM), après chaque vendange, la statue est décorée de grappes de raisin. Celles-ci sècheront sur place et seront remplacées l'année suivante. Pour la Saint-Vincent on se contente de décorer le chœur avec des outils.

A **Poisson** (HM), à l'ouverture du ban de vendange, les vignerons décoraient le saint avec des grappes de raisin.

A **Wassy** (HM), M. Edgard Wirtz, couvreur, ornait de grappes de raisin la statue placée sur le dôme de l'église.

A **Chappes** (A.), on portait un raisin, en procession, au 15 août, à la Croix Saint Vincent.

A **Bligny, Colombé-la-Fosse** (A), le bâton est orné de grappes.

A **Mailly-Champagne** (M), **Mussy** (A), des raisins (parfois artificiels) sont déposés sur la statue.

A **Courteron** (A), saint Lambert reçoit des *mouchines.*

Saint Vincent n'était pas le seul bénéficiaire de ces prémices. Nous avons vu précédemment qu'à **Saint-Dizier** (HM), **saint Urbain** recevait des bouteilles de vin. Mais **la Vierge** n'était pas non plus oubliée.

A **Couvignon** (A), au 15 août, le bâton de la Vierge était orné de raisin.

A **Troyes** (A), le jour de l'Assomption, on suspendait aux mains de la Vierge, à l'aide d'un ruban blanc, une grappe de raisin, si possible blanc, qui y restait tout le temps de l'Octave.

CHANTS ET DITS

Chants de quête

Sézanne (M). Quête des enfants

Saint Vincent n'a pas soupé.
Voulez-vous lui en donner ?
Taillez haut ! Taillez bas !
Taillez toujours dans le gras !

Bourbonne-les-Bains (HM). Quête dansée (Romancero de Tarbé).

Que teille en veigne
La voilà la jolie veigne
Teilli, teillons la veigne
La voilà la jolie veigne au vin
La voilà, la jolie veigne.

Chants bachiques

Sainte-Menehould (M). Chant à torlirigo de Barancel.

Si Dieu voulait, à ma prière,
Changer en vin notre rivière,
Que ce changement serait bon.
Dedans, me jetant à la nage,
Je ferais souvent le plongeon
Dans un aussi gentil breuvage.

Et tous les ans on boira
Tanquam ab lavassam
(Comme s'il en pleuvait).

Provins (S&M). Chanson de Pierre Dupont.

Bon Français quand je vois mon verre
Plein de bon vin couleur de feu ;
Je songe, en remerciant Dieu,
Qu'ils n'en ont pas en Angleterre !

Mailly-Champagne (Marne) Photo PMR

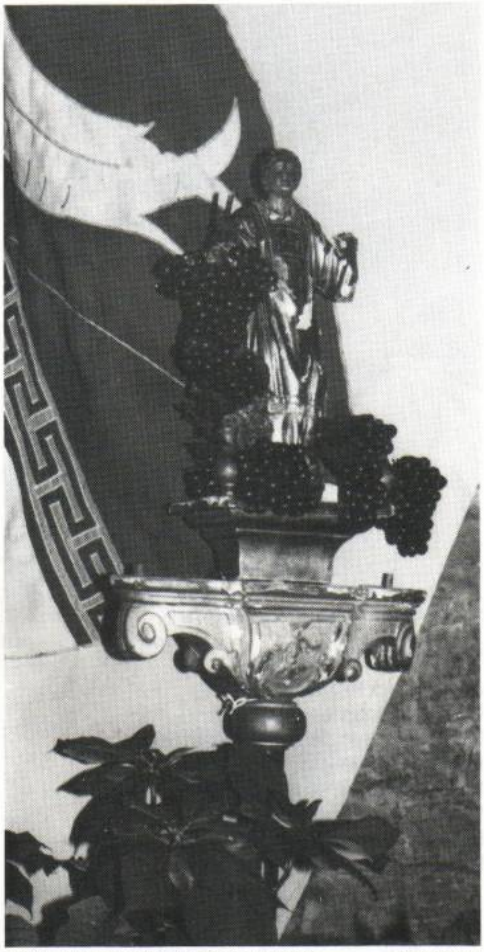

Bâton de Colombé-la-Fosse (Aube) Photo J.D.

Bourbonne-les-Bains (HM), 1947.

De terre en vigne,
La voilà la jolie vigne.
Vigni, vignons, vignons la vigne.
La voilà la jolie vigne au vin,
La voilà, la jolie vigne.

De vigne en cep,
...
De cep en taille,
...
De taille en bêche,
...
De bêche en pousse,
...
De pousse en colle,
...
De colle en fleur,
...
De fleur en grappe,
...
De grappe en cuve,
...
De cuve en fût,
...
De fût en litre,
...
De litre en verre,
...
De verre en bouche,
...

St Lambert à Courteron (Aube) Photo J.D.

Vulaines (S&M)

Amis, voici la Saint-Vincent,
Mettons-nous en goguette.
Pour célébrer ce saint gaiement,
Laissons là la piquette.
Buvons le bon vin du pays
Et régalons nos trognes.
Nous irons tous en Paradis.
Buvons, sans être ivrogne !

Vignon, vignette (Tarbé, Romancero de Champagne).

Vignon, vignon,
Vignon, vignette !
Qui te planta, il fut preuvon.
Tu fus taillée à la serpette,
Vignon, vignon,
Vignon, vignette !

Vignon, vignon,
Vignon, vignette !
Il m'est advis que j'allaite,
Quand tu coules en mon gorgeron,
Vignon, vignon,
Vignon, vignette !

Saint-Dizier (HM). Les vignerons sont patronnés par saint Urbain.

I n'o-m-enco méneuil,
Je n'somm enco cœuilchis !
Si nous somm bien, tenons-nous y.
Peut-êt' qu'ailleurs nous serions pis.
A boire, à boire, à boire !
Nous quitrons-nous sans boire ?

Les gens d'Gigneil
N'sont point si fous
Que d'se quitteil
Sans boire un coup !

Saint-Dizier (HM).

En Angleterre nous irons,
Armé de serpes et de flacons.

Nous n'connaissons com'braves compagnons
Que ceux qu'ont bien vidé leur flacon !

Légende de saint Vincent

D'abord tout petit,
Saint Vincent était bon apôtre.
Bon, franc, réjoui,
Il buvait, chantait comme un autre.
La rouge liqueur
Plaisait à son cœur.
Et, dès lors, on jugeait que l'homme
Préférait le vin à la pomme.
Et de saint Vincent
Son contentement
Etait de planter du sarment.

Saint-Urbain (HM).

Saint Vincent, de nos vignes,
S'est fait le protecteur.
De lui, soyons tous dignes,
En buvant sa liqueur.
Buvons les brocs, les feuillettes.
Chantons de folles chansons
Pour bien célébrer la fête
Du Patron des vignerons.
Amis, rions, chantons, dansons,
Buvons !...

Coiffy (HM).

Le vin de Coiffy pétille, pétille.
Tout autour de moi sautille, sautille,
La terre en émoi
Tourne autour de moi.
Gloire à Dieu qui fit
Le vin de Coiffy.

Joinville (HM). Cadencer en se frappant sur le ventre.

Réjouis-toi, mon petit ventre.
Tout ce que je gagne, c'est pour toi !

Verzenay (M). Chanté en 1873.

Débouchons, en amis, une bouteille.
Pour la chanter, ouvrons un large bec.
Lorsqu'il planta notre première treille
Bacchus nous dit : Ouvrez et buvez sec !
Pour tous les maux dont le ciel nous afflige,
Le Verzenay vaut mieux qu'un médecin.
Mais, qu'ai-je donc ? Je suis pris d'un vertige !
Mon verre, ami, ou je reste en chemin !

A **Ay** (M), chanson de Le Roy de 1884, sur l'air de Mme Grégoire de Béranger.

C'est la Saint-Vincent,
Jour de plaisir et d'allégresse
Pour un bon vivant.
Ah ! quel bonheur ! Ah ! quelle ivresse !
Fêtons-la longtemps,
Soyons donc contents...
Si parmi les saints qu'on révère
On demandait qui je préfère,
Bien assurément,
Ce serait Vincent.

Ce bon saint Vincent
Des vignerons est l'espérance.
Mais c'est en buvant
Que nous méritons sa clémence.
Habitant divin !
Promets-nous du vin,
Nous avons horreur de la bière,
Des buveurs entends la prière,
Sois compatissant,
C'est la Saint-Vincent.

Un autre Vincent
Des orphelins était le père,
Du pauvre mourant
Il adoucissait la misère
Grand et généreux,
Savant et pieux,
Symbole de la bienfaisance.
S'il est un nom redit en France,
Bien assurément,
Ce nom c'est Vincent.

A la Saint-Vincent,
Lorsque le ciel est sans nuage
Alors on prétend
Que c'est fort heureux présage :
A sa fête il pleuvait.
Ah ! si Vincent pouvait,
Avec sa bonté sans pareil,
De bons raisins fournir la treille,
Ce serait charmant
Pour la Saint-Vincent.

Tous à saint Vincent
Vidons et remplissons nos verres.
Buvons à l'existant...
In vino veritas, mes frères,
Oui sans contredit
C'est lui qui l'a dit.
On entend par cet axiome
Que tout buveur est un brave homme,
Que tout buveur est un brave homme,
Que c'est en buvant
Qu'on fête Saint-Vincent.

Bassuet (M). Remonterait au XVIIIe siècle.

Qui dit un bon vigneron,
Semble dire un bon luron,
Un joyeux, un bon vivant,
Tour à tour aimant,
Tour à tour buvant,
Du vin au sexe passant,
Et dévôt à saint Vincent.

Tous les vingt-deux de janvier,
Nous devons te festoyer
Auprès d'un ardent foyer,
Tour à tour aimant,
Tour à tour buvant,
Chanter cantique plaisant
En l'honneur de saint Vincent.

Notre réjoui prieur
Nous met tous en belle humeur,
Sa gaieté lui fait honneur,
Tour à tour aimant,
Tour à tour buvant,
Et faisant dévotement
L'office de saint Vincent.

Le lendemain des jeudis,
Il ne faut poulets rôtis,
Poissons au bleu et poissons frits,
Pour le boute-en-train,
Il faut du bon vin.
Car l'on boit joyeusement,
En faisant la Saint-Vincent.

Saint Vincent, notre Patron,
Préservez notre bourgeon,
Des brouillards, du glaçon,
Et dans la saison,
Donnez-nous du bon.
Nous célébrons gaiement
Notre Patron saint Vincent.

Nos femmes sont de moitié,
Car, sans le vin, c'est pitié,
Moins ferme est notre amitié.
Au lieu qu'en buvant
Tout va rondement.
Notre ménage se sent
Des faveurs de saint Vincent.

Quand l'hiver, par ses frimas,
Fait mettre les outils là,
Epluchant nos échalas
Auprès de Fanchon,
Avec le cruchon,
Au feu de notre sarment,
Nous chantons saint Vincent.

Saint-Dizier (HM).

Si je meurs, que l'on m'enterre
Dans la cave où est le vin,
Les pieds vers le mur de pierre
Et le nez sous le robin.
Les quatre hommes les plus ivrognes
Porteront les coins du drap
Et les quatre les moins ivrognes
Chanteront les Liberas.

Bâton de Ay (Marne) Photo J.C. Pierson

Ecusson du St Vincent de Mussy (Aube) Photo J.D.

A **Ay** (M), poème dit à l'occasion du 21e anniversaire de la confrérie en 1884 texte de P. Violart.

L'ouvrier bien pensant, à son maître, est fidèle,
Il est consciencieux, courageux, plein de zèle.
Il s'oublie et confond, jusqu'à ne plus savoir
Si ce qu'a son patron n'est pas son propre avoir.
Il dit : nous, la maison, notre champ, notre vigne.
Et, certes, de tenir ce langage il est digne !
Econome, il espère en bon logicien,
D'avoir un jour aussi, son petit lot de bien.

Dictons météorologiques

Le plus ancien dicton connu, est inscrit dans le **Missel de Constance** daté de 1504.

Vincenti festo si sol radiat
Memor esto tunc magnum fac va
Quia vitis dabit tibi uvas.

Ce qui peut se traduire :
Si le soleil brille à la Saint-Vincent,
Grands tonneaux et vin dedans

Ce rapport entre le temps du 22 janvier et la qualité de la récolte s'exprime, en Champagne, en des termes très voisins.

Melay (HM)

Saint Vincent clair et beau
Plus de vin que d'eau.

Prends garde au jour de Saint Vincent
Car si ce jour tu vois et sens
Que le soleil est clair et beau
Nous aurons plus de vin que d'eau.

Le jour de la Saint-Vincent
Si le soleil luit tout le jour :
Vinée complète.
S'il pleut une partie du jour :
Demi vinée.
S'il pleut tout le jour :
Disette.

Vertus, Epernay (M), **Courteron** (A).

Saint Vincent clair et beau
Met du vin au tonneau.

Ambonnay (M.)

Saint Vincent clair et beau
Promet plus de vin que d'eau.

Saint Vincent à la claire journée,
Bonne année.

Venteuil (M), **Poissons** (HM)

Saint Vincent clair et beau
Autant de vin que d'eau.

Villiers-Marmery (M).

Si Saint Vincent est trouble
Il met le vin au double.

D'autres maximes mettent l'accent sur la période végétative et le travail qui en découle.

Melay (HM).

Saint Vincent au pied sec
La vigne à la serpette.

A la Saint-Vincent
Le vin monte au sarment.
S'il gèle, il en descend.

Vertus, Epernay (M).

A la Saint-Vincent
La goutte au sarment.

Unienville (A), **Hautvilliers** (M).

A la Saint-Vincent
Le vin monte au sarment.

Vertus (M).

A la Saint-Vincent
La serpe à la man.

Vandy (AR)

A la Saint Vincent
L'alouette prend son chant
Et le vigneron son serpillon.

Enfin, certains proverbes n'expriment qu'un phénomène météorologique possible.

Villers-Marmery (M), **Melay** (HM).

A la Saint-Vincent
L'hiver s'en va ou reprend.

Vertus (M).

A la Saint-Vincent
L'hiver reprend ou descend.

Courteron, Villeneuve-au-Chemin (A), **Poissons** (HM).

A la Saint-Vincent
L'hiver quitte ou reprend.

Vicq (HM).

A la Saint-Vincent
L'hiver reprend ou se détend.

Poissons (HM).

Saint-Vincent clair,
L'hiver est derrière.

Mesnil-Saint-Père (A).

A la Saint-Vincent
L'hiver reprend
Ou se rompt la dent.

Magnant (A).

A la Saint-Vincent
L'hiver reprend
Ou se casse les dents.

Aux Riceys (A), on reste plus circonspect et l'on dit :

A la Saint-Vincent,
Il faut encore la moitié de ses provisions d'hiver.

Pont-Sainte-Marie (A)

Tel jour est Noël
Tel jour est l'An
Tel jour est Saint Vincent.

Ce « dit » ne se rapporte pas à un phénomène météorologique mais uniquement au jour de la semaine. Ainsi pour 1981, la réponse est vendredi et pour 1982, samedi.

Tableau à Bouilly (Aube) Photo J.D.

SAINT VINCENT LE CATHOLIQUE

Reliquaire de Vertus (Marne) Photo PMR

Un travail de bénédictin

Lorsque, vers 531, l'abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés fut fondée par Childebert 1er, les moines entreprirent de répandre le culte de saint Vincent. Si l'on tient compte des nombreuses survivances païennes qui hantent encore le XIXe et le XXe siècle, il nous semble que le travail ne dut pas être des plus aisés.

Si les rites dionysiaques furent introduits en Gaule vers le VIe siècle av. J.C. et en admettant que les bénédictins se mirent à prêcher dès l'an 531 de notre ère, cela sous-entend qu'ils s'attaquaient à un culte implanté depuis environ 1100 ans ! Pour donner une échelle de grandeur cela équivaut au temps qui sépare François Mitterrand, Président de la République, de Charles II, roi de France, successeur de Charlemagne ! D'autre part, il s'agissait pour eux d'imposer une vénération en lieu et place de festivités bachiques. Ce qui n'a pas dû être particulièrement facile à faire admettre car il est tout de même plus agréable d'être assis devant un verre qu'à genoux devant une relique !

D'ailleurs ce problème des reliques, qui n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'études approfondies, mériterait d'être élucidé aussi précisément que possible. On sait, de façon certaine, qu'il y eut, dans la période comprise entre le IVe et le XIIIe siècle, un important « marché de reliques », Il est à peu près certain que la plus grande part de ce commerce était alimenté par des faux. On peut évidemment se demander ou à quoi servaient ces inventions.

Un premier argument, d'ordre culturel, apparaît à l'évidence. Ce phénomène a permis, au moins jusqu'au XVIe siècle, à des artisans, notamment les orfèvres, d'exercer leur talent et de nous faire héritiers d'un patrimoine artistique de grande valeur.

Mais, par définition, les reliques doivent avoir un rôle cultuel et, là, nous émettons une hypothèse.

Il semblerait que nos aïeux n'étaient pas aussi crédules qu'une Histoire simpliste nous le laisse entendre. Il nous paraîtrait même, qu'ils étaient plutôt du style « saint Thomas », et voulaient bien croire à condition de voir. Si l'on suit ce raisonnement, le rôle de la relique devient tout à fait évident. C'est un argument publicitaire de la nouvelle foi. Comme tel, qu'importe que ce support soit réel ou falsifié, dès l'instant qu'il est crédible.

De même que le cheminement des reliques nous permet d'établir un parallèle avec la route des vignobles, de même la durée du « voyage » pourrait expliquer le temps mis à convertir nos « païens d'ancêtres ». Si l'on veut bien admettre cette chronologie, la conversion de l'ancienne France aurait duré de l'an 531, date de la fondation de l'abbaye Saint-Vincent, jusqu'à l'an 1321, date où des reliques sont envoyées à Rouen, soit près de 800 ans ; ce qui représente environ 40 générations !

Encore que, nous l'avons préalablement montré, il serait plus judicieux de parler de synchrétisme plutôt que de conversion, et ce, jusqu'au... XIXe siècle !

Nos ancêtres, dit-on, avaient la foi ! Oui, j'en suis profondément convaincu et, lorsque j'admire le travail des bâtisseurs d'églises et des sculpteurs, je me dis : Ces hommes avaient La Foi ! mais, quelle Foi ?

La Saint-Vincent

D'autrefois à aujourd'hui, il ne semble pas que le cérémonial religieux de la Saint-Vincent ait varié d'une manière sensible. Il est celui d'une fête patronale processionnelle dont le temps fort est celui de la messe.

En règle générale, il s'agit d'une grand' messe, chantée et carillonnée et accompagnée par la fanfare locale, lorsqu'il en existe une. Dite vers les 10 heures du matin, elle est quelquefois suivie de vêpres l'après-midi.

A **Bourbonne-les-Bains** (HM), il y avait grand'messe ; l'église était pleine.

A **Samoreau** (S&M), la cérémonie religieuse est identique à celle de la Saint-Eloi.

A **Donjeux, Joinville, Saint-Dizier, Poissons** (HM), on chante vêpres l'après-midi. Un service funèbre « à la mémoire des » (2) confrères décédés, accompagne la cérémonie religieuse, quand il n'est pas reporté au lendemain.

Loche-sur-Ource (Aube) Accueil du Cortège par le clergé

Trepail (Marne) 1979 - Bénédiction du vin

A **Saint-Lyé** (A), tout le monde allait à la messe.

A **Venteuil** (M), la population n'a jamais été très dévote. La fête religieuse est peu suivie et il y a peu de monde à la messe. Seules, s'y rendent les familles pratiquantes et... ceux qui assistent ce jour-là exceptionnellement à l'office, de la même façon qu'ils ne se rendent à l'église que pour les enterrements et les mariages.

A **Vicq** (HM), il y avait grand'messe. L'église pour ce jour, là était nettoyée de fond en comble, les bancs et les sièges cirés. Le chœur était décoré d'outils et d'ustensiles relatifs à la vigne, que l'on avait astiqués pour l'occasion.

A **Avize** (M), la messe solennelle, avec la chorale paroissiale et la fanfare est concélébrée, car le sermon est donné par un prêtre « du dehors ».

Le gâteau de Saint-Vincent

Ce signifiant recouvre deux réalités différentes.

Le « gâteau de Saint-Vincent » est, nous l'avons vu, une tarte aux raisins familiale.

Mais le **gâteau de Saint-Vincent** est aussi là où l'on trouve les brioches confectionnées par le boulanger et artistement arrangées en pièces montées. Ce « gâteau » sera présenté au prêtre et béni. C'est du **pain bénit** de qualité supérieure qui, après la communion, sera partagé entre les fidèles.

Daillancourt (HM), la bénédiction du pain est accompagnée de l'offrande d'une bouteille de vin par vigneron.

Avize (M), à partir de 1937, date à laquelle on incorpore des « solennités » à l'office, le prêtre bénit les brioches disposées sur un brancard, lequel est soutenu par deux porteurs à genoux.

L'achat du gâteau était autrefois l'apanage du nouveau bâtonnier de saint Vincent. Mais cet honneur coûtait cher. Progressivement, au cours du XXe siècle, la fourniture des brioches, a été confiée aux Confréries ou Comités.

Bourbonne-les-Bains (HM), en 1871. Vu l'invasion, le produit de la quête et le contenu du tronc de saint Vincent permettaient le luxe d'un pain bénit, offert sous forme de brioche. La dépense se soldait à 5 francs et 5 centimes. Les 7 francs 15 centimes restant étaient remis à la « Caisse des Fourneaux » et destinés aux enfants nécessiteux.

Vers 1960, des voleurs dérobèrent une médaille et le tronc de saint Vincent. Depuis, les nombreux curistes visitant l'église ne peuvent plus y déposer leur obole et, c'est la Confrérie qui doit subvenir seule aux frais...

Coiffy-le-Haut (HM), le bâtonnier offre la brioche à la messe et doit faire la « toilette » de la statue du saint.

Vicq (HM), la brioche est offerte par le « Conseil de fabrique ». Elle est parfois remplacée par deux corbeilles de gâteaux secs, en forme de dominos.

Hautvillers (M). Aujourd'hui, la Confrérie de saint Vincent offre le pain bénit.

(2) L'expression juste, c.a.d. « pour le repos de l'âme de... » commence à être ainsi supplantée. (N.D.L.R.).

Gâteau de St Vincent à Verzenay (Marne) 1980

Montgueux (Aube) 1981

Mussy (A). C'est un honneur d'avoir le gâteau, mais cela coûte cher.

Avize (M). A partir de 1937, les grandes maisons de vignoble et de négociants étaient sollicitées à tour de rôle, pour offrir la brioche à l'église. Mais, aujourd'hui, ce sont les récoltants-manipulants qui subviennent au pain bénit.

Lépine (A) jusqu'en 1932, le pain bénit était offert par le plus fort enchérisseur du bâton. Depuis, il est à la charge de la Confrérie.

Autrefois, quelques brioches — non bénies — souvent données par le boulanger, étaient vendues aux enchères. Elles étaient ensuite dégustées à l'auberge ou en famille. Aujourd'hui elles sont offertes par le Comité au cours du vin d'honneur.

Hautvillers (M), jusqu'en 1907, une brioche à la main, accompagné du trésorier de fabrique, l'abbé procédait à la « **vente du croûton** ». Cette vente ne pouvait être individuelle. Il fallait que ce soit des « **enchères**

Gâteau de St Vincent à Trépail (Marne) 1979

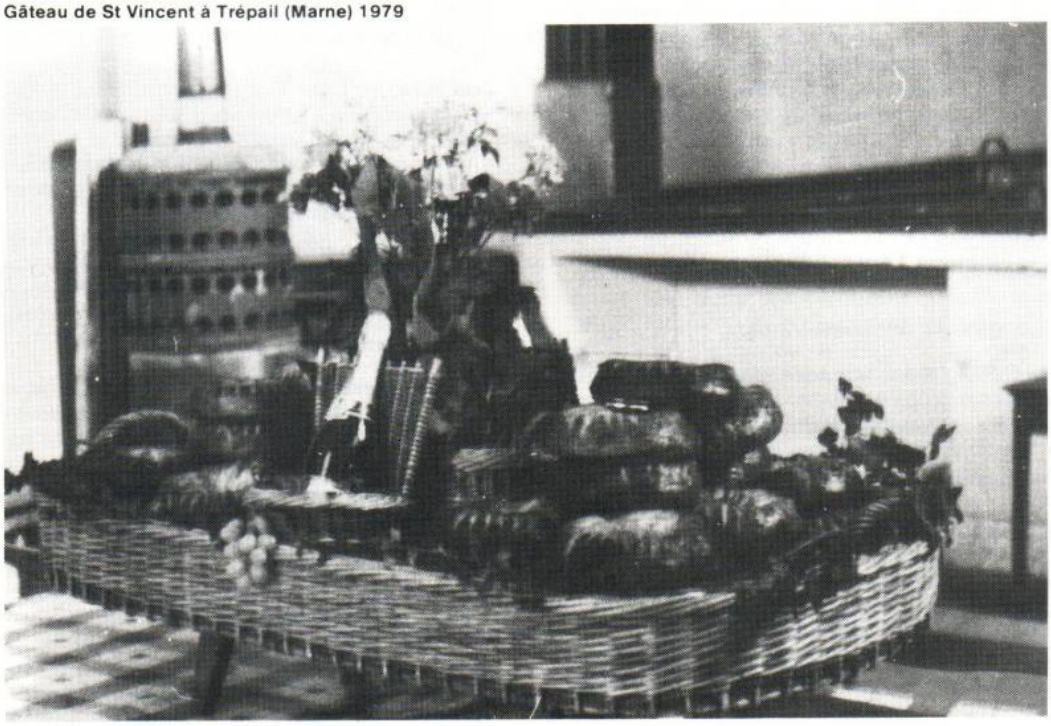

Avize (Marne) Procession du « Gâteau » et du tonnelet de St Vincent Photo B. Desautels

de groupe » où s'opposaient jeunes gens, jeunes filles et femmes mariées. La vente rapportait de 7 à 12 F (exceptionnellement 120 F, une bonne année !). Le groupe enchérisseur dégustait sa brioche à l'auberge mais, se devait d'offrir celle de l'année suivante et de **« payer la messe »** et les frais.

Aujourd'hui la Confrérie de Saint-Vincent offre une brioche à chaque vigneron.

A **Chamery** (M), dans la cour de l'église, on procède à la vente aux enchères, au profit de la Société de saint Vincent, des roses en papier qui décoraient le gâteau.

A **Cumières** (M), le bouquet de fleurs ornant le gâteau est vendu aux enchères « à l'américaine », après la messe.

Saint-Lyé (A). On mange la brioche traditionnelle, le soir, en buvant du vin chaud, le **brûlot.**

Venteuil (M). La brioche est offerte par le Syndicat mais chacun apporte au repas sa bouteille de vin blanc et le boulanger fait cadeau d'une brioche par famille.

Trépail (Marne) 1979

Avize (M), depuis 1962, le Comité offre brioches et champagne aux pensionnaires de l'hôpital d'Avize, afin de les associer à la fête.

L'entame du pain bénit sera découpée plus largement que les autres parts destinées aux fidèles. C'est le chanteau, **chantio ou crusson,** croûton (cf. R.F.C. n° 63). Il va servir à désigner, aux yeux de tous, le nouveau bâtonnier, auquel il sera offert en priorité, à moins que ce geste ne fasse l'objet d'une mise aux enchères. Le preneur de bâton était alors le « mieux disant ». On faisait, toutefois, en sorte que la charge ne revienne plus à la même personne dans les années suivantes...

Chamery (M). La transmission du pouvoir se fait à l'occasion du vin d'honneur, sous les espèces d'un morceau de brioche, le **crusson,** et s'agrémente d'un bouquet et d'un compliment.

Celles-sur-Ource (A). Le **cogno** (latin *cuneus,* coin) de saint Vincent se passait de l'un à l'autre. Celui qui avait le privilège d'offrir la brioche, offrait un repas à son prédécesseur et à son successeur.

Courteron (A). Le chantio est reçu par les mariés de l'année.

Bourbonne-les-Bains (HM), le 2 janvier 1887, il est décidé que le chanteau de pain bénit qui était porté à la sortie de la messe en grande solennité, sera supprimé.

Coiffy-le-Haut (HM), le chanteau se décompose en deux parts : l'une pour le curé, l'autre pour celui qui se propose de préparer la prochaine fête et qui recevra, en outre, le bâton. Chanteau et bâton lui sont remis à la sacristie.

Vicq (HM), le chanteau sera pour les servants et l'officiant (qui reçoit, en plus, du bon vin).

La présentation du pain à l'office est toujours l'objet d'une attention particulière. De nos jours, le brancard de procession, recouvert d'un linge, est devenu d'un usage général dans les confréries.

A **Villiers-Marmery, Bouzy, Trépail** (M), le porteur de bâton qui venait de passer le crusson invitait à sa table la famille de celui qui allait le recevoir.

A **Chamery** (M), la civière portant les brioches est entourée de bouteilles de champagne, de feuillage de pétro (branches de sapin) et de fleurs en papier.

A **Hautvilliers** (M), trois « **plateaux** » transportent les couronnes destinées à l'église et d'autres, plus modestes, pour les membres de la Confrérie et leurs invités.

A **Courteron** (A), le gâteau est un monticule de brioches présentées sur un brancard.

A **Mussy** (A), le gâteau de Saint-Vincent est une grosse brioche, surmontée d'une pyramide constituée de couronnes, rubans, bouquets, présenté par deux ou quatre hommes.

A **Montgueux** (A), deux jeunes filles portent la brioche sur un brancard.

A **Cumières** (M), les brioches, surmontées d'un énorme bouquet, sont portées sur un brancard.

A **Vicq** (HM), lorsque l'on présente des gâteaux secs, ceux-ci sont portés par deux enfants de chœur dans une sorte de grande corbeille à linge, en vannerie d'osier.

A **Villedomange** (M), les brioches sont portées sur une clayette.

A **Lépine** (A), le pain bénit était porté par deux quêteuses sur un grand plateau circulaire en vannerie. Depuis 1979, deux confrères commissaires, le portent sur un brancard.

A **Villers-Marmery** (M), en 1931, la civière où s'échafaudaient 25 kg de couronnes de brioche, était ornée de branches de laurier et de rubans blancs.

Procession du bâton à Verzenay (Marne) 1980

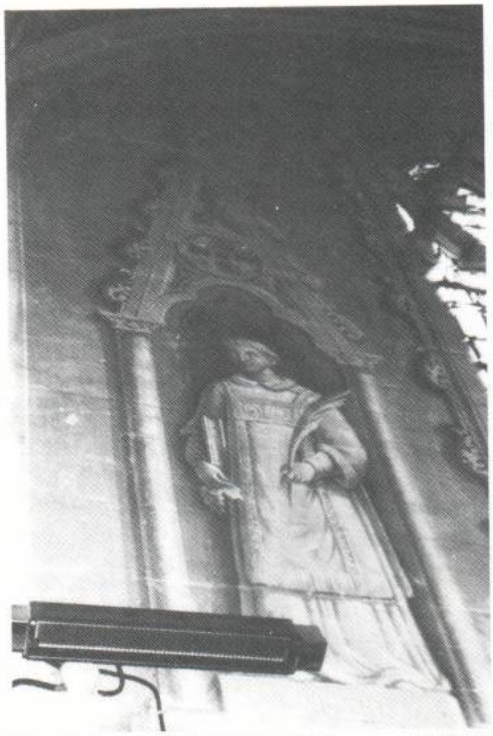

Rigny-le-Ferron (Aube) Trompe l'œil Photo J.D.

A **Coiffy** (HM), le gâteau bénit est présenté par le doyen d'âge du village.

A **Ludes** (M), cet honneur est dévolu à deux jeunes filles.

A **Trigny** (M), une seule jeune fille s'en charge.

A **Chamery** (M), cela revient à des musiciens.

A **Saint-Dizier** (HM), la présentation est faite par le « **porteur de la petite statue** », le bâtonnier.

Le pain bénit est tranché en menus morceaux à la sacristie. Cette tâche est généralement dévolue à quelques femmes que l'on veut honorer, notamment l'épouse du donateur ou sa fille. La répartition est ensuite faite aux fidèles par les porteurs, le donateur, le bâtonnier, quelques jeunes filles ou les enfants de chœur. Le choix peut varier d'une année à l'autre, selon les villages. Cette offrande est accompagnée d'une quête dont l'intention est annoncée par le curé au cours de son sermon (bonnes œuvres, restaurations, messes, etc.).

A **Mussy** (A), celui qui offre le gâteau le porte aux fidèles, ou le fait porter par sa fille à la fin de la messe.

A **Hautvilliers** (M), quatre enfants de chœur offrent le gâteau bénit dans des corbeilles, lorsque la cérémonie est terminée.

A **Port-à-Binson** (M), une part du gâteau est destinée aux sonneurs et aux enfants de chœur. Chaque vigneron emporte la part de sa famille.

A **Machault** (S&M), la distribution du pain bénit est faite à domicile.

A **Lépine** (A), le choix de la quêteuse est fait par le bâtonnier ou par le donateur du pain bénit. Le plus souvent, c'est l'une de ses filles, à condition qu'elle ait atteint sa douzième année. Joliment vêtue et portant un bouquet, elle quête dans le gobelet de fiançaille (en argent ou en vermeil) de sa mère ou de sa grand-mère. Elle est conduite par un commissaire ayant revêtu son costume noir de mariage et chapeauté de la **galine,** haut-de-forme en peau de taupe.

Les processions

Autrefois, les processions parcouraient, au son des cantiques, les rues du village et se rendaient dans le vignoble, où le prêtre bénissait les vignes. A la suite de la « séparation de l'Eglise et de l'Etat », celles-ci ont pris deux aspects : soit qu'il ne s'agisse plus que d'une marche circumambulatoire dans l'église, soit qu'il s'agisse d'un défilé qui, bien que comportant bannière et bâton, a pris délibérément un aspect laïque.

Tous ceux qui vivent du travail de la vigne sont réunis à cette occasion, vendangeurs, ouvriers, grands et petits propriétaires. S'y joignaient autrefois les corps de métiers connexes, tonneliers, marchands de vins, vanniers, bouilleurs de cru, maréchaux, charrons, parfois même agriculteurs. De nos jours, ces processions, conduites par les confréries, sont parfois suivies par les sociétés bachiques et folkloriques.

A **Vicq** (HM), dans les temps les plus reculés, un défilé en cortège se déroulait la veille de la fête du saint, après la sonnerie de cloches. Le jour même, une procession se déroule dans l'église. Elle est réglée par le sacristain et se fait sans bâton processionnel, en l'absence de confrérie.

A **Coiffy-le-Haut** (HM), selon les dires, il y a fort longtemps, c'est en procession que le bâton, reçu en dépôt l'année précédente, rejoint l'église, porté par son détenteur.

A **Villers-Marmery** (M), une procession va chercher solennellement le gâteau à bénir chez le « maître de charge ». En 1931, une fanfare ouvrait la marche.

A **Saint-Urbain** (HM), le cortège allait chercher la statue du saint chez celui qui la détenait depuis un an pour la porter à l'église. La statue, ornée de grappes, de fleurs, de rubans, était encadrée de quatre porteurs et suivie des vignerons tenant des cierges.

A **Chamery** (M), le brancard supportant le gâteau est suivi des membres du syndicat. Se joignent au cortège les jeunes filles, avec leurs cavaliers et, pour clore la marche, les anciens du pays.

A **Poulangy** (HM), on processionne dans l'église à l'issue de la messe.

A **Pamfou** (S-&-M), une seconde procession, à l'issue de la messe, conduira le bâton chez le bâtonnier prenant. En tête du cortège marche le suisse puis les musiciens, la bannière, portée par le bâtonnier sortant, le cierge de la confrérie orné de rubans et tenu par le bâtonnier prenant, la statue de saint Vincent portée par deux confrères, escortée de cinq autres tenant des souches, enfin, fermant la marche, le trésorier portant un baril, cerclé de cuivre, où est enfermé l'argent de la société.

Cortège à Avize

Photo B. Desautels

Une foule nombreuse, portant des brocs de vin, suivait la procession. Aux quatre stations, on s'adonnait à des libations et on faisait boire les porteurs qui avaient les mains prises.

A **Hautvilliers** (M), après l'annonce donnée par le carillon de l'église et des coups de feu, le suisse se rendait à l'auberge. Là, le cortège se formait : derrière le suisse, le bâton de l'église porté par un confrère et retenu par quatre rubans, tenus par quatre propriétaires ; ensuite venaient les brancards de brioches, les membres de la confrérie et leurs invités, les vignerons et les vigneronnes. La musique fermait la marche. Arrivés à l'église, le bâton était replacé dans le sanctuaire et les brancards posés sur des trétaux.

Après la messe, un second cortège se formait et se rendait à l'auberge pour déguster le gâteau et boire à saint Vincent. Le bâton accompagnait le nouveau chef de groupe chez lui. Il y restait jusqu'au lendemain avant de reprendre sa place à la muraille de la nef de l'église.

Vers 1880, il fut acquis par les jeunes gens et subit « quelques vicissitudes », tantôt lancé en l'air comme une canne de tambour-major, tantôt porté comme une hallebarde sur l'épaule, tantôt sollicité de goûter la « liqueur de Dom Pérignon ». Dès lors, le curé décida que, dorénavant le suisse rapporterait le bâton à l'église tout de suite après la cérémonie.

A partir de 1907, époque de la création de la société de Saint-Vincent, la procession devint un cortège, prenant son départ de la place, près de la boulangerie. En tête vient le suisse, puis le bâton d'où partent trois rubans bleu, blanc, rouge, les trois brancards de brioche, la fanfare et les vignerons. Un certain nombre d'entre eux quittent d'ailleurs le cortège avant qu'il n'atteigne l'église. *Si, autrefois, porter le bâton, était un honneur, de nos jours les gros propriétaires se trouvent ridicules et confient ce soin aux ouvriers...*

A **Cumières** (M), vers 1930, les participants se réunissent dans la cour d'un propriétaire-récoltant. Les enfants, costumés en vignerons et vendangeurs « folkloriques », prennent deux par deux, la tête du cortège, suivis du « rendant », porteur du bâton sanctoral (d'où partent quatre rubans rouges tenus chacun par un membre de la confrérie) et du brancard de brioches surmonté d'un somptueux bouquet de fleurs.

Après la messe, le cortège reconduit le bâton au domicile du nouveau « prenant ».

A **Courteron** (A), on venait en musique chercher le gâteau de Saint-Vincent au domicile du vigneron qui l'offrait. Après la messe on repartait en cortège porter le chanteau à celui qui prenait la succession.

A **Rachecourt** (HM), on se rendait en procession chez le *tenant* du bâton que l'on rapportait à l'église. Après la cérémonie, on reconduisait à son domicile le nouveau détenteur.

A **Vitry-le-Croisé** (A), on reconduisait le bâton et on l'arrosait.

A **Montgueux** (A), en 1981, le cortège comprend les porteurs du tonneau de vin et des brioches, suivant la bannière nouvellement restaurée.

A **Venteuil** (M), l'après-midi, s'organise un défilé de la musique et des pompiers.

A **Prauthoy** (HM), on fait une procession en promenant la statue du saint puis le prêtre procède à la bénédiction des vignes.

Bligny 1981, drapeau de la Confrérie de Bar-sur-Aube et bâton de Colombé-la-Fosse Photo J.D.

A **Vicq** (HM), la statue polychrome du saint est promenée dans l'église.

A **Avize** (M), depuis 1937, le matin de la Saint-Vincent, vers 9 h 45, se forme un rassemblement chez le donateur de brioche. Un défilé est organisé. Il y a en tête le bâton, porté par un vigneron. Ensuite viennent des jeunes, costumés en vignerons du début du siècle, portant et entourant les brancards de la brioche et du tonnelet de vin. Suivent les majorettes, la fanfare municipale, les officiels, des membres de la corporation et la population. La cérémonie religieuse terminée, le cortège se reforme pour aller porter le crusson au futur donateur. Celui-ci offre un vin d'honneur à tous les assistants.

A **Epernay** (M), le dimanche 22 janvier 1911, la révolte champenoise vit passer Saint-Vincent dans la tristesse. L'armée occupait les villes ; tout rassemblement était interdit...

A **Mussy** (A), avant 1914, la procession du gâteau faisait le tour du pays.

A **Brienne-la-Vieille** (A), au début du siècle, une procession avait encore lieu entre l'église et la croix située à mi-hauteur du coteau de *l'Arméate.*

A **Chappes** (A), on se rendait en procession, avec bannière, le 15 août, à la *Croix saint Vincent.*

A **Saint-Dizier** (HM), il existait deux processions de vignerons. Le 22 janvier, ceux du quartier de la Noue, célébraient saint Vincent, tandis que ceux de Gigny honoraient saint Urbain le 25 mai.

A **Bergères** (A), la procession suivait le bâton.

A **Saint-Lyé** (A), huit jours avant, la société se réunissait pour « prendre les positions ».

A **Poissons** (HM), on ramenait le saint sur le bâton ; c'était le possesseur qui le tenait ; celui qui devait le recevoir à la fin de la messe, le suivait puis venaient tous les vignerons et les gens du village. Le curé accueillait le saint sous le porche de l'église et tout le monde entrait. Le saint était déposé à la droite de l'autel. A la fin de la messe, l'ancien possesseur « passait » le saint à son successeur et la procession repartait au domicile du nouveau propriétaire.

A **Ambonnay** (M), en 1976, un défilé par les rues de la ville regroupait les membres de la confrérie, hommes et femmes, en tenue de « bourgeois du Moyen-Age », suivis des porteurs du tonnelet de vin de messe et d'un groupe de Châlons-sur-Marne en tenue folklorique.

A **Lépine** (A), jusque vers les années 1893 (date de l'invasion du phylloxéra) la procession, après la messe, quitte l'église par la *petite rue* pour aller, bannière en tête, jusqu'aux vignes situées au croisement de la *grande rue* et du chemin qui conduit à *Gallilée.* De là, tout le vignoble est béni. Le cortège repart par la *grande rue,* fait halte à la croix du milieu du pays et rejoint l'église.

Vers 1930, le parcours de la procession se limite au tour de l'église, dans l'enceinte du cimetière. Ce dernier usage a été abandonné à une date incertaine.

Avant 1877, la procession était conduite par le bâton sanctoral, encadré de quatre torchères.

Dans l'ensemble du canton, depuis quelques années, les cortèges de la Saint-Vincent prennent un aspect régionaliste de plus en plus marqué.

La musique, fanfare ou harmonie, précède bâton et bannière. Viennent ensuite les brancards de brioches et le tonnelet de vin, portés et encadrés par des jeunes en costume traditionnel et suivis par les membres de la confrérie (auxquels s'ajoutent parfois les sociétés bachiques). Il est cependant regrettable de constater que trop fréquemment encore, les tenues traditionnelles cèdent la place à des déguisements « folkloriques » de pacotille, n'ayant rien de commun avec les costumes locaux créés au XIXe siècle et dépourvu de la majesté pseudo-médiévale des « ordres gastronomiques » de notre temps.

Salves d'honneur

Si les coups de feu sont toujours de tradition, lors des cérémonies de mariage, cette habitude semble être exceptionnelle pour la saint Vincent.

A **Melay** (HM), à la sortie de la messe, des coups de feu sont tirés par les conscrits de l'année.

A **Bourbonne-les-Bains** (HM), la sortie de messe était également marquée par des salves de pistolets et la foule se répandait ensuite dans les cafés pour le traditionnel apéritif.

A **Hautvilliers** (M), **« l'artillerie de saint Vincent »,** deux petits canons fabriqués par le forgeron et manœuvrés par quatre sergents à casquette galonnée, annonçait le départ de la fête. Jusque vers 1914, on tirait encore des coups de fusil.

La détonation d'un coup de feu ou le claquement du fouet, sont associés à l'idée de la foudre, celle-ci étant par excellence « l'arme » du dieu suprême. Ce symbole de puissance est ambivalent. La foudre engendre et participe de la création mais détruit tout à la fois. Elle est le principe destructeur en même temps que le principe de fécondité. (Cf. Folk de Ch. N° 66). C'est sous ce deuxième aspect que les salves de coups de feu participent aux cérémonies de mariage et aux festivités de la Saint-Vincent.

Punition du saint

De temps « immémoriaux », les ministres de la divinité reçurent l'hommage des fidèles. Mais cet hommage n'était pas pur de tout calcul. Si les vœux étaient exaucés, tout allait pour le mieux, dans le meilleur des mondes. Mais, si d'aventure, le scénario ne se déroulait pas comme prévu et si, malgré l'insistance des hommes, le « représentant » ne pouvait satisfaire leurs demandes, alors la colère supplantait la prière. En toute logique, puisque celui-ci n'était plus capable d'intercéder pour elle, la foule le renvoyait *ad patres !*

Il semblerait que l'Eglise, pourtant favorable dans le passé à des solutions radicales s'agissant de prétendus hérétiques, ait préféré, pour elle, le recours à l'iconoclastie !

En conséquence, lorsque les conditions météorologiques ou tout autre calamité venaient à détruire le vignoble, les vignerons étaient autorisés à « lyncher » leur idole. Ce dont ils ne semblent pas s'être privés au cours des temps.

A **Troyes** (A), Hélène Vauclin cite cette histoire dans « Les carillons de Troyes ».

...Un sourire plisse ses yeux de chinois. Il chante :
« Qua y est ce ptit saint
Qu'ast darrié les vaux...
Pour arroser nos'haricots.
Qui sont bonn' ceux-t-au pot
Ceux-t-au feu et bonn' to patiot ».
Romain, je te prie de cesser tes âneries.
Tu ne sais pas l'histoire ? La Canée me l'a racontée : à la Saint-Vincent, les vignerons promènent leur saint jusqu'à Notre-Dame-des-Vignes. A la suite de plusieurs années de sécheresse, las de lui réclamer de la pluie, las de l'implorer, ils le noyèrent dans le canal...

A **Rachecourt** (HM), une année où les gelées tardives avaient causé de grands dégâts à la vigne, le tenant du bâton, à l'aide d'une corde, descend saint Vincent dans le puits où il l'immerge quelques instants en disant : **« Tiens ! toi aussi, tu boiras de l'eau ! »**

Saint-Aubin - St Vincent décapité

A **Anrosey** (HM), un vigneron avait installé une petite statue du saint au creux d'une niche aménagée dans le mur de soutènement de sa vigne. Elle y était depuis quelques années, quand un beau matin de mai, les vignerons ayant constaté que les vignes avaient gelé **tout noir,** retournèrent leur colère contre saint Vincent et le lendemain on retrouva la statue brisée en plusieurs morceaux.

A **Saint-Dizier** (HM), saint Urbain eut également droit aux accès de mauvaise humeur des vignerons. « L'IMPARTIAL » du 30 mai 1878, relate le fait. *Saint Urbain a été fêté samedi 15 à Gigny par les vignerons, avec musique, illuminations, fleurs et danses. Espérons qu'il se montrera reconnaissant de tant d'hommages et qu'il s'évitera cette année la noyade que lui infligèrent, il y a huit ans, ses dévots mécontents.*

L'incident remontait aux années 1870-1871. La gelée avait détruit la récolte et le vin qui valait alors 35 F la pièce, avait aussitôt augmenté. Lors de la procession, un vigneron s'empara du saint que portait M. Duplessis et le jeta dans le puits de la rue Pasteur en disant que le saint boirait lui-même de l'eau puisqu'il ne donnait pas de vin.

En d'autres occasions, les vignerons bragards se contentèrent de retourner la statue nez au mur en disant : **« Tié, pisque t'as pas voulu nous donner d'vin, te boiras d l'iau ! »**

A **Thonnance-les-Joinville** (HM), à la même époque, lors de la procession, un enfant de chœur portait le bâton sanctoral de saint Urbain. Derrière lui un vigneron éprouvé proférait : **« Lèva-le ! Lèva-le bé haut ! L'coqué, qu'on li montrê la belle vargougne qu'il aî fait ce maté ! »**

A **Verrières** (M), saint Didier ayant laissé geler les vignes, on promena le saint en disant **« Luvé-lû haut ! L'brigat, l'scélérat ! qui woyé l'dégât qu'il y fât ! »**

A **Gyé-sur-Seine** (A), en 1868, l'ancienne statuette du XVIIIe fut reléguée au-dessus d'une porte pour céder la place sur l'autel à une statue de saint Vincent toute neuve, don de l'abbé Rabel. Malheureusement, cette année-là, il n'y eut pratiquement pas de récolte. Ce qui fit dire aux vignerons **« I ost bein trop jeune ! »**

Gyé-sur-Seine (Aube) le vieux saint relégué

A **Mussy-sur-Seine** (A), une légende veut que les vignerons mécontents aient décapité la statue du bâton sanctoral.

A **Cumières** (M), la statue du saint fut jetée à l'eau dans la Marne.

Le Bâtonnier

Par définition le bâtonnier est le porteur du bâton sanctoral. En fait cette définition n'est que la restriction récente d'une charge plus complexe, restriction née de la création des confréries statutaires au XIXe siècle.

Autrefois, l'organisation des festivités villageoises était confiée à un groupe d'individus élus annuellement par la communauté. Ainsi, la fête patronale était-elle l'affaire des « garçons de fête » qui étaient par tradition les conscrits de l'année. De même la Saint-Vincent était confiée annuellement à la responsabilité d'une personne ou d'un groupe de personnes. L'organisation coûtait cher d'où la règle qui voulait que cette charge ne soit conférée qu'une fois dans la vie — à moins que le prenant ne soit le plus fort enchérisseur. (Encore évitait-on qu'il se succède à lui-même).

Bâton de Mareuil-sur-Ay (Marne) Photo PMR

Niche de St Vincent dans le mur d'une maison particulière à Ricey-Bas (Aube)

A **Vitry-le-Croisé** (A), on tirait le bâton au numéro, mais on s'entendait pour que ce ne soit pas toujours le même qui l'ait.

A **Saint-Dizier** (HM), on est *bâtonnier* par ancienneté d'âge. On entrait dans la fonction en recevant la « petite statue » pour un an. L'année suivante, on était promu bâtonnier de la « grande ».

A **Chateauvillain** (HM), même dualité, sans hiérarchie ; le choix se faisait également à l'ancienneté, mais c'est de la date du mariage des concurrents chefs de famille qu'il était tenu compte. Les deux *marguilliers* étaient nommés pour deux ans. Chaque année il y avait un entrant et un sortant.

A **Provins** (S-&-M), quatre *messiers* étaient bâtonniers à tour de rôle.

A **Samoreau** (S-&-M), au groupe organisé détenant la statue ou le bâton revient la charge et l'honneur d'organiser la fête religieuse. Aujourd'hui on distingue parfois le porteur du bâton de l'organisateur proprement dit de la cérémonie.

Barzy-sur-Marne (Aisne)

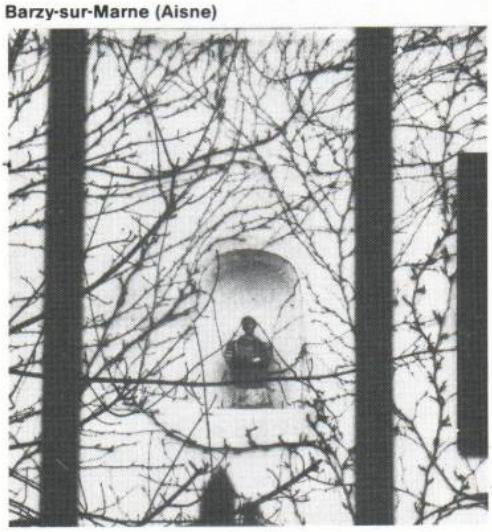

A **Sézanne** (M), quatre *procureurs* étaient par élection désignés pour quatre ans et renouvelables par quart tous les quatre ans.

A **Bouzy, Ambonnay, Trépail** (M), **Poulangy** (HM), le *directeur* est parfois désigné dix ans à l'avance. La fonction est recherchée et les candidatures nombreuses et pressantes. Il faut s'assurer longtemps à l'avance de pouvoir, au moins une fois dans sa vie, être à l'honneur le jour de la saint Vincent.

A **Verzenay, Villers-Marmery** (M), la charge revient au *Président,* élu au cours de la fête de l'année précédente.

A **Chamery** (M), à l'occasion du vin d'honneur s'opère la transmission des pouvoirs, sous l'espèce d'un morceau de brioche, le **crusson,** agrémenté d'un bouquet et d'un compliment. Le nouveau dignitaire est tenu d'offrir une tournée de vin à son domicile.

A **Hautvilliers** (M), le groupe des jeunes gens, jeunes filles ou femmes mariées qui avait enchéri le **croûton** obtenait le droit de porter le bâton et le devoir de « payer » la messe, les frais et le pain bénit de l'année suivante. Plus récemment le bâton était vendu aux enchères dans la salle paroissiale.

A **Bergères** (A), le bâton de saint Paul était vendu aux enchères. Celui qui l'obtenait le conservait chez lui pour un an.

A **Vertus** (M) en 1981, de retour à la salle commune, deux nouveaux membres de la confrérie se voient remettre le bâton à l'effigie du saint patron.

A **Saint-Germain, Lépine** (A), le bâton était vendu aux enchères. Celui qui l'avait le gardait chez lui.

A **Prauthoy** (HM), à tour de rôle, chaque famille est chargée d'organiser la fête.

La tradition veut que la statuette soit placée annuellement chez le nouveau bâtonnier. On peut se demander pourquoi chacun tenait tant à détenir cet **afiquet** chez lui, alors qu'il eut été si simple de le laisser en sûreté à l'église.

On peut penser que cela faisait partie des honneurs dus à l'élu. Mais on pourrait aussi supposer que ce geste a pu correspondre à une autre motivation.

Dans l'Antiquité, Grecs et Romains entretenaient des autels domestiques, où chacun pouvait, à son gré, honorer la divinité auquel il se sentait rattaché. L'Eglise reprit cette habitude à son compte. Le fait de placer un crucifix avec un brin de buis et quelques « images pieuses » sur un guéridon ou sur la cheminée réssucite la tradition de l'*autel domestique.*

A **Ricey-Bas** (A), on peut encore voir une statuette en pierre placée dans une niche aménagée dans la façade d'une maison particulière.

Saint Vincent ayant été considéré comme une divinité essentiellement viticole (en restriction au rite dionysiaque), on pourrait supposer que le fait de concrétiser cette acceptation par un dépôt temporaire affermissait, dans l'esprit du possesseur, son lien avec la communauté vigneronne et surtout... avec le christianisme.

CANTIQUES ET PRIÈRES

Ces chants religieux ne datent guère que de la seconde moitié du XIXe siècle ; certains mêmes sont contemporains. Il ne semble pas qu'il y ait eu de cantiques très anciens dédiés à saint Vincent. Il apparaît plutôt que la vogue de ces chants est liée à la création des nouvelles confréries.

Sainte-Menehould (M)

Je prie la vierge pucelle
Qui de Dieu fut mere et ancelle
Qu'à tous ces gentils vignerons
Qui, par bonnes intentions
Ont la confrérie élevée
De la douce vierge honorée
De les tous si bien maintenir
Que la gloire en puisse advenir
Pour ceux qui en seront
In secula seculorum.

Coiffy-le-Haut (HM), Ecrit et créé par l'abbé Mille, curé de Coiffy.

Protégez bien, saint Diacre de l'église,
Notre village, nos biens et nos hameaux.
Conservez-nous contre toute surprise,
Pendant le cours de nos rudes travaux.

O saint Vincent, aux pieds de votre image
Nous venons tous déposer notre hommage
Pour nous bénir, étendez votre main
Et près de Dieu, soyez notre soutien.

De nos printemps écartez la gelée
Qui tue la vigne et sa fécondité.
Qu'après l'hiver; la terre réparée,
Germent les fleurs, l'espoir et la beauté.

O...

De nos étés, détournez la tempête.
Conservez-nous le fruit de nos labeurs.
Et chaque année, au jour de votre fête,
Nous reviendrons publier vos faveurs.

O...

Dorez la grappe au soleil de septembre
Hâtez le jour si cher aux vendangeurs
Et quand la brume annoncera décembre
D'un dur hiver, écartez les rigueurs.

O...

A Jésus-Christ, à son Eucharistie,
Avec honneur nous offrirons le vin
Et nous viendrons souvent, en cette vie
Pour l'adorer en son banquet divin.

O...

Nous bannissons loin de nous le blasphème
Et toute insulte au Dieu digne d'amour.
Et puissions-nous détourner l'anathème
Que Dieu réserve au mépris du Saint-Jour.

O...

Et lorsqu'après les labeurs de la vie,
Nous quitterons le séjour des humains,

Eglise de Poissons (Haute-Marne) Photo Mme Herbelot

Nous espérons que Jésus et Marie
Nous recevront dans le royaume saint.

O...

Vicq (HM), L'antienne semblerait avoir été composée par un curé de cette paroisse.

Longtemps, hélas, la vigne fut stérile
Fléau cruel qui nous eut ruinés.
Si Dieu rendit la terre plus fertile
C'est que, pour nous, saint Vincent l'a prié.

Salut, honneur à ta gloire immortelle,
Grand saint Vincent, c'est le cri de nos cœurs.
Oh ! Sois toujours un protecteur fidèle ;
De nos coteaux, éloigne le malheur.

Nous le savons, Dieu est notre maître.
Ce n'est pas nous qui guidons le soleil.
Nous travaillons, mais c'est lui qui fait naître
La fleur des champs et le raisin vermeil.

Salut...

Que l'insensé rejette la prière,
Nous y croyons et c'est tout notre espoir.
Dieu nous entend, et Dieu, c'est notre Père.
Impie, as-tu sur lui quelque pouvoir ?

Salut...

Pour empêcher la gelée ou la grêle,
Nous n'irons pas chercher l'homme incroyant.
Mais pour avoir la saison bonne et belle
Nous venons tous invoquer saint Vincent.

Salut...

Pour que l'année ait un cours favorable
Protège-nous puisque nous t'en prions

Et qu'un vin pur, abondant, délectable
Rende joyeux le cœur des vignerons.

Salut...

Rappelle-toi qu'en la saison dernière
Notre travail fut stérile et sans fruit
Puisqu'aujourd'hui nous doublons la prière
Rend double aussi la récolte qui suit.

Salut...

Prière

Fresnoy-le-Château (A)

Notre-Dame des Champs protégez-nous
Saint-Vincent priez pour nous.

Vulaines (S&M).

Saint Vincent, notre Patron,
Protège notre bourgeon
De la grêle et du glaçon.

Exceptionnellement, cette requête peut prendre un tour inattendu ainsi à **Ambonnay** (M), en 1961.

Ô saint Patron que nous invoquons,
Depuis nos deuils, le pays est trop vaste.
Tu l'empliras de petits vignerons !

Mais, en règle générale il semble que l'essentiel réside dans le désir d'obtenir une heureuse vendange.

Saint-Dizier (HM).

Grand saint Urbain,
Faites-nous du bien.
Aux bons chrétiens,
Donnez bon vin !

A **Vicq** (HM), cette prière est affichée. Elle s'adresse à saint Vincent.

Donnez-nous la santé, longtemps,
De l'amour, de temps en temps,
Du travail, pas trop souvent,
Et du bon vin à chaque instant.
Amen !

Nogentel (Aisne) Photo PMR

Neuville-sur-Seine (Aube) Autel moderne sur pressoir Photo J.D.

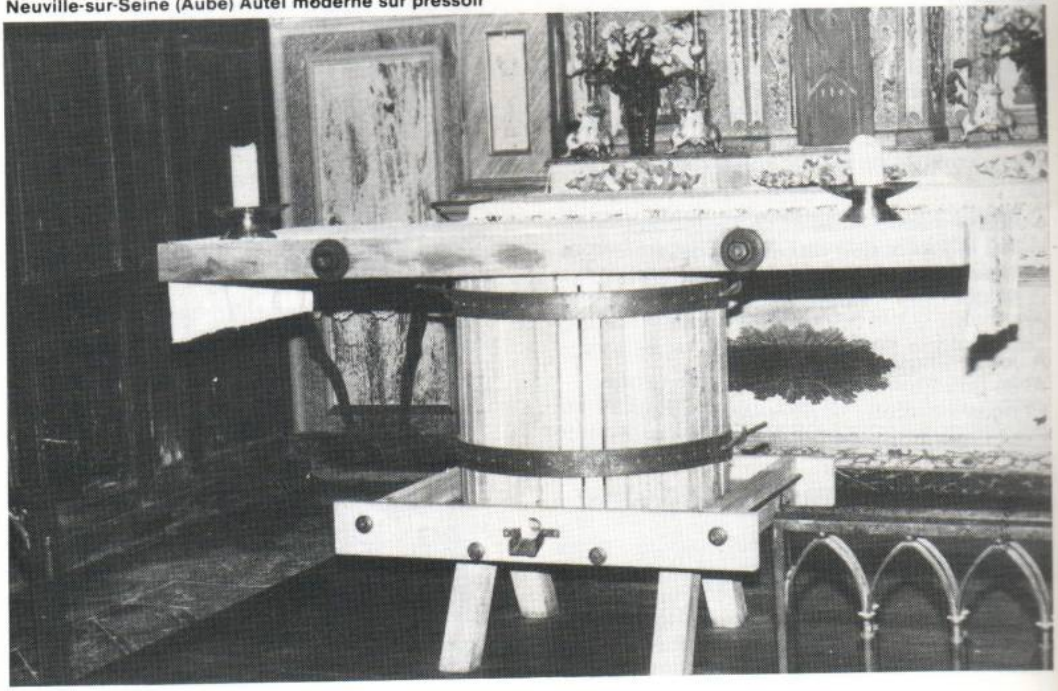

LES CONFRÉRIES

Bannière de Merrey-sur-Arce Photo J.D.

Origines

L'organisation des vignerons en corporations a commencé au XIe siècle en France. Cette vocation corporative visait la politique économique et tendait également à faire reconnaître les droits et l'existence juridique des communes viticoles. Quant aux premières confréries, essentiellement religieuses, elles ne sont signalées qu'à partir du XVe siècle.

A **Sainte-Menehould** (M), la **confrérie de Notre-Dame des vignerons** fut fondée vers 1430, sous le vocable « **les frères de saint Vincent** ». Buirette dans « Histoire de Sainte-Menehould » mentionne un extrait de registre :

... 4°. *Jehan et Berthelemi Barancel ont venu faire ripaille ché nous et toute la vignonerie. Ces grandes gens ont bailli une belle coupe d'argent blan dans laquelle tous les venans lamperont, tous les ans venant, Saint Vincent, et y chanteront avec nous à torlirigo la belle rêverie de Barancel.*

Il est possible que les confréries aient eu une existence plus ancienne. Mais cela nous semble peu probable. En effet, jusqu'au XIe, les grands vignobles sont entre les mains des moines ou des évêques. C'est le cas notamment à Epernay, Hautvilliers et Reims. Ceux-ci utilisaient une main-d'œuvre manouvrière et s'efforceront longtemps de conserver leurs privilèges.

C'est à partir du XIe siècle, grâce à la prospérité des pays de la mer du Nord que les grands vignobles vont prendre un nouvel essor. Cette extension va se faire par un contrat d'ascensement entre propriétaire terrien et cultivateur, contrat dit *de complant,* qui divise terre et récolte par moitié entre les deux parties. Attendu que ces contrats sont héréditaires, ils vont permettre la fixation de familles de vignerons et la création de communautés viticoles. D'où, comme nous l'avons vu précédemment, les formations corporatives à partir du XIe siècle. D'autre part, l'implantation du culte de saint Vincent, par l'Eglise, semble avoir duré jusqu'au début du XIVe siècle. Si les hypothèses que nous avons émises sont exactes, les confréries ne peuvent avoir pris naissance que vers la fin du même siècle.

Dès le XVIIe, ces confréries vont s'adjoindre des fonctions diverses d'entraide et de soutien corporatif. A la fin du XVIIIe, la Révolution prononcera leur dissolution.

Il faudra attendre la seconde moitié du XIXe siècle pour que ces confréries réapparaissent suivant le modèle associatif religion-entraide-corporation.

Après la loi consacrant la séparation de l'Eglise et de l'Etat et conformément à la loi associative de 1901, ces sociétés durent réviser leur existence statutaire. Elles se déclarèrent donc pour la plupart comme sociétés de secours mutuels. Toutefois, cette transformation coïncidait avec l'apparition du phylloxéra d'une part, la crise économique qui allait déclencher la Révolte d'autre part. Un certain nombre de confréries se firent simplement oublier. Le Syndicalisme était à l'ordre du jour et les vignerons jugeaient plus à propos de défendre eux-mêmes leurs intérêts, plutôt que de les confier à un saint évanescent... Puis la guerre de 1914-1918 coupa court à toute discussion.

A **Landreville** (A), il y eut deux sociétés, l'une fondée par Aristide Estienne, l'autre par un certain Vandeuvre. La **Société de Secours mutuels** fut fondée en 1865.

La société de Secours mutuels, dite **l'Union** a participé de 1907 à 1914, financièrement, à la fête de saint Vincent, puis a renoué avec la tradition, de 1921 à 1941 inclus et de 1945 à 1978.

A **Cumières** (M), la Confrérie fut fondée en 1901.

Bannière de Ricey-Haut Photo J.D.

A **Hautvilliers** (M), en 1907, la société vigneronne de Saint-Vincent s'est constituée dans le but de faire célébrer chaque année une messe en l'honneur du saint Patron.

A partir de 1920, les confréries - Sociétés de Secours mutuels se reforment lentement. Il faudra attendre 1930 pour que les célébrations de Saint-Vincent reprennent un certain éclat.

A **Saint-Germain, Lépine** (A), l'activité, interrompue par la guerre reprendra le 13 janvier 1920.

A **Troyes** (A), la **confrérie de Saint-Vincent des Trévois** reprend son activité le 8 janvier 1920 en élisant président M. Eugène Lenoir.

A **Hautvilliers** (M), en accord avec la confrérie de Saint-Vincent, le comte Chandon de Briailles et le Docteur Guénard organisent une fête à la mémoire de Dom Pérignon, en juillet 1929.

A **Avize** (M), la constitution d'un **Comité de la Confrérie de Saint-Vincent** est réalisée en 1936, grâce à l'intervention d'Emile Moreau, alors président de l'archi-confrérie d'Epernay. La première Saint-Vincent eut lieu en 1937.

De nouveau la guerre, celle de 1939-1945, va interrompre la vie normale. Cependant le phénomène est différent de celui de la période 1914-1918. Alors qu'au début du siècle tous les hommes étaient à la « Grande Guerre », la défaite de 1940 laisse une partie des « démobilisés » sur le sol natal. De nombreuses confréries vont alors devenir de véritables sociétés de Secours mutuels et vont aider leurs membres prisonniers à survivre en leur adressant colis de vivres et argent.

Fresnoy-le-Château (Aube) Photo J.D.

A **Avize** (M), pendant les années 40 à 45, le montant des cotisations a été remis aux mobilisés et, surtout, comme aide aux prisonniers de guerre.

A **Saint-Germain, Lépine** (A), pendant « le temps douloureux de l'occupation » à partir de 1942, la confrérie partage entre les treize prisonniers de guerre et, de plus, en 1945, entre les jeunes appelés de Lépine, la somme totale de 4 945 F.

L'après guerre, dès 1946, voit les confréries se reconstituer très rapidement. Nous entrons dans une nouvelle évolution du vignoble champenois. Les coteaux sont reclassés ; certains sont éliminés, d'autres s'ajoutent à la liste. Les anciens plants, notamment le « gamay » — qui donnait pourtant un très bon vin rosé — sont impitoyablement arrachés et remplacés par du « pinot ». Le vigneron de Champagne, pour la première fois depuis longtemps, entre dans une ère de prospérité. Par contre-coup, la célébration de la Saint-Vincent prend des allures de grande fête et de nouvelles confréries vont se créer.

Les Règlements

Il reste entendu que nous ne traitons dans ce chapitre que des confréries qui ont été officiellement constituées soit sous l'égide de l'Eglise soit en référence à la loi de 1901. Il importe toutefois de se souvenir qu'en de nombreux villages, il n'y a jamais eu de confréries statutaires, mais des confréries informelles qui suivaient simplement la tradition sans autre obligation. Le choix du bâtonnier, la transmission du chanteau faisaient office d'élection annuelle d'un « président » qui

St Vincent, St Eloi de Boursault (Marne) Photo PMR

Oger (Marne) Photo PMR

s'entourait d'un « comité » de quelques volontaires. Ce modèle de confrérie existait encore couramment dans la première moitié du XXe siècle et se retrouve parfois, de nos jours, notamment dans des villages ayant perdu leur appellation de vignoble classé.

A **Plessis-Barbuise** (A), un comité de deux ou trois personnes faisait, entre les deux guerres, le tour des familles pour s'enquérir de leurs désirs. Si la majorité des habitants était d'accord, on faisait la Saint-Vincent.

Les règlements de confréries du XIXe siècle montrent que le but essentiel de ces associations était d'entretenir le culte chrétien du saint. Il s'y ajoutait généralement un article insistant sur la nécessité de l'entraide qui doit s'exercer entre les vignerons et un alinéa mentionnant les dispositions à prendre lors du décès de l'un d'eux. Mais il apparaît une restriction importante. L'entraide, de même que les honneurs mortuaires, ne peuvent concerner que les membres de la confrérie — à l'exclusion de tous les autres vignerons !

Il ne s'agit donc déjà plus d'une association communautaire villageoise, mais d'une société à caractère privilégié, essentiellement réservée à ceux qui suivent les directives du curé. D'autre part, l'acceptation du règlement oblige à verser une cotisation et à respecter les articles sous peine d'amendes. Ces clauses vont éliminer d'office la classe pauvre, réservant ainsi le privilège d'être confrère aux vignerons nantis.

Extrait des registres paroissiaux de Bourbonne-les-Bains (HM)

L'an 1864, le 22 janvier, M. Boileau, curé de Bourbonne, s'associant aux religieux sentiments et aux désirs de la Corporation des Vignerons de la Paroisse a célébré avec solennité la Fête de Saint-Vincent avec messe de 1re classe. Le dimanche suivant, 24 du même mois, les principaux membres de la Corporation, réunis à la cure sous la présidence de M. le Curé, ont constaté que le produit des collectes faites parmi eux et celui de la quête du Jour de la Fête s'élève à 422,75 F. En outre ont décidé :

1. que cette somme sera consacrée, après avoir soldé les frais de la fête, à acheter une statue de Saint-Vincent commandée à M. Mennissier sculpteur, et le surplus joint aux collectes et aux quêtes futures sera placé avec intérêt jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour fonder à perpétuité la célébration de ladite fête chaque année.

2. qu'après la fondation terminée et bien établie, elle fera une rente perpétuelle. Les premiers fonds disponibles serviront à fonder un service funèbre du lendemain de la fête pour les associés décédés.

— 3. que les fondations étant assurées, les fonds dont pourrait jouir la Corporation dans l'avenir, provenant des quêtes, soit du tronc de Saint-Vincent dont M. le Curé autorise le placement dans l'église, serviront à secourir les vignerons les plus nécessiteux de la Corporation.

4. pour l'organisation et la stabilité de l'Œuvre, l'Assemblée a nommé à la majorité des suffrages les employés qui, sous la Présidence de M. le Curé, Directeur de Droit, seront chargés de l'Administration et des intérêts de l'œuvre, savoir :

1. un sous-directeur qui sera en même temps trésorier,

Bannière de Vertus (Marne) Photo PMR

Montgueux (Aube), restaurée en 1981 Photo J.D.

2. un secrétaire,

3. deux quêteurs pour la fête annuelle,

4. des collecteurs pour recevoir dans les divers quartiers de la ville les offrandes de tous les membres. Le chiffre de ces offrandes est laissé à la libre disposition des donateurs.

5. chaque année, le dimanche qui suivra la Saint-Vincent, après la conférence des hommes, le sous-directeur trésorier, le secrétaire et les collecteurs se réuniront à la Cure pour vérifier, contrôler et clore les comptes de l'année, puis pourvoir au placement ou à l'emploi de l'excédent, s'il y a lieu.

Les comptes devront être appuyés sur les pièces justificatives des dépenses pour en assurer la régularité.

La corporation viticole espère que les générations futures comprendront comme elle que tous les travaux, toutes les méthodes et toutes les inventions sont impuissantes si elles ne sont fécondées par la protection du ciel, et que, chaque année, elles iront, à son exemple, au pied des autels, invoquer leur héroique patron et attirer l'assistance divine sur leurs travaux et sur leurs familles, en bénissant la mémoire des fondateurs de cette institution exclusivement et éminemment religieuse.

Extraits du registre de délibérations

Année 1871. *La fête a été célébrée le dimanche ; le clergé a officié gratis et tous les servants de l'Eglise...*

Dimanche 12 décembre 1882. *Les principaux membres de l'Association de Saint-Vincent, réunis à la mairie de Bourbonne, sous la présidence du sous-directeur ont procédé au renouvellement de leur bureau. L'Assemblée a élu, à la majorité des suffrages et pour tous trois ans, les officiers dont les noms suivent (...) lesquels ont accepté et tous les autres membres présents se sont engagés avec eux, à redoubler de zèle pour l'Association et mériter, par l'accomplissement de leur devoir religieux, le puissant patronage de leur glorieux patron.*

9 décembre 1888. *Il est accepté une proposition de fonder à perpétuité la Fête de Saint-Vincent qui est la fête des vignerons, moyennant un titre de rente de 25 F au 3 % que l'Association doit remettre au « bureau de fabrique » de l'Eglise paroissiale de Bourbonne.*

1915. *La fête n'a pas été célébrée en raison de la guerre.*

21 janvier 1961 *(le 22 tombant un dimanche) la Fête a été célébrée, comme d'ailleurs les années précédentes. M. le Curé Renard donne lecture du document ci-dessus (§ 2 a). Il a invité les assistants à vénérer ce souvenir du passé et à revoir, sur les registres, les signatures de leurs aïeux. Il a été décidé que la « Confrérie de Saint-Vincent » retrouverait son existence légale. Une réunion des principaux membres de la Corporation a été fixée au Dimanche 30 avril.*

A l'issue de cette réunion, l'honoraire de la messe a été porté à 25 NF. Etant donné la somme minime versée à la paroisse pour les messes précédentes, un don sera fait à la paroisse, pour l'Ecole libre, de 200 NF.

Il a été décidé qu'à chaque décès d'un vigneron de la paroisse, une messe sera dite pour le repos de son âme.

Vendeuvre-sur-Barse (Aube) Photo PMR

Bannière Ste Tanche de la Confrérie de St Vincent Vaupoisson (Aube) (3) Photo J.D.

Manuel des Saint-Vincent de Fresnoy-le-Château (A)

Manuscrit sur livre de compte, format 13,5 × 21, portant sur les pages de couvertures le cachet de la paroisse de Fresnoy, Diocèse de Troyes.

Décret d'érection de la Confrérie de Notre-Dame des Champs et de Saint-Vincent. Pierre Louis Marie Cortet par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Troyes.

Vu la demande à nous adressée le 19 juin 1891 par M. l'abbé Viégeot curé de Fresnoy, à l'effet d'obtenir l'érection sous le patronage de Notre-Dame des Champs et de Saint-Vincent pour attirer les bénédictions de Dieu sur les biens de la Terre d'unir par les liens d'une bonne confraternité et conserver l'esprit de famille.

Vu le désir exprimé par M. l'abbé Viégeot d'affilier cette confrérie à l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs établie dans la cathédrale de Séez (Orne).

Vu le règlement de la confrérie,

nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I. - Une confrérie sous le patronage de Notre-Dame des Champs et de Saint-Vincent est érigée dans l'Eglise paroissiale de Fresnoy.

Art. II. - Les statuts de cette confrérie sont approuvés.

Art. III. - Le curé de la paroisse sera toujours directeur de la confrérie.

Art. IV. - Nous autorisons l'affiliation de cette confrérie à l'archiconfrérie de Notre-Dame des Champs établie dans la cathédrale de Séez.

Art. V. - Le présent décret d'érection et le règlement de la confrérie seront lus au prône de la messe paroissiale et transcrits sur le registre des délibérations de la Fabrique et sur celui de la Confrérie.

Donné à Troyes, sous notre Seing, le sceau de nos armes et le Contre-Seing du Secrétaire de notre Evêché, le 21 juin 1891.

Pierre, Evêque de Troyes.

Par ordonnance Ch. Nioré

CONSTITUTION

Chapitre I - Organisation

Art. 1. - Une Confrérie basée sur les principes chrétiens est fondée à Fresnoy sous le patronage de Notre-Dame des Champs et de Saint-Vincent en vue d'attirer les bénédictions de Dieu sur tous les biens de la terre, de s'unir par tous les liens de la bonne confraternité, de conserver l'esprit de famille et de recueillir les avantages inhérents à toute association.

Art. 2. - Elle a un comité fondateur, un conseil et des membres.

Art. 3. - Le Curé est directeur de ladite Confrérie.

Art. 4. - Le comité fondateur a pour but de recruter des membres.

Art. 5. - Le Conseil est composé de quatre membres, non compris le Curé qui en fait partie de droit.

(3) Sainte Tanche est invoquée pour la soifet... l'incontinence d'urine, par suite du calembour Sainte-Etanche.

Art. 6. - Le Conseil nomme un Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire.

Art. 7. - Le Conseil nommé par la majorité des membres est élu pour trois ans.

Art. 8. - Les susdits dignitaires sont également élus pour trois ans.

Art. 9. - Le Conseil a pour but de rédiger un règlement et de le modifier s'il y a lieu à la majorité des voix présentes.

Art. 10. - Le Conseil ne pourra cependant rédiger un article contraire à la constitution.

Art. 11. - Le Conseil règle le jour, l'heure et l'ordre des cérémonies et fêtes, les distributions de secours s'il y a lieu.

Art. 12. - Les membres peuvent présenter des pétitions d'articles à mettre au règlement ; ils les soumettront au Conseil qui les examinera.

Chapitre II - Conditions d'admission :

Art. 1. - Les membres devront être agréés de la majorité du Conseil.

Art. 2. - Les membres devront signer les présents statuts en s'engageant à les observer.

Chapitre III - Obligations

Art. 1. - Tout membre s'engage à être fidèle à l'esprit, aux règles et au but de la Confrérie.

Art. 2. - A assister en corps à la messe de Saint-Vincent, aux convois et services funèbres des membres défunts sous peine d'amende si l'empêchement n'est pas jugé légitime par deux membres du conseil auquel le cas sera soumis.

Art. 3. - A assister autant que possible et aussi en corps aux fêtes et processions de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de l'Assomption et à suivre la bannière de la Confrérie.

Art. 4. - A dire tous les jours les deux invocations : « Notre-Dame des Champs protégez-nous », « Saint-Vincent priez pour nous ».

Art. 5. - A se soumettre aux décisions particulières du Conseil.

Chapitre IV - Avantages

Art. 1. - Les membres associés participent aux avantages spirituels résultant de l'union de prières dans une Confrérie approuvée par l'Eglise et affiliée à l'archiconfrérie de Notre-Dame des Champs fondée et établie à Séez.

Art. 2. - Ils auront droit à des secours mutuels qu'un règlement déterminera ultérieurement.

Art. 3. - Ils auront droit aux bienfaits de la confraternité pouvant consister en appui moral des confrères particulièrement les plus influents, dans le cas de besoin, en proposition d'arbitrage pacifique dans le cas de discorde entre Confrères.

Chapitre V - Caisse

Art. 1. - La caisse est formée des cotisations annuelles, des souscriptions et des amendes.

Art. 2. - Elle est gérée par le Conseil.

Art. 3. - L'organisation de ladite caisse sera déterminée par le Règlement.

RÈGLEMENT

Chapitre I - Fête de Saint-Vincent

Art. 1. - Les Confrères fêtent dignement leur Patron en assistant à la Messe le jour de sa fête.

Art. 2. - Le directeur est prié de dire la messe gratis.

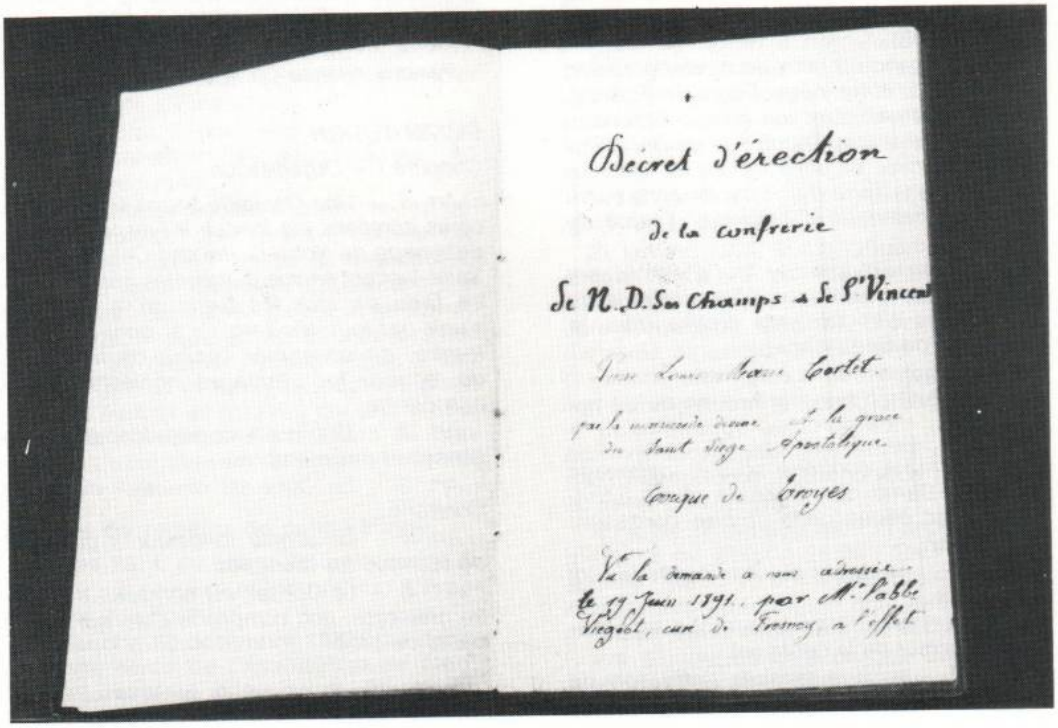
Décret d'érection
de la confrerie
de N. D. des Champs & de St Vincent
Vice Louis Marie Cortet
par la miséricorde divine et la grace du Saint Siège Apostolique
Evêque de Troyes
Vu la demande à nous adressée le 19 Juin 1891, par M^r l'abbé Viegeot, curé de Fresnoy à l'effet

Art. 3. - La société offre le pain bénit et acquitte les frais de la fête religieuse.

Art. 4. - La fête tombant le vendredi ou le samedi est remise de droit.

Chapitre II - Réunions

Art. 1. - Le Conseil se réunit toutes les fois qu'il y a urgence sur la proposition du Président ou de deux conseillers.

Art. 2. - Après la messe de Saint-Vincent réunion générale, lecture du dernier procès-verbal. Le Président a la parole et fait ses observations. Le trésorier fait ses comptes, les communique à l'assemblée, reçoit les cotisations et les amendes. Les membres peuvent demander la parole. Le secrétaire prend ses notes pour le procès-verbal prochain qui sera consigné sur le registre.

Art. 3. - Si une autre réunion générale est nécessaire, le Président inviterait les Membres.

Chapitre III - Caisse, organisation

Art. 1. - La cotisation annuelle payable à la Saint-Vincent est fixée à un franc vingt cinq.

Art. 2. - L'amende en cas d'absence non justifiée à la messe de Saint-Vincent et aux services religieux d'un confrère est fixée à un franc pour les membres et un franc cinquante pour les membres du Conseil.

Art. 3. - Quand, dans un même foyer, il y aura plusieurs membres, un seul donnera la cotisation entière, les autres payeront cinquante centimes : mais ils payeront l'amende entière s'il y a lieu.

Art. 4. - Celui qui, pendant deux ans, refusera de donner la cotisation sera regardé comme ayant renoncé à la société de Saint-Vincent.

Art. 5. - Tout membre qui se retirera de la Confrérie perdra par le fait tous les droits précités au chapitre IV de la Constitution ; il n'aura aucun recours sur la Caisse.

Art. 6. - Tout nouveau confrère payera à partir de Saint-Vincent 1893 une cotisation de deux francs, une fois seulement en entrant, à moins qu'il ne succède naturellement à un confrère défunt à titre de fils ou d'héritier.

Chapitre IV - Assistance

Art. 1. - En cas d'accident, maladie longue (huit jours environ), incendie, pertes considérables, les confrères aideront à tour de rôle la victime soit en nature, soit en argent si l'état de la Caisse le permet.

Art. 2. - Le Conseil désignera les membres qui devront secourir la victime et ils en prendront sur une liste à cet effet par le Secrétaire.

Art. 3. - Le Conseil règlera ce qui pourra être fait ayant égard à l'importance de la culture ou des travaux de la victime au temps où il est éprouvé.

Art. 4. - En cas de pertes, les confrères sont invités à vendre à la victime au bas prix courant.

Art. 5. - En cas de besoin, les confrères sont invités outre ces secours obligés, à toutes sortes de bons offices que la fraternité leur suggèrera.

Art. 6. - En cas de différends, les confrères sont priés de se constituer un conseil d'arbitrage pris dans la société.

Art. 7. - Les confrères sont invités à s'unir dans leurs intérêts pour vendre et faire certains achats.

Vu et approuvé
Pierre, Evêque de Troyes
Troyes, le 21 juin 1891

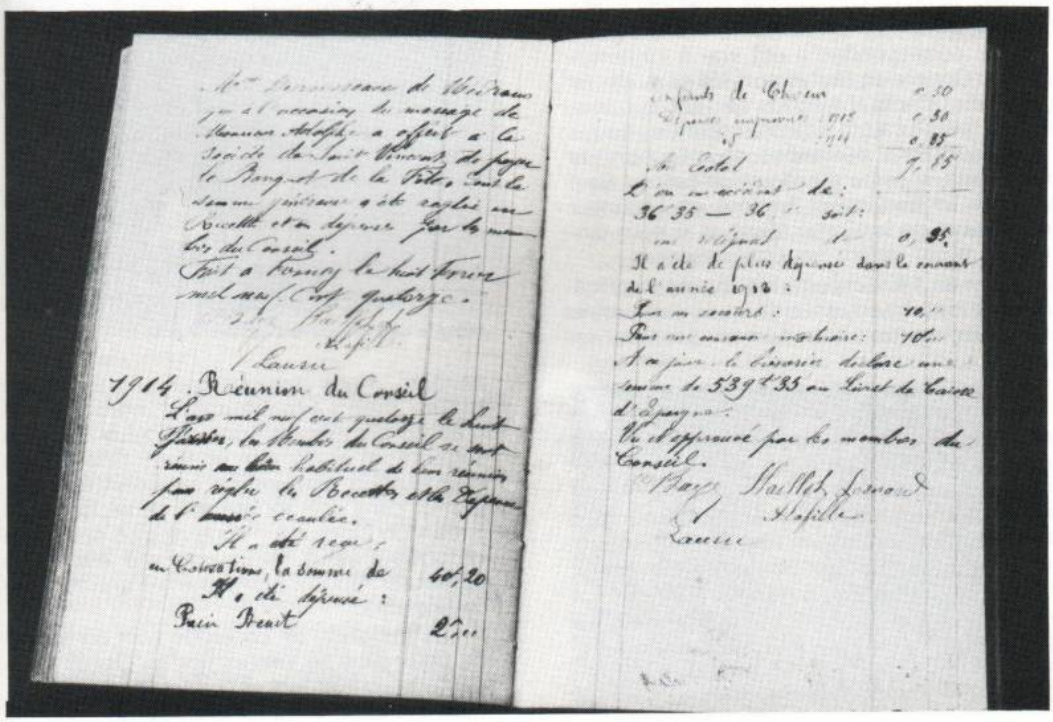

1914. Réunion du Conseil

Extrait du registre de Fresnoy du 24 janvier 1892.

Le Conseil de Fabrique accepte la proposition des sonneurs, membres de la Confrérie qui s'engagent à sonner la fête de Saint-Vincent pour leur cotisation seulement, soit, un franc vingt cinq chacun.

St Vincent, portail de l'église de Ricey-Haut (Aube)

Ces deux reglements, pris comme exemples, nous offrent certains articles dont le caractère « démocratique » n'apparaît pas à l'évidence. Notamment, pour ce qui concerne la nomination du curé comme président-directeur de Droit !

Ceci correspondait il est vrai à l'interdiction du Concile de Ruffec en 1258 et au décret n° 37 du Concile d'Avignon de 1326 qui, tous deux, interdisaient toutes sociétés, ligues et conjurations désignées sous le nom de confréries, *à peine d'excommunication !* Sauf si elles se déclaraient fondées en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie et si leurs dirigeants actifs étaient des ecclésiastiques !

La loi de 1901 apportera d'amples modifications à ces règles associatives et cela permet de comprendre plus aisément pourquoi les confréries réformées deviendront pour la plupart des sociétés de secours mutuels dont l'attachement à l'Eglise ne sera plus que de principe. Certaines même s'en détacheront totalement et pour s'éviter le qualificatif de confréries « rouges », prendront le titre de « Comités de Vignerons ».

Les objets de confrérie

Les confréries constituées disposent de différents matériels qui se rattachent à leur activité propre. Ceux-ci peuvent être constitués par des documents manuscrits ou par des objets symboliques ou cultuels.

Les **registres** comprennent le **manuel de constitution,** le **registre des délibérations et le livre de comptes.** Quelquefois, le même livre réunit, à lui seul, tous ces documents. Dans ce cas, la première partie comprend la constitution et le règlement puis, année par année, la liste des membres, la comptabilité, recettes, dépenses, cotisations et amendes ; enfin les délibérations. On se rend compte très vite, au vu de ces manuscrits, que leur tenue a fortement varié dans le temps. Du XIXe au début du XXe siècle, l'écriture en est très calligraphiée, souvent même les titres sont ornés ou rehaussés de couleurs à la plume. Au début du XXe siècle, l'écriture devient plus malhabile, les ornements disparaissent. A la reprise d'activité, qui suivit la guerre de 14-18, les textes sont de plus en plus brièvement résumés et l'écriture devient fréquemment illisible, souvent parsemée de taches. A partir des années 1930-1932, les textes sont manifestement incomplets. Parfois le secrétaire a réuni, sans intervalle, deux ou trois

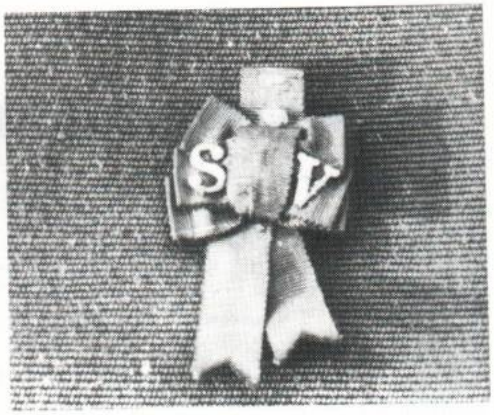

Insigne de Fresnoy-le-Château (Aube)

années... Nous pensons que ce phénomène reflète bien l'évolution des mœurs. Tout d'abord un respect quasi religieux pour un registre existant par et pour l'intérêt de l'Eglise, puis une relation purement administrative, dans une société que se laïcise, enfin l'abandon de ce qui n'apparaît plus ni comme un société vitale, ni comme une émanation religieuse ; encore moins comme une tradition respectable.

Les **insignes de confrérie** sont constitués de deux pans de velours noir ou grenat, frangés d'or ou d'argent et portant l'un la lettre **S**, l'autre la lettre **V** brodées en même métaux, le

tout surmonté d'un macaron ovale de velours de même ton, liseré d'or ou d'argent. Cet emblème se porte au revers gauche de l'habit. Les métaux sont en rapport avec le grade. Les Présidents et Vice-Présidents, actifs ou honoraires, ont l'insigne d'or avec les initiales **P., P.H., V.P.** brodées dans le macaron. Les Secrétaires et Trésoriers portent les lettres **S** et **T** et les pans partis or et argent. Les Commissaires ont la lettre **C** et les franges d'argent. Les membres portent l'insigne simple, sans macaron et à un seul pan frangé et frappé des lettres **S.V.** d'argent.

Pour les deuils, les confrères portaient un insigne semblable, de velours ou d'ottoman noir ou violet, frappé des initiales de leur grade et du sigle S.V. d'argent, l'ensemble étant de taille plus réduite.

Fresnoy-le-Château (Aube)

L'insigne pouvait être payé par le confrère, ou remis gracieusement par la société. En ce dernier cas, il devait être rendu en cas de cessation. Les insignes de deuil étaient toujours prêtés.

Montgueux (Aube)

La **bannière** est une des pieces essentielles de la confrérie. Elle est en velours grenat, lie-de-vin ou violet sombre, orlée et frangée d'or, parfois accostée de cordons ornés de glands et servant à la maintenir au vent. Certaines portent la mention CONFRÉRIE DE SAINT-VINCENT, auquel s'ajoute le nom de la commune et la date de fondation. D'autres portent l'indication de deux patrons, saint Vincent — saint Eloi, saint Vincent — saint Paul, ou le nom du saint spécifique au pays, saint Urbain, saint Vernier... L'image du saint entourée de rinceaux de vigne orne le centre de la bannière. Il y est présenté avec tout ou partie de ses attributs, livre, palme, étole, grappe de raisin, et serpette.

Les confréries « de Rouges » ont, bien évidemment, supprimé cette image désuète et l'ont remplacé par un motif formé d'épis de blé et de sarments de vignes fructifiants entremêlés ; le tout d'or.

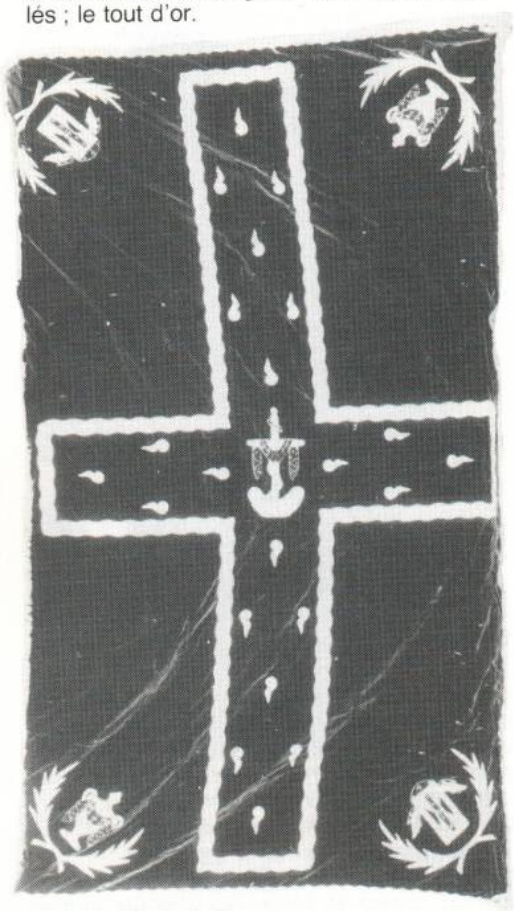

Drap mortuaire de Saint Léger-sous-Brienne (Aube)

Le **drap mortuaire** est de velours ou d'ottoman noir brodé et frangé d'argent, portant aux angles le sigle S.V. Cet objet ne se trouve pas dans toutes les confréries, tant s'en faut. Il devait être très coûteux et, seules, les sociétés disposant de moyens financiers importants pouvaient se l'offrir, à moins qu'un mécène en fasse don.

La **caisse du trésorier** ne semble pas avoir été adoptée par les confréries car nous n'avons mention de son usage processionnel que dans le village de Pamfou (S-&-M). Elle était constituée d'un baril de chêne cerclé de cuivre.

Registres, insignes, bannières, et parfois drap mortuaire se retrouvent dans toute les confréries constituées. Ils sont, si l'on peut se permettre cette comparaison, les armes parlantes de leur état statutaire. Mais, nous l'avons précédemment évoqué, le culte du saint peut fort bien se perpétuer en l'absence de tout organisme officiel.

Le descriptif qui va suivre s'applique au culte du saint. Cela sous-entend que ces objets pourront se rencontrer dans un village

Vindey (Marne) Photo PMR

Chigny-les-Roses Photo J.C. Pierson

sans que l'on y trouve mention d'une société constituée et même sans que l'on puisse savoir si le saint y fut honoré ou fêté. Toutefois nous pensons que l'objet serait dépourvu de signification si, à un moment donné de l'histoire locale, il n'avait servi de référence aux vignerons.

Le **bâton sanctoral** ou **bâton de confrérie,** parfois appelé **le bâton** ou **la petite statue,** le **chantio** par extension abusive ou l'**afiquet** par ironie, est constitué d'une hampe portant un lanterneau, le tout en bois et pouvant atteindre ou dépasser les deux mètres de hauteur. Au centre du lanterneau, qui adopte souvent l'aspect d'un temple à quatre colonnes, se trouve la statuette du saint, dorée ou polychrome. L'effigie est parfois accompagnée de représentations d'outillage viticole. Il ne semble pas que ces bâtons soient très anciens. Ils ont été, pour la plupart, sculptés dans la seconde moitié du XIXe siècle. Si certains d'entre eux relèvent d'une facture naïve intéressante et sans doute locale, la majorité sont dans le goût un peu mièvre de la fin de siècle.

Les **flambeaux, porte-cierge** et **torchères,** sont également des hampes de bois surmontées d'un plateau dont la base s'orne de rinceaux, de volutes ou de feuilles d'acanthe. Au centre du plateau, une pique de fer permet d'y assujettir un cierge. La hauteur de ces « bougeoirs » est très variable. Certains ne dépassent pas un mètre vingt alors que d'autres atteignent plus d'un mètre quatre-vingts. Ces objets allaient généralement par paire et étaient portés de part et d'autre du bâton sanctoral.

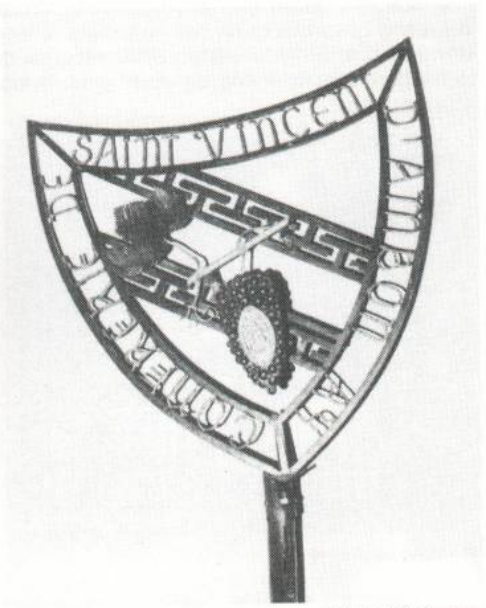

Ambonnay Photo J.C. Pierson

La hampe des torchères est surmontée d'un lanterneau abritant des reproductions de matériel viticole.

La **statue du saint**, en bois, pierre, terre cuite ou... plâtre, peut n'avoir qu'un pied de haut, mais peut aussi être « grandeur nature ». Tous les styles peuvent être représentés. Quelques statues sont de facture naïve, d'autres sont l'œuvre de maîtres, d'autres enfin, proviennent des fabriques industrielles de

Saint-Sulpice ou de Vendeuvre-sur-Barse. Ces statues, lorsque leur poids le permettait, étaient autrefois portées sur un brancard placé sur les épaules de quelques solides gaillards et partaient ainsi en tête des processions.

Cette tradition était encore pratiquée à **Orges** (HM) et à **Congy** à la fin du XIXe siècle.

A **Celles-sur-Ource** (A), la statue est encore descendue de son piédestal mais seulement juchée sur un tonneau dans l'église.

A **Prauthoy** (M) en 1974, la statue de saint Vincent, œuvre de Jean-Pierre Grapin, était encore portée sur un brancard et accompagnée du bâton sanctoral.

Cet équipage, parfois fort lourd et dont l'équilibre pouvait être compromis à tout moment — au préjudice de la statuette — a, de nos jours, été abandonné au profit exclusif du bâton.

Cette pratique explique cependant la tradition qui voulait qu'il y ait deux degrés d'ancienneté chez les bâtonniers. Celui qui recevait d'abord la « petite statue » (sous-entendu le bâton sanctoral) et celui qui, plus âgé dans le grade, était promu à la garde de la « statue » (sous-entendu celle que portaient plusieurs hommes).

Les **brancards** sont de trois catégories. Les **brancards de procession,** destinés au transport de la statue semblent avoir disparu ; certains devaient être grands puisque l'équipage pouvait être formé de huit à douze hommes. Les **brancards à tonnelet,** portés par deux ou quatre hommes, sont très fréquents. Ils ont la forme d'un berceau de chai, de sorte à mieux retenir le petit tonneau de vin. Certains sont en chêne ciré, d'autres en bois peint ou vernis noir. Les **brancards à brioches** ou **brancards à gâteau,** également portés par deux ou quatre hommes ne sont pas toujours réservés exclusivement à la Saint-Vincent. Ils peuvent être matériel d'église et, en ce cas, sont utilisés à toutes les occasions ou le pain bénit doit être présenté. Ils ont généralement la forme d'un plateau fixé sur deux traverses

Brouillet (Marne) Photo PMR

Trépail (Marne)

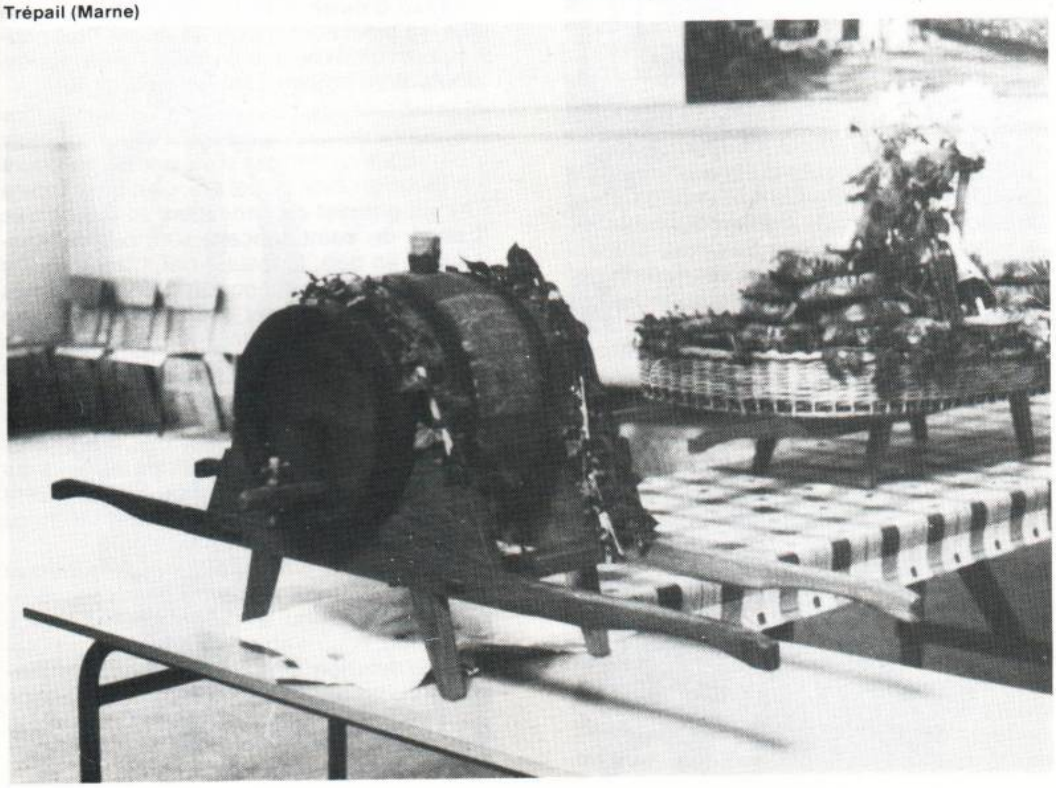

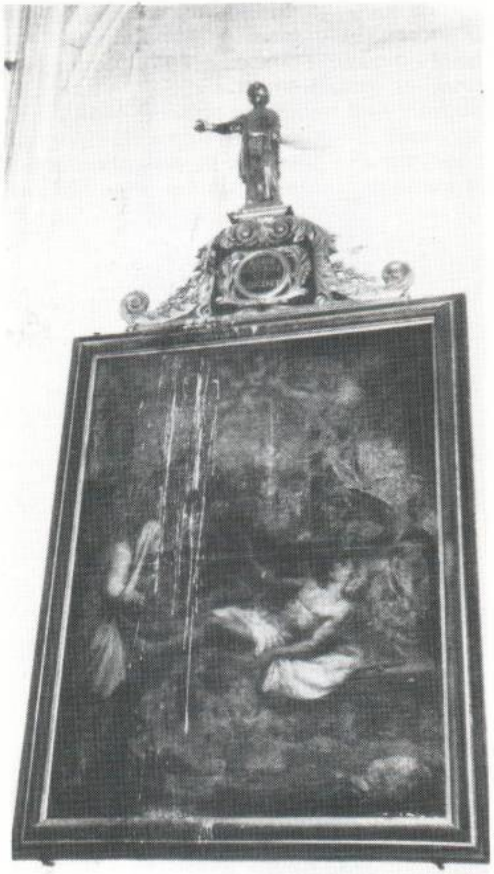

Ricey-Bas (Aube) Tableau de St Vincent Photo J.D.

Tapisserie à Mesnil-sur-Oger (Marne) Photo PMR

Vitrail de St Léger-sous-Brienne (Aube) Photo J.D.

destinées au portage. Ils peuvent être en chêne ciré ou en bois peint en blanc. D'autres, plus ouvragés, sont constitués par une pyramide de deux ou trois plateaux circulaires, montés sur une colonne centrale. Des coupelles munies de pique, placées sur le plateau inférieur et au sommet de la colonne centrale permettent d'y fixer des bougies.

Les **corbeilles** pour la présentation du pain aux fidèles appartiennent au mobilier d'église. Ce sont des vaisseaux de vannerie de dimensions variables pouvant être portés par une ou deux jeunes filles. Nous n'avons mention que d'un seul village, Vicq (HM), où le pain bénit était offert dans un grand **mannequin d'osier** semblable à une corbeille de linge. A Lépine - Saint-Germain, les confreres utilisaient un **plateau d'osier.** Il était de regle que la jeune fille qui présentait le pain ait l'avant-bras gauche couvert d'un linge fin plié en deux, appelé **doublot** ou **couvre-chai** (cf. RFC n° 63).

Pour terminer cette liste nous signalerons les troncs de quêtes qui, pour la messe, sont plus fréquemment des **plateaux de quêteurs** en métal argenté ou parfois, comme à Lépine (A), un **gobelet de fiançailles** en argent. Les **troncs de saint Vincent** sont des coffrets-tirelires en bois, fermant à clef, placés aupres de la statue du saint pour recueillir les oboles des visiteurs. Ce sont des mobiliers d'église qui ne pouvaient être mis à la disposition des fideles que moyennant l'assentiment du clergé.

Enfin on n'aurait garde d'oublier l'art du vitrail ou les imagiers ont reproduit des phases du martyre du saint, ainsi que les tableaux qui ornent certaines églises. Ces œuvres furent réalisées à partir de la générosité d'un ou plusieurs donateurs.

Notre propos présent étant essentiellement de définir la Tradition, nous n'avons pas mentionné les lieux où se présentent ces objets. De même, nous n'en n'avons fait aucune description détaillée. Un catalogue, aussi exhaustif que possible, actuellement en préparation sous l'égide de M. Marc André, ethnologue au Parc régional de la Montagne de Reims, permettra de faire le point sur ce sujet.

LA SAINT-VINCENT MODERNE

Ambonnay (Marne) Photo PMR

Troissy (Marne) Photo J.C. Pierson

La Saint-Vincent laïque

Nous aurions pu écrire la Saint-Vincent laïque et... « républicaine » puisqu'aussi bien, elle est devenue une chose publique s'adressant à tous les viticulteurs sans exclusive d'idéologie et qu'elle appartient de nouveau au peuple.

Quelques villages font un grand banquet le jour même de la fête du saint. Mais, le plus fréquemment, les festivités sont reportées au dimanche suivant.

La tradition qui veut que l'**on ne mange pas le saint** se perpétue. C'est dire que la célébration n'a jamais lieu avant le 22 janvier.

Le dimanche matin, le **cortège** se forme. Il a, aujourd'hui, une ampleur que ne lui connaissaient pas les anciens. En tête, vient une fanfare ou une harmonie, quelquefois il est fait appel à une musique dont la renommée pourra assurer un succès encore plus grand à la fête. Le tonnelet de vin et le gâteau de Saint-Vincent suivent sur leur brancard respectif, ornés de linges, de fleurs en papiers et de branchages, portés par des jeunes gens revêtus d'un costume de vigneron à l'ancienne. Ils sont suivis et entourés d'une foule d'autres jeunes, garçons et filles et, parfois, d'enfants. Tout ce petit monde s'habille, « à qui mieux-mieux », en Champenois d'imagerie populaire. Parfois, un groupe folklorique portant effectivement un costume local est de la fête, encore que, bien souvent, il vienne d'un autre village ! Ce qui nous paraît somme toute fort réjouissant en cette affaire c'est que, les organisateurs, involontairement sans doute, renouent avec la tradition du cortège mascaradé et déguisé d'autrefois. Si les possibilités locales le permettent, d'autres fanfares renforcent le cortège, à moins que ce ne soient des ensembles de majorettes. Puis, la confrérie, en grand apparat, la société bachique, lorsqu'il en est une, précèdent les personnalités locales, départementales (et même, parfois, gouvernementales !) Enfin, suivent les vignerons, leurs amis, leurs invités et la foule de tous ceux qui ont envie de participer à la joie générale.

Ayant effectué son périple dans le village, le cortège se retrouve sur la place de l'église.

Les notabilités vont se placer au premier rang de la nef, près du chœur. Les fidèles et les curieux s'entassent à leur suite. D'autres participants préfèrent se rendre dans les cafés voisins pour s'y réchauffer ou, plus prosaïquement, rentrent chez eux pour y préparer l'accueil de leurs invités.

Une harmonie locale accompagne fréquemment la **grand messe** avec *Te Deum*. A l'instant de l'offrande, le prêtre bénit en grande

solennité le gâteau de Saint-Vincent et le tonnelet de vin. Le vin d'offrande est ensuite tiré à la pipette et versé dans le calice. Encore faut-il que le baril soit plein ! Car nous avons eu l'occasion, une fois, dans un village, de voir le prêtre bénir un tonneau... vide. (Les vignerons, tout aux préparatifs de la fête, avaient complètement oublié de le remplir !...) Enfin, l'homélie est dite par le concélébrant ou par le prêtre.

A l'issue de la grand messe, la musique entraîne les notabilités et les vignerons au lieu où va se dérouler le **vin d'honneur.** Ce peut être la mairie ou la salle des fêtes.

A l'occasion de ce **champagne d'honneur,** le Président du syndicat prononce une allocution à laquelle répondent les discours des personnalités présentes. Vient ensuite l'instant de la remise des récompenses. Les jeunes vignerons reçoivent les diplômes (B.E.P.A., certificats de taille et greffage, certificats de machinisme viticole), que leur assiduité aux études leur a permis d'acquérir. Puis les anciens sont honorés d'un diplôme et de médailles, d'or ou d'argent, que la corporation leur remet en récompense de leurs longues années de labeur. Applaudissements chaleureux, photos souvenirs réalisées par les reporters de presse ponctuent cette cérémonie qui se termine, verre en main, dans une allégresse de bon aloi.

Dernier grand moment de cette journée : un **banquet officiel** réunit les notabilités et les récipiendaires tandis que les autres vignerons vont, autour de la table familiale, sacrifier, eux aussi, au culte de la bonne chère et du bon vin, en compagnie de leurs invités.

Il s'en faut de peu pour que la Saint-Vincent en s'affranchissant d'un dogme, ne renoue avec sa raison première. Déjà, elle en retrouve l'esprit en saluant la vigne et le vin et en honorant les membres de sa communauté dans l'allégresse...

Les sociétés vineuses

Nous avons préféré examiner ce phénomène dans le cadre du « modernisme » plutôt que dans celui des confréries, bien que cela puisse se concevoir. Cependant les motivations qui entraînent les sociétés vineuses et les confréries sont assez différentes pour qu'elles ne puissent être confondues.

Les sociétés vineuses qui s'intitulent elles-mêmes « confréries vineuses » sont nées d'un phénomène contemporain. Bien que certaines d'entre elles se réclament d'associations anciennes et prennent pour référence la philosophie rabelaisienne, leur création est récente. Ainsi la plus ancienne société française de ce type est elle la Confrérie des Chevaliers du Sacavin, fondée en 1904. Il est probable que les premières associations furent créées par des dégustateurs de vins qui souhaitaient unir leurs efforts pour promouvoir la qualité d'un cru. Aujourd'hui il apparaît que ces sociétés cherchent essentiellement à se ménager les faveurs des personnalités pour en faire les propagandistes de leur cause. Certes, le but est louable et se situe dans le courant commercial présent. On peut même avancer, sans crainte, que ce désir de plaire pour vendre fut de toutes les époques et que, lorsque les moines ou les évêques du Moyen-Age offraient à boire à leurs visiteurs de marque, ils n'avaient pas d'autre intention.

Parce qu'il nous a semblé que « Marketing » et Tradition ne pouvaient cohabiter, nous avons voulu séparer ces deux modèles de « confréries ».

Dans la plupart des cas ces confréries recrutent leurs membres parmi les vignerons possédants et les personnalités locales, nationales, et même internationales, qu'il s'agisse de politiciens, artistes ou écrivains.

L'Ordre des Coteaux de Champagne fut fondé en 1956 à Reims. Son activité mondaine lui a permis d'étendre son action un peu partout dans le monde, jusqu'au Japon et en Australie, en y installant des « Relais de Champagne » qui eurent une action certaine pour la promotion commerciale du champagne.

La Commanderie du Saulte Bouchon de Champagne fut fondée en 1975. Cette confrérie ne désavoue pas — loin de là — les actions publicitaires, mais semble avoir voulu mettre l'accent sur la nécessité d'un produit de qualité. Ainsi, à chacun de ses chapitres, désigne-t-elle comme lauréat, la marque de champagne qui a su flatter le palais des membres du jury.

Les sociétés vineuses sont toutes établies selon un modèle commun. Prenant référence dans un passé historico-mythique, elles se composent d'un certain nombre de *dignitaires* se nommant *grand maître, grand argentier, commandeur, sénéchal, grand-bouteiller, grand chancelier, bouchonnier, prévot, procureur, porte-fousseux, hérault, page,...* Le costume d'apparat qui personnalise chaque confrérie vineuse s'inspire de l'imagerie rabelaisienne des « docteurs en théologie », grande robe, grande cape, collet, bonnet de velours parfois rehaussé de plumes, le tout dans des tissus et des coloris chatoyants bleu, or, grenat...

Chaque *Chapitre* est pour ces sociétés une occasion de manifestation publique solennelle. On y intronise de nouvelles personnalités qui deviennent ainsi *compagnons, chevaliers, officiers,...* selon ce que l'on peut espérer d'eux ou selon leur position sociale du moment.

Le *grade* s'obtient après avoir subi des épreuves de dégustation ou d'autres simulacres ; bien entendu il n'y a jamais de « recalés » !

Enfin un somptueux banquet clôt le chapitre.

AUTRES LIEUX AUTRES CULTES

St Vincent de la Côte d'Apollon - Vaupoisson (Aube)

Eglises et lieux-dits

Quelques églises, peu nombreuses, sont sous le vocable du saint. Il en est ainsi à : **Saint Oulph, Vernonvilliers (A), Toulon la Montagne, Vrigny (M), Coupray (HM).** D'autres édifices possèdent une chapelle spécialement dédiée au saint. Tel est le cas à **Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Laines-aux-Bois, Rouvre-les-Vignes, Saint-Aubin (A), Chouilly, Vitry-le-François (M).**

Des sites naturels sont également désignés sous le vocable du saint Patron. Il semble vraisemblable qu'il y a là un synchrétisme de l'Eglise vis-à-vis d'anciens lieux de culte païens. Il est évidemment impossible à ce jour de définir à quel culte ces sites pouvaient correspondre. On pourrait supposer que, logiquement, saint Vincent a remplacé un mystère de type dionysiaque. A notre connaissance, un seul site permet d'émettre cette hypothèse en se fondant sur des arguments archéologiques.

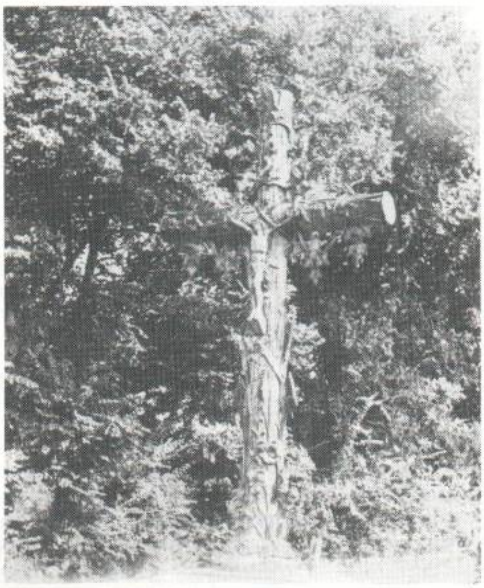

Croix de St Vincent à Marolles-les-Bailly (Aube)

A **Vaupoisson** (A), village n'ayant plus aujourd'hui de vocation viticole, une **statue de saint Vincent** se dresse au sommet d'une éminence naturelle, la « **Côte d'Apollon** ». Depuis quelques années, s'y déroule à nouveau une fête champêtre avec messe en plein air.

En 1813, une fouille fortuite permit d'y découvrir une statuette en bronze, haute de 1,10 m, représentant un Apollon. L'année précédente, le bras gauche et la partie supérieure de la tête, qui était couronnée de laurier, avaient été trouvés au même lieu. Mais, entre temps, ces pièces avaient déjà été égarées... En 1853, on découvrait dans le voisinage une médaille romaine en bronze, à l'effigie de Constantin (306-337) et, en 1868, on pouvait encore voir des vestiges de substructures pouvant être celles d'un temple.

Pour comprendre la liaison Apollon - Bacchus - Saint-Vincent, il suffit de suivre la pensée de Macrobe (Ve siècle) ou de Porphyre (IIIe siècle) qui, tous deux, s'appuyant sur l'idée qu'une identité profonde existe entre les dieux, démontrent qu'ils sont tous unis par Hélios. Ainsi, selon eux, Apollon, qui s'identifie à Hélios (le soleil, chez les dieux du ciel), ne fait qu'un avec Pluton dans le monde infernal et Liber-Bacchus sur terre.

Des **croix saint Vincent** se dressent sur les finages de **Saint Léger sous Brienne, Vulaines, Chappes, Channes** (A). Celles que nous connaissons aujourd'hui ont été implantées entre 1870 et 1900 mais occupent l'emplace-

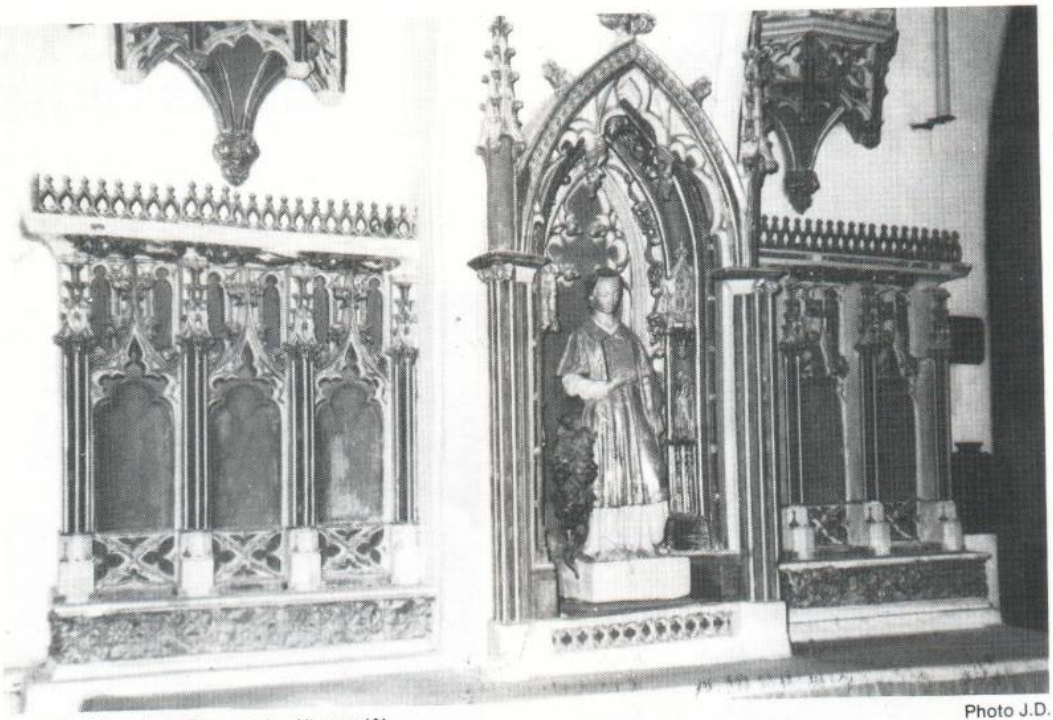

Autel St Vincent de Rouvres-les-Vignes (A)

Photo J.D.

ment de croix plus anciennes. A **Brienne-la-Vieille** (A), la procession se rendait à la « **Croix saint Vincent** » située à gauche de la route départementale 11 b en direction de Radonviliers, à mi-hauteur du coteau de « *L'Arméate* ». Des vandales l'ont en partie détruite mais on peut encore lire sur le socle de pierre :

DIEU
PROTÈGE LE VIGNOBLE
1er JUIN 1897

Cette croix de fer avait été replacée à mi-côte pour simplifier le pélerinage mais, à l'origine, une croix de bois, difficile d'accès, s'élevait sur le haut des vignes au lieu-dit « *Mouille-culs* ».

On ne connaît qu'**un arbre dit « Poirier de saint Vincent »**. Il se trouve à **Chancenay** (A), à droite du chemin qui conduit aux lieux-dits « *Champ de la Borne* » et « *L'homme mort* ». A quelques mètres, à gauche, on peut discerner les restes d'une **pierre levée** qui fut arasée.

Quelques **sources saint Vincent** se trouvent également dans le département de l'Aube à **La Chaise, Ricey-Haut, Les Bruyères** (hameau de Chaource). A **Vernonvilliers,** on peut voir une source et un puits au chevet de l'église.

Photo J.D.

Eglise St Vincent de Vernonvilliers (Aube)

Croix de St Vincent à St Léger-sous-Brienne

Saints protecteurs de la vigne

Saint Vincent, bien que de loin le plus répandu, dans notre région, partage son protectorat viticole avec d'autres martyrs. Il serait fort intéressant de connaître les motifs qui ont incité certaines populations à répudier saint Vincent et à opter pour un autre patron, dont l'hagiographie ne semble pas plus convaincante.

Saint Victor fêté le 21 juillet, est honoré à **Viviers sur Artaut** (A). Plus connu comme patron des meuniers, Victor, ayant refusé de se battre, fut broyé sous la meule d'un moulin sur ordre de l'empereur Maximien. Cela se passait à Marseille en 290. Peut-être peut-on voir là une analogie entre ce martyre écrasé sous une meule et le pressurage du raisin ? (cf. aussi, les pressoirs mystiques).

Saint Urbain, fêté le 25 mai, patronne les vignerons de **Saint Dizier - Gigny** (HM). Le pape Urbain V, élu en 1362 et décédé en Avignon en 1370, est également honoré le 19 décembre, jour de sa mort. Nous ne voyons dans ce patronage que des possibilités relevant du calembour.

Au Moyen-Age la période de l'Avent comprenait les sept jours des Oleries où l'on chantait les *antiphonae majores* commençant toutes par O, *O Sapientia, O Adonaï, O Radix, O Clavis, O Oriens, O Rex, O Emmanuel.* La Saint-Urbain, 19 décembre, se trouve dans cette période de **grandes O** et il était dit dans certains villages de France que les chanoines ne pouvaient chanter les O sans boire un litre de vin...

Le second jeu de mots ne paraît avoir de valeur qu'à partir du XIXe siècle. Il s'agit de la déformation aujourd'hui très répandue dans le monde ouvrier de Saint Urbain en **Saint Turbin.** Il est vrai que le travail de la vigne a toujours été, suivant l'expression argotique, *« un drôle de turbin »*. Mais, nous l'avons dit, l'antériorité du culte ne semble pas compatible avec l'origine du mot...

Saint Paul, fêté le 25 janvier, apparaît, lui, comme un concurrent plus sérieux. Il patronne les vignerons de **Bar sur Aube, Colombé la Fosse, Couvignon, Argançon** (A). C'est aussi le patron des cordiers. On sait l'importance des vents en météorologie et, certains vents dominants, entraînant pluies, grêles ou gelées, peuvent être néfastes aux vignobles. Or, une légende assure que dans la nuit du 24 au 25 janvier se déroulait la **Bataille des Vents** et celui qui soufflait le plus fort au lever du jour devenait le Vent dominant de l'année. On conçoit que les vignerons redoutaient, en ce jour, l'issue d'un combat dans lequel ils n'en pouvaient mais. Sauf si l'un d'eux disposait du pouvoir de faire tourner **la corde des Vents !**

Est-ce une coïncidence si la croyance religieuse catholique fait de saint Paul, le patron des cordiers et assure qu'il est capable de commander aux éléments ?

La malice populaire prétend que les vignerons de **Couvignon** et **Fravaux** (A), deux villages voisins, n'eurent pas besoin de longues études théologiques pour prendre un saint Patron. Ceux de Couvignon choisirent de fêter saint Vincent le 22 janvier. Ceux de Fravaux choisirent aussitôt de fêter saint Paul le 25.

Bâton de St Paul de Proverville Photo J.D.

La fête de Saint Paul à Champignol (Aube) Photo M. Dumont

Ainsi, en s'invitant mutuellement, pouvaient-ils faire bombance deux fois de suite la même semaine !

Saint Vernier, fêté le 19 avril ou le 20 mai, a été choisi à **Montmorency-Beaufort** (A). Saint Vernier, ou Werner est particulièrement honoré dans les provinces voisines, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne. En revanche, en Champagne, il ne semble pas très apprécié. C'est pourtant l'unique saint dont la vie soit directement liée à la vigne. En effet, saint Werner est un allemand, vigneron et fils de vigneron qui fut enterré avec sa serpette.

Bâton de St Paul de Champignol (Aube) Photo M. Dumont

Saint Vernier de Montmorency-Beaufort (Aube)

Canonisé en 1428, il fut d'abord honoré dans le diocèse de Trèves avant d'apparaître en France au XVIe siècle.

Le bouchon

Cette tradition, toujours d'actualité, veut que les jeunes gens fixent un genèvrier au dessus de la porte des débits de boissons. Nous n'avons pas voulu inclure ce rite dans le culte

dionysiaque car un seul village le pratique à la date de la Saint Vincent.

A **Samoreau** (S-&-M), le 22 janvier, les jeunes gens attachent un genèvrier à chaque cabaret ; ils tirent quelques pétards et font un simulacre « d'arrosage » de l'**émouchot,** avec une bouteille de vin.

Fontaine (Aube) Bâton de St Paul

Dans toute la Champagne, ce « bouchon » de café est mis en place dans la nuit du 30 avril au 1er mai, à l'occasion de la **pose des mais.** Nous ne pouvons savoir s'il y eut — ou non — un décalage calendaire. Dans le doute, nous ne pouvons que signaler cette coutume, sans prétendre la rattacher à l'un ou l'autre des cycles.

Historiquement, une ordonnance de février 1415, stipule que tous les marchands de vins au détail doivent signaler leur boutique par une enseigne en forme de cerceau, placée au dessus de leur porte. Quelques années plus tard, cette enseigne fut remplacée par un arbuste « sempervirens », (houx, cyprès, genèvrier), selon la région. Le 25 février 1729, une sentence de police ordonnait que les marchands de vins aient à leurs maisons et caves, des enseignes et barreaux pour désigner leur commerce, « avec défense d'y mettre un chou ». Quoi qu'il en soit, le « bouchon », parfois orné de fleurs de papier ou agrémenté d'une bouteille vide, continue de signaler les cafés de nos campagnes.

Le nom de l'enseigne, **Bouchon,** vient du vieux français *boschon* (1720) petit bois, buisson, diminutif de *bos* (1080), bois, dérivé du germain *Bosk.* Par extension ce terme a parfois désigné l'établissement lui-même. (cf. la chanson de route où figurent les mots « J'aperçois l'ombre d'un bouchon »). Le nom d'**émouchot** vient de la comparaison ironique de cet emblème avec l'**émouchet** sorte de chasse-mouches formé d'une queue de cheval, utilisé par les maréchaux-ferrands.

Conclusion

Nous avons tenté, dans le présent ouvrage, d'être aussi exhaustifs que possible. Ceci n'a pu être réalisé que grâce au concours permanent de nos lecteurs, correspondants et amis. Qu'ils en soient ici remerciés. Certes nous sommes convaincus que quelques lacunes, quelques oublis apparaîtront. Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout vu, tout lu, tout entendu. Nous n'avons pas non plus l'outrecuidance d'avoir tout compris...

Nous avons voulu tenter ici une hypothèse de travail. Que nos amis, de quelque confession qu'ils soient, sachent bien que nous nous sommes efforcés d'établir des comparaisons historiquement vérifiables. Si nous l'avons fait parfois sur le mode ironique, c'est crainte de nous ériger en censeur.

Nous sommes trop attachés à notre liberté d'expression pour attenter à la liberté de pensée d'autrui.

G. ROY.

Vierge au raisin de Rigny-le-Ferron (Aube)

Nos informateurs.

M. Marc André. Montagne de Reims (M).
M. Wladimir Andreytchenko. Marne.
Mme Marie-France Behr. Ambonnay (M.). Châlons-sur-Marne (M.).
M. B. Breuzon. Colombé-le-Sec (A.).
Mme Julia Brunot. Chappes (A).
M. André Chartier. Fresnoy-le-Château (A.). Clérey (A.).
M. Chaudey. Vitry-le-Croisé (A.).
M. François Chaussin. Landreville (A.). Viviers-sur-Artaut (A.).
Mlle Marguerite Chollot. Courteron (A.).
M. André Clément. Vaupoisson (A.).
Mme le Conservateur de la Bibliothèque de Langres. Anrosey (Hte-M.). Voisey (Hte-M.).
M. Henri Corbet-Jeanson. Montmorency-Beaufort (A.). Arzillières (M.).
Mme Côte. Celles-sur-Ource (A).
Mme Yvonne Cuisin. Vaupoisson (A.).
M. Jean Déguilly. Champignol-lez-Mondeville (A.).
M. Demilly. Bligny (A.).
M. Jean-Louis Denois. Cumières (M.).
M. Bernard Désautels. Avize (M.). Cumières (M.).
M. Dautel. Loches-sur-Ource (A.).
M. Pierre Doussot. Aube.
M. Robert Dumont. Champignol-les-Mondeville (A.).
M. Fabbiati. Vaupoisson (A.).
M. Gilles François. Les Riceys (A.).
M. Léon Gigot. Bourbonne-les-Bains (Hte-M.).
Mme Paulette Hénard. Proverville (A.).
Mme Herbelot. Poissons (Hte-M.).
M. Jean Josselin. Gyé-sur-Seine (A.).
M. Pierre Lafitte. Bergères (A.).
M. André Lambert. Haute-Marne.
Mlle Colette Larmenier. Haute-Marne.
M. René Leclert. Saint-Aubin (A.).
M. Jean-François Leroux-Dhuys. Bar-sur-Aube (A.).
M. Marius Mauclaire. Vaupoisson (A.).
M. Robert Mazurier. Gyé-sur-Seine (A.). Bar-sur-Seine (A.).
M. Pierre Méligne. Neuville-sur-Seine (A.).
M. Félicien Mizelle. Saint-Aubin (A.).
M. Montagne. Javernant (A.).
M. Alphonse Morize. Les Riceys (A.).
M. Henri Multier. Saint-Urbain (Hte-M.).
M. Robert Piat. Vaupoisson (A.).
M. Jean-Claude Pierson. Marne.
M. Plique. Orges (Hte-M.).
M. Raudin. Troyes (A.).
M. Michel Rémy. Troissy (M.).
Mme Monique Renard. Vicq. Coiffy-le-Bas. Bourbone-les-Bains (Hte-M.).
Mme Richarme. Saint-Léger-sous-Brienne (A.).
M. Jules Ruelle. Couvignon (A.).
M. L. Simon. Avize (M.).
Mme Aline Toussaint. Montgueux (A.).
M. J. Van den Bergh. Gyé-sur-Seine (A.).
Mme Hélène Vauclin. Mussy-sur-Seine (A.).
M. Paul Vautrin. Brienne-la-Vieille (A.).

Vitrail de Pouillon (Marne) Photo PMR

Bibliographie locale

Emile MOREAU. Le culte de saint Vincent en Champagne. Epernay. 1936.
Bulletin du Comité de Folklore champenois.
N° 6 (sur la) Saint-Vincent. 1931. Le plus important.
N° 69 A propos du culte de saint Vincent. 1953.
N° 70 A. Quillâtre. La Saint-Vincent à Vandy (Ardennes). 1954.
N° 81 à 88 G. Raillet. Fêtes corporatives en pays rémois.
Mgr HURAULT. *Saint Vincent, martyr, patron des vignerons, et son culte dans le diocèse de Reims. 1910.*
Louis MORIN. *Les travaux d'achèvement des vitraux de l'église Saint Pantaléon de Troyes* dans Congrès archéologique de France. 1902.
Abbé BAVEUX. *Les vitraux de l'église de Brienne-le-Château* dans Congrès archéologique de France. 1902.
Morel PAYEN. *Troyes et l'Aube. 1929.*
Morel PAYEN. *Troyes et environs. 1961.* (réédition partielle).
Cahiers Haut-Marnais. Léon Forgeot et Dr Henry Ronot. *Enquête sur le folklore de la vigne et du vin dans le pays de Bourbonne les Bains n°*
J. Arnoult. *La Saint-Vincent à Bourbonne les Bains n° 5.*
FICHOT. *Statistique monumentale du département de l'Aube. 1881.*
LALORE (Abbé). *Mélanges relatifs au diocèse de Troyes. 2e série. 1895. p. 82. Le chef de saint Vincent, diacre et martyr, à Saint-Maclou de Bar-sur-Aube.*
René GANDILHON. *Naissance du champagne.*
A. VILLAIRE. *La vigne dans la région de Sainte-Menehould dans Horizons d'Argonne, n° 34. 1977.*
MOREAU-BERILLON. *Au pays du Champagne. 1922.*
Geneviève DEVIGNES. *Argine ou le prétexte champenois.*
Mgr André MARSAT. *Inventaires des objets classés dans les églises de l'Aube.*
Les églises de l'Aube. 1978.
Maurice ROBERT. *A travers le Barséquanais. 1929.*
Jean VINCENT. *Les églises des trois Riceys.*
SEURE-HANOT. *Troyes, pays vignoble. 1948.*
Ch. LALORE. *Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes. 1869.*
Emile JOLIBOIS. *La Haute-Marne, ancienne et moderne.*
Adolphe JOANNE. *Géographie de l'Aube. 1876.*
P. FOUREUR. *La Saint-Vincent ; fête des vignerons, à Hautvillers dans : Mémoires de la Société d'Agriculture... de la Marne t. XXIII, p. 109 à 130 (1928 à 1930).*
Folklore de Champagne n° 46-11.
VAN GENNEP. *Manuel de Folklore français. t. I ; VI. 4. Les cérémonies agricoles et pastorales de l'automne. p. 2557 à 2609.*
Claude BUIRETTE. *Histoire de Sainte-Menehould et environs. 1837.*
M. L. VERROUST. *La Saint-Vincent à Cumières dans Revue du Touring Club de France.* N° consacré à la Champagne. 1980.
Almanach. *Annuaire de la Marne et de l'Aisne. 1884.*
Almanach. *Matot-Braire. 1885.*
René GOUTHIERE. *La vigne et les vignerons à Saint-Dizier. 1925.*

Bibliothèque générale

DUPUIS. *Abrégé de l'origine de tous les cultes.*
LA REYNIERE. Pour fêter saint Vincent. *Le Monde.* Samedi 10 janvier 1981. p. 17.
H. JEANMAIRE Dionysos, *histoire du culte de Bacchus.* Paris 1951.
Louis REAU. *Iconographie de l'art chrétien.*
VAN GENNEP. *Manuel de Folklore...* Bibl. Rég.
P. Ch. CAHIER. *Caractéristiques des saints dans l'art populaire.*
Roger DION. *Histoire de la vigne et du vin en France.* 1959.
Roger LECOTTE. *Recherches sur les cultes populaires du diocèse de Meaux.*
Adrien BRUHL. *Liber Pater.* Paris 1953.
Roger LECOTTE. *Saints protecteurs de la vigne et du vin, en France.* 1975.
A. DAUZAT. *Dictionnaire étymologique des noms de famille et de personne de France.*
André VARAGNAC. *Civilisation traditionnelle et genres de vie.*
Claude ROYER. *Les Vignerons* (Berger-Levrault).
Pierre BARREE / J.N. GURGAND. *Almanach de la mémoire et des coutumes.* 1980.
Louis CHARPENTIER. *Le mystère du vin.*

Revue de presse

L'Est Républicain.
La Haute-Marne libérée.
L'Union.
L'Est-Eclair.
Libération-Champagne.

RÉPERTOIRE DES COMMUNES	Département	Saint-Vincent	Saint-Paul	Saint-Urbain	Saint-Victor	Saint-Vermier	Saint-Didier	Confrérie / Comité	Bannière	Bâton	Porte-cierge	Torchère	Drap mortuaire	Église	Autel	Chaire	Relique	Statue	Bas-relief / Panneau	Vitrail	Tableau / Fresque	Tapisserie	Lieux-dits	Fontaine	Arbre	Croix
A																										
ALLIANCELLES	51	•																•								
AMBONNAY	51	•								•								•								
ANROSEY	51	•																								
ARCONVILLE	10		•															•								
ARGANÇON	10		•																	•						
ARRENTIÈRES	10		•																	•						
ARRIGNY	51	•																								
ARZILLIÈRES	51	•																•								
AVANT-LES-MARCILLY	10	•																•								
AVENAY-VAL-D'OR	51	•								•																
AVIREY	10	•								•								•								
AVIZE	51	•						•		•								•								
AY	51	•						•		•								•								
B																										
BARBEREY-SAINT-SULPICE	10	•								•																
BARBONNE-FAYEL	51	•																		•	•					
BAROVILLE	10		•							•																
BAR-SUR-AUBE	10	•	•					•	•							•		•	•							
BAR-SUR-SEINE	10	•													•			•								
BARZY-SUR-MARNE	02	•																•								
BAYE	51	•																			•					
BERGÈRES	10		•							•								•			•					
BERGÈRE-LES-VERTUS	51	•								•																
BETHON	51	•						•		•																
BEUREY	10	•								•								•								
BISSEUIL	51	•						•		•																
BLIGNY	10		•					•																		
BOUILLY	10	•																•			•					
BOURBONNE-LES-BAINS	52	•						•										•								
BOURSAULT	51	•						•	•	•								•								
BOUZANCOURT	52	•																								
BOUZY	51	•								•								•								
BRIENNE-LA-VIEILLE	10	•							•	•										•						
BROUILLET	51	•																•								
BROYES	51	•								•								•			•					
BUXEUIL	10	•																•								
BUXIÈRE-SUR-ARCE	10	•																•								
C																										
CELLES-SUR-OURCE	10	•																•								
CHACENAY	10	•																•								
CHALONS-SUR-MARNE	51	•																		•						
CHAMERY	51	•																•								
CHAMPIGNOL-LES-MONDEVILLE	10		•					•		•								•								
CHAMPILLON	51	•								•								•			•					
CHANCENAY	52	•																					•		•	
CHANNES	10	•																•								•
CHAOURCE	10	•																•	•					•		
CHAPPES	10	•																•								
CHARMONT	10	•																•								
CHASSERICOURT	10	•								•																
CHATEAUVILLAIN	52	•								•																
CHAVANGES	10	•								•								•								
CHAVOT	51	•						•																		
CHERVEY	10	•																•								

RÉPERTOIRE DES COMMUNES	Département	Saint-Vincent	Saint-Paul	Saint-Urbain	Saint-Victor	Saint-Vernier	Saint-Didier	Confrérie / Comité	Bannière	Bâton	Porte-cierge	Torchère	Drap mortuaire	Eglise	Autel	Chaire	Relique	Statue	Bas-relief / Panneau	Vitrail	Tableau / Fresque	Tapisserie	Lieux-dits	Fontaine	Arbre	Croix
CHIGNY-LES-ROSES	51	•							•	•											•					
CHOUILLY	51	•						•	•	•					•											
CLEREY	10	•																•								
COIFFY-LE-HAUT	52	•								•								•								
COLOMBE-LE-SEC	10	•						•		•								•		•						
COLOMBE-LA-FOSSE	10		•					•		•																
CONGY	51	•																•								
CORMOYEUX	51	•																•								
COULOMMES-LA-MONTAGNE	51	•																•								
COUPRAY	52	•												•												
COURCEROY	10	•								•								•								
COURDEMANGES	51	•																•								
COURTERON	10	•																		•						
COUVIGNON	10	•																								
COUVROT	51	•						•																		
CRAMANT	51	•						•		•																
CRENEY	10	•																		•						
CUIS	51	•								•								•		•						
CUMIÈRES	51	•								•										•						
D																										
DAILLANCOURT	52	•																								
DAMERY	51	•								•							•	•								
DIVAL-VILLENAUXE	10	•																•								
DIZY	51	•								•								•								
DONCERY	51	•																•								
DONJEUX	52	•																								
DORMANS	51	•																•								
DOSCHES-ROSSON	10	•								•																
E																										
EPERNAY	51	•						•		•							•			•						
ERVY-LE-CHATEL	10	•																•								
ESSEY-LES-EAUX	52	•																								
ESSOYES	10	•								•								•								
ÉTOGES	51	•																•								
F																										
FERREUX	10	•																•								
FLEURY-LA-RIVIÈRE	51	•						•		•								•								
FONTAINE	10		•							•																
FONTAINE-DENIS	51	•								•								•								
FONTAINE-MACON	10	•																•								
FRALIGNES	10	•																•								•
FRAVAUX	10		•							•																
FRESNES-SUR-APANCE	52	•							•												•					
FRESNOY-LE-CHATEAU	10	•						•	•																	
G																										
GOUAIX	77	•																					•			
GRAUVE	51	•						•	•	•																
GYÉ-SUR-SEINE	10	•													•			•								
H																										
HAUTVILLIERS	51	•						•		•																

RÉPERTOIRE DES COMMUNES	Département	Saint-Vincent	Saint-Paul	Saint-Urbain	Saint-Victor	Saint-Vernier	Saint-Didier	Confrérie / Comité	Bannière	Bâton	Porte-cierge	Torchère	Drap mortuaire	Eglise	Autel	Chaire	Relique	Statue	Bas-relief / Panneau	Vitrail	Tableau / Fresque	Tapisserie	Lieux-dits	Fontaine	Arbre	Croix
J																										
JAVERNANT	10	•																•								
JOINVILLE	52	•																								
L																										
LA CHAISE	10	•																					•			
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10	•						•	•																	
LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51	•																•								
LAINES-AUX-BOIS	10	•													•											
LANDREVILLE	10	•						•		•								•								
LÉPINE-SAINT-GERMAIN	10	•						•	•	•		•														
LES BRUYÈRES-CHAOURCE	10	•																					•			
LES NOËS-PRÈS-TROYES	10	•						•																		
LEUVRIGNY	51	•																								
LINGEY	10	•																•								
LOCHES-SUR-OURCE	10	•						•		•								•								
LOUVOIS	51	•								•																
LUDES	51	•																•			•					
M																										
MACHAULT	77	•																								
MAGNANT	10	•																•								
MAILLY-CHAMPAGNE	51	•																•		•						
MANCY	51	•						•		•																
MARDEUIL	51	•								•								•								
MAREUIL-SUR-AY	51	•								•								•								
MAREUIL-LE-PORT	51	•																								
MAROLLES-LES-BAILLY	10	•																								•
MELAY	52	•																								
MERREY-SUR-ARCE	10	•						•	•									•		•						
MESNIL-SAINT-PÈRE	10	•																			•					
MESNIL-SUR-OGER	51	•						•	•	•							•	•		•		•				
MEURVILLE	10		•							•								•								
MONTESSON	52	•																								
MONTGENOST	51	•								•								•								
MONTGUEUX	10	•						•	•	•																
MONTHELON	51	•								•								•								
MONTIER-EN-L'ISLE	10		•															•								
MONTMORENCY-BEAUFORT	10					•												•								
MOUSSEY	10	•								•																
MOUSSY	51	•								•																
MUSSY-SUR-SEINE	10	•								•								•								
N																										
NEUVILLE-SUR-SEINE	10	•													•					•						
NOË-LES-MALLETS	10	•								•																
NOGENTEL	02	•																•								
O																										
OGER	51	•							•	•																
OIRY	51	•						•																		
ORGES	52	•																•		•						

RÉPERTOIRE DES COMMUNES	Département	Saint-Vincent	Saint-Paul	Saint-Urbain	Saint-Victor	Saint-Vernier	Saint-Didier	Confrérie / Comité	Bannière	Bâton	Porte-cierge	Torchère	Drap mortuaire	Eglise	Autel	Chaire	Relique	Statue	Bas-relief / Panneau	Vitrail	Tableau / Fresque	Tapisserie	Lieux-dits	Fontaine	Arbre	Croix
P																										
PAMFOU	77	•																•								
PASSY-SUR-MARNE	51	•						•	•	•																
PIERRY	51	•						•		•								•								
PLANCY-L'ABBAYE	10	•						•		•								•								
PLESSY-BARBUISE	10	•						•																		
PLESSIS-GATEBLED	10	•						•																		
PLIVOT	51	•						•																		
POCANCY	51	•															•									
POISSONS	52	•																•								
POLISOT	10	•																•								
POLISY	10	•																•								
PORT-A-BINSON	51	•																•								
POUGY	10	•																•								
POUILLON	51	•																•								
POUILLY	51	•																•								
POULANGY	52	•																•								
PRAUTHOY	52	•																•								
PROUILLY	51	•																•								
PROVERVILLE	10		•																							
PROVINS	77	•																								
PRUGNY	10	•																								
R																										
RACHECOURT	52	•																								
RADONVILLIERS	10	•																								
RICEY-BAS	10	•																								
RICEY-HAUT	10	•																								
RIGNY-LE-FERRON	10	•																								
RILLY-LA-MONTAGNE	51	•																								
ROSNAY-L'HÔPITAL	10	•																								
ROUVRES-LES-VIGNES	10	•																								
S																										
SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	10	•																								
SAINT-AUBIN	10	•																								
SAINT-DIZIER-GIGNY	52				•																					
SAINT-DIZIER-LA-NOUE	52	•																								
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10	•																								
SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE	10	•																								
SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10	•																								
SAINT-LYÉ	10	•																								
SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51	•																								
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10	•																								
SAINT-OULPH	10	•																								
SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10	•																								
SAINT-QUENTIN-DU-MARAIS	51	•																								
SAINT-THIBAULT	10	•																								
SAINT-URBAIN	52	•																								
SAINT-USAGE	10	•																								
SAINTE-MENEHOULD	51	•																								
SAINTE-SAVINE	10		•																							
SAMOREAU	77	•																								
SAVIGNY-SUR-ARDRES	51	•																								
SERZY-ET-PRIN	51	•																								
SÉZANNES	51	•																								
SOMSOIS	51	•																								

RÉPERTOIRE DES COMMUNES	Département	Saint-Vincent	Saint-Paul	Saint-Urbain	Saint-Victor	Saint-Vernier	Saint-Didier	Confrérie / Comité	Bannière	Bâton	Porte-cierge	Torchère	Drap mortuaire	Eglise	Autel	Chaire	Relique	Statue	Bas-relief / Panneau	Vitrail	Tableau / Fresque	Tapisserie	Lieux-dits	Fontaine	Arbre	Croix
T																										
THONNANCE-LES-JOINVILLE	52	•																								
TORVILLIERS	10	•								•								•								
TOULON-LA-MONTAGNE	51	•												•												
TOUR-SUR-MARNE	51	•								•																
TRAINEL	10	•																•								
TRÉPAIL	51	•						•		•								•								
TRIGNY	51	•															•			•						
TROISSY	51	•								•																
TROYES-CRONCELS-TRÉVOIS	10	•						•	•	•																
TROYES NOTRE-DAME (ex-Église)	10	•															•									
TROYES SAINT-AVENTIN (ex-Église)	10	•															•									
TROYES SAINT-ÉTIENNE (ex-Collégiale)	10	•															•									
TROYES SAINT-DENIS (ex-Église)	10	•															•									
TROYES SAINT-LOUP (ex-Abbaye)	10	•															•									
TROYES SAINT-PANTALÉON	10	•																•		•						
U																										
UNIENVILLE	10	•													•		•	•								
URVILLE	10		•																							
V																										
VANDY	08	•															•									
VAUCIENNES	51	•								•																
VAUDEMANGE	51	•																		•						
VAUPOISSON	10	•						•	•									•					•			
VENDEUVRE-SUR-BARSE	10	•						•	•																	
VENTEUIL	51	•																								
VERNEUIL	51	•																•								
VERNONVILLIERS	10	•								•				•	•			•						•		
VERRIÈRES	51						•																			
VERT-LA-GRAVELLE	51	•								•																
VERT-TOULON	51	•																								
VERTUS	51	•						•	•	•			•			•	•	•								
VERZENAY	51	•						•	•	•								•		•						
VERZY	51	•								•																
VICQ	52	•																•								
VILLEDOMANGE	51	•						•																		
VILLEMAUR	10	•															•									
VILLENARD	51	•																•								
VILLE-SUR-ARCE	10	•						•																		
VILLERS-MARMERY	51	•								•								•								
VILLEVENARD	51	•								•								•								
VINAY	51	•																•								
VINDEY	51	•								•	•															
VITRY-EN-PERTHOIS	51	•																•								
VITRY-LE-CROISE	10	•								•																
VITRY-LE-FRANÇOIS	51	•								•				•			•	•	•							
VIVIER-SUR-ARTAUT	10				•					•								•								
VOISSY	52	•																								
VRIGNY	51	•												•												
VULAINES	10	•																								•
VULAINS	77	•																								
W																										
WASSY	52	•																•								

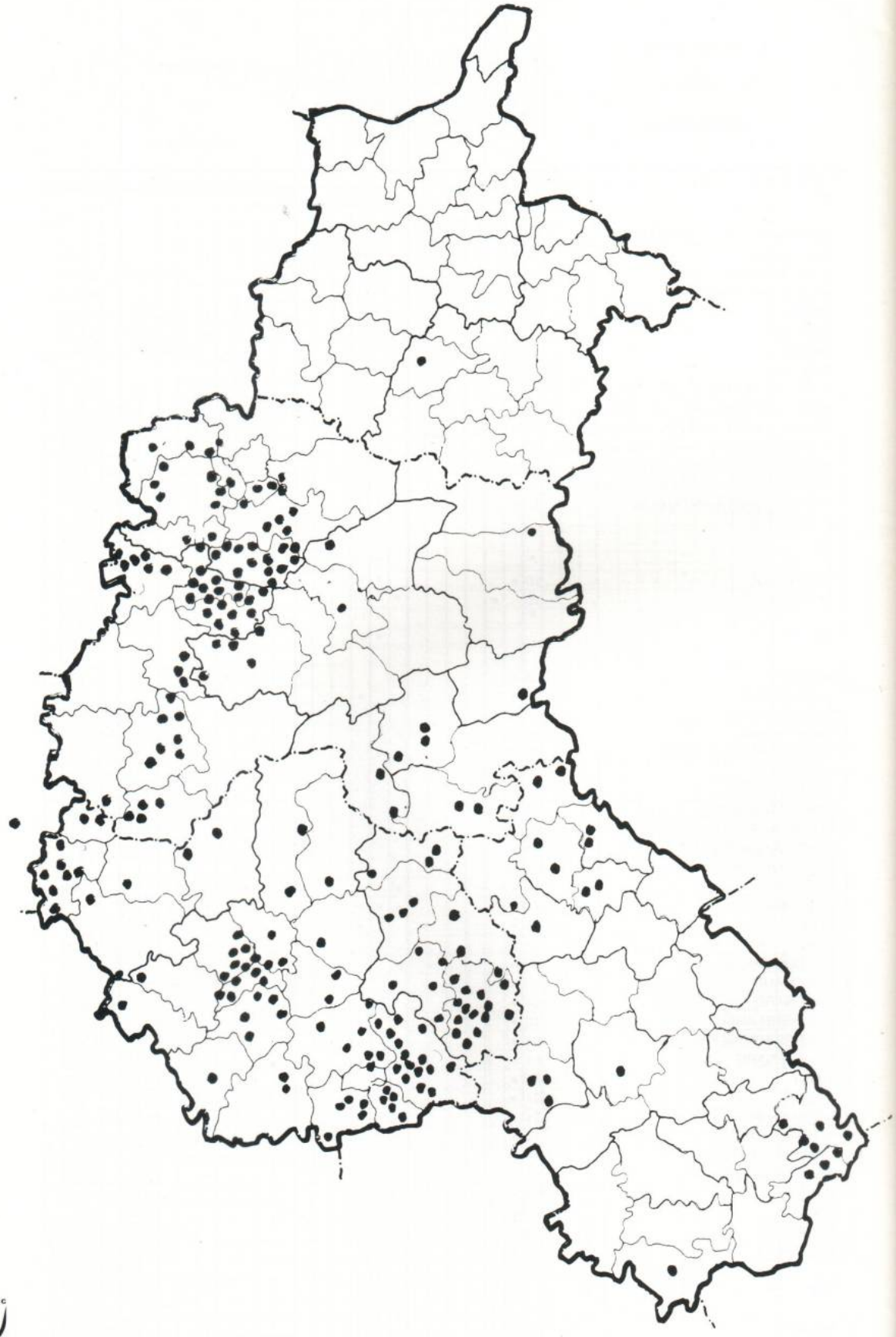

77-68 **Culte des saints protecteurs de la vigne**

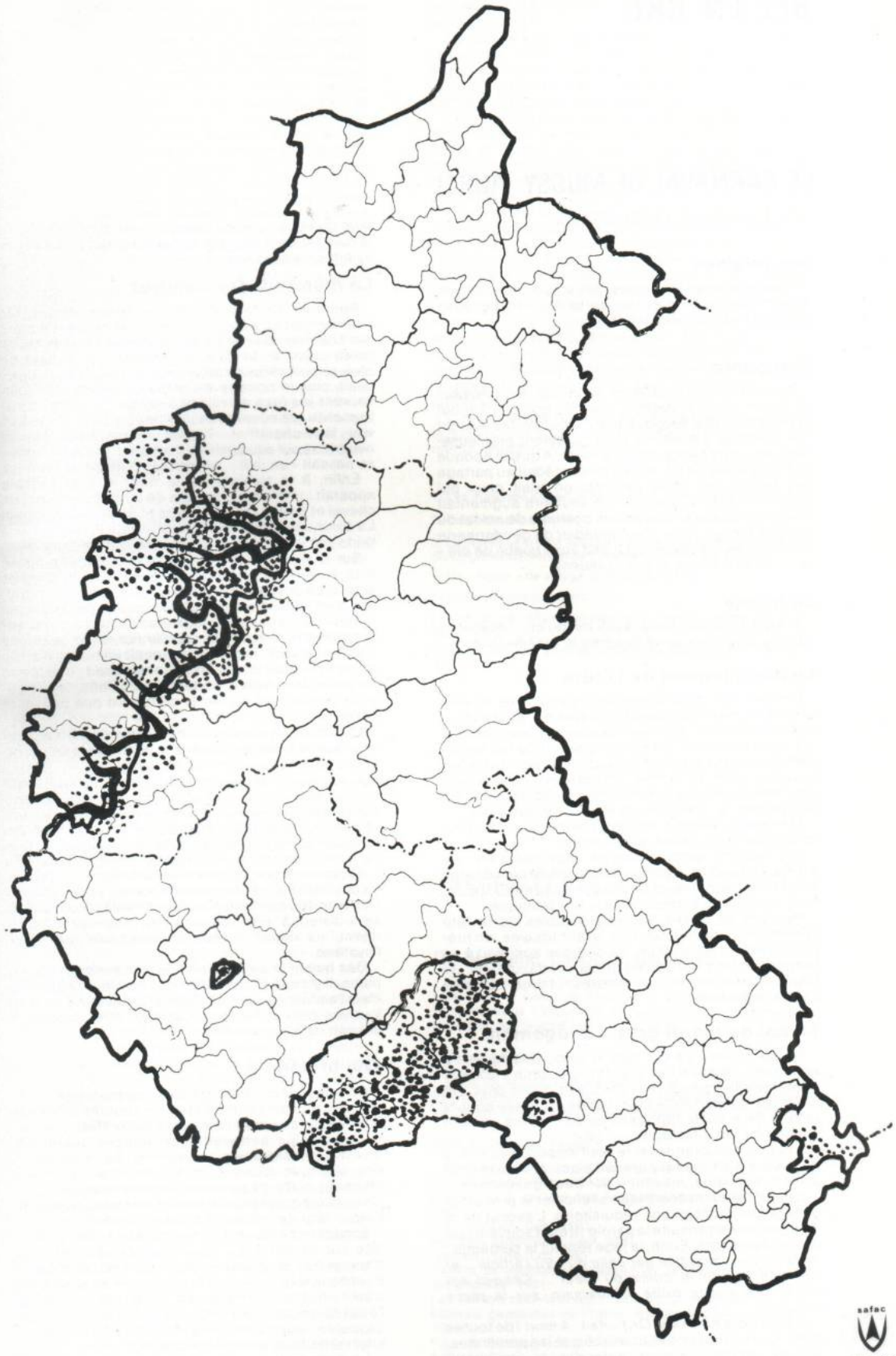

safac

77-69

Vignobles actuels avec et sans ADC

BEL EN CHÉ

LE CARNAVAL DE MUSSY (AUBE)

Il est célèbre dans toute la région.

Ses origines

Elles sont très lointaines. Mes souvenirs datent des années qui suivirent la guerre de 1914-1918, au moment des « années folles ».

Son genre

Point de beaux costumes. Rien que des oripeaux (1) genre « tape-chaudron, chienlit, gôniot ». Le but était de faire rire. Presque toutes les familles avaient une malle au grenier où elles gardaient précieusement les vieux habits pour carnaval. A quelle époque de l'année que ce fût, quand on procédait au partage des habits des vieux parents, on triait ceux qui devaient « aller à la malle »; le vestiaire augmentait chaque année. J'ai vu ainsi, un costume de soldat du Second Empire, celui d'un brigadier de gendarmerie àcheval avec son bicorne. Quand aux « queue de pie » et « hauts de forme », ils pullulaient.

Le thème

Il était toujours local sauf lorsqu'on « exécuta » Landru, quelques années après la grande Guerre.

Le déroulement de la fête

Elle débutait dans la troisième semaine de janvier. Dès ce moment, des petits groupes de « carnavals » passaient, le soir, dans les maisons ; on les y accueillait à bras ouverts ; on tentait d'abord de les reconnaître sous leur masque ; quand ils l'avaient retiré, on buvait le verre de l'amitié ; ils partaient ensuite vers une maison proche. Le lendemain, chacun était fier de préciser qu'il avait eu la visite des carnavals.

Malheur à celui qui leur avait fermé sa porte. Il ne savait pas ce qui allait lui en coûter.

Les jeunes gens masqués apparaissaient de même, au bal du dimanche. Ils étaient de plus en plus nombreux, ce jour-là, et pendant les visites du soir, au fur à mesure qu'approchait le jour « fatidique ».

Pendant ce temps, les responsables de la fête cherchaient une « victime ». L'ayant trouvée, on préparait l'acte d'accusation. La défense songeait à sa réponse. Il fallait enfin rédiger la condamnation. Je fus, pendant de longues années, chargé de cette lourde responsabilité.

Le bal du mardi-gras. Le jugement.

Ce bal n'avait de bal que le nom. Une foule s'y entassait : carnavals et spectateurs. On n'y dansait guère que la « seuillote ». Ça faisait grand bruit. On craignait que parfois le plancher ne s'affaisse sous la cohue. On a vu de tout dans ce bal : même un petit cochon de lait y fut lâché, un jour.

A minuit, une grande table était disposée au milieu de la salle. Le tribunal y prenait place. L'accusé était amené, enchaîné, maintenu par deux gendarmes.

La foule était invitée à faire silence et le procureur général prononçait son réquisitoire. L'avocat de la défense prenait ensuite la parole ; il était souvent hué par les assistants. Enfin, le juge rendait la sentence : *Vu la loi du ... modifiée par celle du ...Vu l'article ... et son additif ...Vu le crime du sieur ... Celui-ci est condamné à être brûlé vif, demain, sur la place publique.*

C'était alors du délire. On hurlait : *A mort !* de toutes parts. Quand le calme était rétabli que les personnes, venues essentiellement entendre le jugement, avaient quitté la salle, alors, il devenait possible de faire quelques pas de danse. Le bal continuait toute la nuit pendant laquelle certains carnavals se déguisaient plusieurs fois

Le mercredi des cendres

Pourquoi ce jour-là ? Je ne le sus jamais. On commençait au petit jour, avec ceux qui ne s'étaient pas couchés de la nuit. Les ménages se levaient tôt. Il fallait préparer le café, la « goutte » et surtout de pleines corbeilles de *beugnets* (2). Plus le soir approchait, plus le nombre de carnavals grossissait, parcourant les rues du village avec toutes sortes d'instruments (de simples casseroles parfois). C'était un vrai tape-chaudron. Toutes les maisons étaient ouvertes pour accueillir les masques. Toute la journée se passait « en joie », en attendant le grand moment.

Enfin, à la tombée de la nuit, le char funèbre apparaît : une simple voiture de culture, tirée par un cheval et garnie de guirlandes et de fleurs en papier. Le conducteur marche à pieds ; il tient le cheval par la bride car il craint que le vacarme effraie l'animal.

Sur la voiture a pris place un orchestre composé d'un bugle et d'une basse, avant que, le progrès aidant, on préfère un accordéon accompagné toutefois d'un instrument de cuivre capable de percer les rumeurs de la foule). Le juge était juché, lui aussi, sur la charrette ; il était chargé d'annoncer la sentence chaque fois que le convoi marquait un temps d'arrêt. La victime était là, qui les accompagnait ; une forme de paille, bien vêtue, toujours enchaînée, tenue par deux gendarmes qui ne la quitteront que devant le bûcher.

La voiture s'arrêtait souvent. Après un morceau de musique (la *seuillote* souvent) le juge lisait la sentence et tous les carnavals criaient : *à mort !*

Après avoir fait le tour du village, il faisait nuit lorsque le convoi arrivait sur la place Boursault, là où était préparé le bûcher. Une foule immense du village et des pays d'alentour attendaient le condamné. On le hissait sur le bûcher et, après une dernière lecture de la condamnation, le bourreau y mettait le feu. (3)

Jusqu'à ce que la dernière flammèche s'éteigne, c'était des rondes, des danses, des cris, des chants. Certains des spectateurs traversaient le feu, d'autres se roulaient à terre ; on aurait pu croire qu'ils imploraient les dieux ; c'était un spectacle qui frôlait l'hystérie.

Dès que le feu était éteint, le calme revenait sur la place. Il y avait bien un bal pour terminer la journée, mais l'ambiance n'y était plus car les acteurs de cette journée étaient fourbus. Carnaval était passé ; on pensait déjà au prochain.

Qui brûlait-on ?

Le « coupable » était toujours choisi sur place ou dans les environs immédiats. Une seule fois, dans les années qui suivirent l'Armistice, on préféra condamner Landru. Sur la charrette, dans une grande corbeille, on avait entassé une grande quantité d'os provenant des abattoirs locaux. On les montrait au public, affirmant qu'ils provenaient des victimes du tueur. Celui-ci était représenté par un mannequin de paille barbu, vêtu de noir et coiffé du haut de forme.

Exceptionnellement, il fut décapité. On posa sa tête sur un billot. Le bourreau, (4) vêtu de rouge s'approcha ; fit plusieurs moulinets avec sa hache et trancha la tête de l'accusé. Une gerbe de sang jaillit ; c'était tout simplement une betterave creuse qui l'avait fourni, dûment préparée par le boucher local. La foule — qui n'avait pas été mise au courant de cet intermède hors série, était sidérée.

Le cadavre fut ensuite déposé sur le bûcher afin que le cérémonial puisse s'achever.

Parmi les autres « victimes », citons le *mari infidèle* qui, comme le coucou, pondait dans le nid des autres, les *lavandières* (5) à qui on reprochait leur langue trop bien pendue, (qui tramaient les mariages, favorisaient les divorces et recensaient les cocuages). L'horloge (6) qui, depuis de nombreuses années indiquait invariablement 10 h 20 fut aussi jugée... et réparée peu après son exécution sur la place Boursault. La Mère Toto, ainsi appelée parce qu'elle appelait son chat Toto, avait commis le sacrilège de refuser sa porte aux « carnaviaux » ; elle fut condamnée et brûlée avec son animal (5). On brûla aussi la *Société des Eaux et* (soi-disant) *de l'Eclairage*, nouvellement installée ; les pannes étaient tellement fréquentes qu'il fallait toujours avoir sous la main des bougies et des lampes à pétrole. On nommait *Gomévillotes* (5), les femmes de Goméville, et aussi les voiturettes en osier, avec 4 roues de fer, qu'elles avaient l'habitude de mener. Elles venaient en fait, des villages voisins de la Côte d'Or. Dans leurs voitures, celles de Goméville apportaient des laitages ; celles de Noiron vendaient des raves et autres légumes ; celles de Charrey voituraient les cerises quand c'en était la saison. Elles avaient toutes une excellente clientèle. Jusqu'à ce qu'on soupçonne les Gomévillotes de frauder. Qui a cru voir sortir un lièvre d'une voiturette entrée dans une cour particulière, ou bien des truites pour une matelote ? Des on-dit peu précis, mais les femmes de Goméville furent néanmoins jugées... et condamnées. (7)

Quelques anecdotes

* Certaines années, des débardeurs du Morvan étaient venus travailler au village avec leurs bœufs. Le bœuf est un excellent animal qui convient parfaitement pour « rouler carnaval ». Sur ces montures, les jeunes gens parcoururent plusieurs fois les rues du pays.

Malheureusement, devant l'abreuvoir du canal, les bêtes décidèrent d'aller se rafraîchir. Trouvant l'eau bonne, ils s'y couchèrent, y précipitant leurs montures qui se trouvèrent à barboter dans les 50 cm de l'eau du gué.

* Lors du jugement des lavandières, chaque carnaval avait apporté au bal, son *truélo* et son battoir. Au signal, tous, à genoux, mimaient la lessive. Hélas ! un coup de battoir mal ajusté, écrasa un jour le bout du doigt d'un participant. Il en résulta une incapacité de travail de 8 jours.

* Cela se passait dans les années 29 ou 30. Exceptionnellement, le Carnaval se déroulait dans 10 cm de neige. Les mordus se déguisaient toujours plusieurs fois, au bal du mardi soir.

Alors que le bal battait son plein, un ami vint me trouver. Il avait en main la clé de sa maison et sa femme dansait. Il me proposa d'en « ficher encore un coup ».

Chez lui, surprise ! La femme avait emporté la clé de toutes les armoires. Rien dans la vinée sauf un rouleau de grillage et un drap étendu, à moitié sec. Nous décidâmes de nous contenter des « moyens du bord ». Entourés de grillage, le drap jeté par-dessus nos têtes, nous voilà partis. Nous n'avions pas fait dix mètres que nous buttions dans la bordure du trottoir et tombions à terre. Il nous était impossible de sortir de notre rouleau de grillage et la neige tombait de plus belle. Nous appelions. Personne ne répondait.

Enfin, un couple qui sortait du bal nous tira de notre fâcheuse position.

* Le 27 janvier 1932, vers 10 heures du soir, les masques rendaient visite, comme le veut la coutume, aux habitants. Le groupe qui opérait dans la rue Gambetta tenta d'entrer chez Mme Toto. A la grande surprise des carnavals, la dame les repoussa, aidée de son chat, qui griffa même plusieurs *carnaviaux.*

Ce fut le « crime » le plus affreux de l'année. Quel sacrilège ! Le comité d'organisation décida de juger Mme Toto l'année même

Au bal du mardi gras, le juge, l'avocat de la défense et celui de la partie civile prirent place derrière une grande table, au milieu de la piste de danse. Ils étaient tous trois habillés de grandes blouses noires, un foulard blanc autour du cou, une toque noire de fabrication locale sur la tête. De l'autre côté de la table, se tenait l'accusée, vêtue, elle aussi, de noir, enchaînée comme il se devait, flanquée de deux gendarmes. La foule se pressait et, de plus en plus, se rapprochait.

Le chat n'était pas là, mais les victimes étaient présentes ; elles montraient sur leurs bras nus de larges traces de coups de griffes (faites à la peinture rouge) ; certaines d'entre elles affirmaient qu'elles seraient dorénavant inaptes au travail.

Le ministère public évoqua *cette odieuse tuerie du 27 janvier à 22 heures, L'acharnement d'une énergumène et de son chat sur de pauvres gens qui ne demandaient qu'à rire. Il parla de violation de la loi locale, d'entrave à une belle coutume du village.* Il demanda la peine de mort.

L'avocat de la défense plaida les circonstances atténuantes. *Sa cliente n'habitait le village que depuis dix années ; elle ignorait probablement la coutume.*

Se levant d'un bond, l'avocat général répliqua d'une voix forte *que nul n'est censé ignorer la loi.* Il refusa, en conséquence, les circonstances atténuantes.

Les trois hommes se consultèrent alors à voix basse et, dans un grand silence, le juge annonça la sentence : *Vu la loi du 4 mars 1807, modifiée par celle du 28 février 1820, et l'additif du 22 janvier 1932. Vu que les circonstances atténuantes ont été refusées... la dame Toto et son chat, sont condamnés à être brûlés vifs.*

C'est ainsi que celle qui n'avait pas voulu accepter la *belle coutume*, mourut (en effigie) sur le bûcher, en même temps que son matou.

Marcel Vivargent.

1) Les masques étaient faits de vulgaires chiffons. (M. Chollot)

2) Beignets sans pommes, et tressés. (M. Chollot)

3) Le mannequin était attaché à un grand piquet central. Le feu durait généralement plus d'une demi-heure. (M. Chollot)

4) Un « rigolo » de village surnommé Pontif.

5) Voir le chapitre suivant.

6) Portée par deux hommes, elle avait 2 mètres de long. (M. Chollot)

7) On les accusait aussi de vendre des fromages plein de vers. (M. Chollot)

JASÉES-LIJOU

De Madame Lacot, à Ramerupt.

Savez-vous que le monument dédié à sainte Tanche, situé dans le camp de Mailly (Folk Ch. 39-21) vient d'être restauré sous l'impulsion du maire de Lhuître, avec le concours de l'autorité militaire du camp ?

Le toupin

C'est un bulletin ronéoté édité par M. J.-C. Peretz, 6 rue Pierre Guérin, 75016 Paris. Il nous parle des outils de tous les temps et de toute la France. Notre revue y est citée.

Nous avons reçu :

Et parcouru toujours avec grand plaisir :
Cahiers des Amis du Vieil Ille - n° 75.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens. 1981.
Le lian. Plerin. Sept. 1981.
Aguiaine. Grand'jean. Sept. 1981.
Lemouzi. Tulle. Oct. 1981.
Parlers et traditions populaires de Normandie : Saint-Lo. Saint-Michel. 1981.
Les Cahiers Haut-Marnais. Chaumont. 3e trimestre 1981.
Maisons paysannes de France. Issy-les-Moulineaux. N° 3 - 1981.
Pays de Bourgogne. Dijon - 4e trimestre 1981.
Folklore. Carcassonne. Automne 1981.
Linguistique picarde. Amiens. Septembre 1981.

maison de la culture andré malraux reims

- PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS
  EXPOSITION « SAINT VINCENT EN CHAMPAGNE »
  A VERZENAY (51) DU 1er AU 31 JUILLET 82
- MAISON DE LA CULTURE ANDRÉ MALRAUX DE REIMS
  EXPOSITION RÉGIONALE « LES FÊTES EN CHAMPAGNE »
  DU 2 JUILLET AU 26 SEPTEMBRE 1982
- SON ET LUMIÈRE AU MANOIR DE RUMILLY-LES-VAUDES (10)
  LES 10.11.12 ET 17.18.19 SEPTEMBRE 1982

Suplément à la Revue FOLKLORE DE CHAMPAGNE nº 77 - janvier 1982
C. P. 53035 - Gérant J. Daunay - Imprimerie Némont - Bar sur Aube

Message personnel

Vous avez renouvelé votre abonnement pour 1982 (nos 77 à 80)

OUI Merci de votre fidélité

NON C'est probablement un oubli. Mais vous savez que notre Revue a besoin de l'aide de ses lecteurs.

N'omettez pas de verser de suite votre cotisation 60 F au CCP Safac 16832.44 U Paris

Festival de Folklore CHATEAUDUN

Ouvert à tous les Groupes amateurs

Renseignements: Président Garcia Eddy Centre Beauvoir 28200 Chateaudun

Pour la conservation de vos revues

Une adresse : Françoise POIRIER, relieur, Dancevoir 52210 Arc en Barrois

Saint Vincent

Vous avez lu ce bulletin. Vous avez noté les lieux que nous avons mentionnés, là où existe le souvenir d'un culte rendu à saint Vincent.

Nous n'avons pu tout recenser. Mais vous pouvez nous signaler nos omissions. En vue notamment de l'édition - par le Parc régional de la Montagne de Reims - d'un répertoire de tous les "objets" relatifs au culte de saint Vincent.

Merci de votre réponse à l'aide du bulletin ci-dessous par exemple

- -

SAFAC Répertoire des "objets" relatifs au culte de saint VINCENT

Vous avez omis de mentionner (dans votre nº 77):

Commune de: . . . . Aube - Marne - Hte Marne

statue - bâton - bannière - source - croix . . .

(entourez, rayez, ajoutez quelques précisions si vous le jugez utile

Renseignements fournis par M . . . .

adresse . . .

T.S.V.P.

A renvoyer à Safac Rumilly 10260 St Parre le Vaudes

La charrue

Dans un vieux livre de comptes, nous avons eu la chance de retrouver la mention de réparations faites à des charrues, vers 1880.

La charron a noté la livraison de haies, la confection d'oreilles pour lesquelles il a fait refendre des billes de poirier, le remplacement d'un soupiau en charme. Il a mentionné la pose d'une cramaillère Mais, qu'est-ce que cette cartoise neuve,(aux manches) qu'il fait payer 0,15 F (en 1867) ? Ceci pour la charrue proprement dite.

En ce qui concerne l'avant-train de cette même charrue, nous comprenons ce dont il s'agit quand il écrit remplacer l'épalogneau, une épare, un aissi. Encore que nous ne sachions pas très exactement l'emplacement réel de cette épareou de cet aisi (noté aussi essia et aisia). Si nous savons ce qu'est une sellate, nous essayons de comprendre pourquoi il en est qui sont à cornes . Si nous connaissons le sens du mot feuchot, nous aimerions bien savoir ce que représente le grand feuchot ainsi que le feuchot doublé dans cet avant-train de charrue.Et la rehausse ? Est-elle liée à la sellate ? Que dire aussi des têtards dits, parfois, à l'équerre ? Comment situer les soies?

Le vocabulaire des roues est parfois tout aussi énigmatique. Je cite " Remis 8 rets à un hérisson de charrue"-"Tourné une paire de moyeux de rouelles de charrue" - Tourné une paire de moyeux d'hérisson de charrue".

On peut s'interroger pour connaître la différence qui existe entre moyeu, hérisson et rouelle. Le hérisson n'était-il que l'ossature bois de la rouelle (moyeu et rais) sur laquelle le charron devait ajuster un cercle de fer?

Nous livrons ces interrogations à nos lecteurs. Peut-être s'en trouvera-t-il un qui saura éclairer notre lanterne.

Saint Nicolas des mariniers.

Il semble que saint Nicolas ait été honoré dans de nombreux villages des vallées de l'Aube, de la Marne et de la Seine. Il était le saint patron des mariniers.

Nos lecteurs voudraient-ils signaler à la Safac s'ils connaissent un autel, une statue, un bâton de confrérie ou tout autre objet... dédié à ce saint,sur les rives de nos rivières.

Merci de leur bonne réponse

* Si ce que vous ne souhaitez pas - vous ne désirez plus recevoir notre Revue, veuillez nous renvoyer le présent n°, dans son enveloppe.

Supplément à la revue FOLKLORE DE CHAMPAGNE n° 77 - Janvier 1982
C.P. 53035 - Gérant J. DAUNAY - Imprimerie de la Maison du Parc.

COLOMBIERS DE CHAMPAGNE

On est frappé en se promenant dans la campagne d'apercevoir des constructions souvent imposantes par leur volume et remarquables par leur style.

En forme de tours rondes ou carrées, les colombiers en imposent toujours par les apparences de majesté qui se dégagent de leur architecture qui accompagne souvent parfaitement celle des autres bâtiments de leur domaine quand elle ne les domine pas.

Ces constructions participent à l'architecture rurale traditionnelle dont ils marquent l'évolution en reflétant les divers moments de l'histoire de nos contrées.

Marque d'un privilège aboli à la Révolution comme nuisible à l'agriculture, le droit de colombier était réglé par un certain nombre de dispositions subordonnant son existence à la double qualité de seigneur et de propriétaire et proportionnait le nombre de boulins ou nichoirs à l'étendue du domaine (1).

Ainsi, leur construction était conçue pour durer en manifestant l'importance de leur constructeur. Ce, grâce à quoi nous pouvons encore les voir aujourd'hui quand ils ne furent pas démantelés après la nuit du 4 août 1789 où nobles, prêtres et bourgeois offrirent aux Etats généraux la suppression des colombiers.

Car, en effet, ce principe seigneurial devait être au cours du temps assoupli avant l'abolition des privilèges.

Des gentilhommes puis des roturiers furent autorisés à posséder de plus en plus de pigeons lorsqu'ils disposaient d'un héritage suffisant (50 arpents au minimum dans la coutume de Paris) non compris les bois, prés et étangs.

La nouvelle constitution autorisa chaque citoyen à "élever des pigeons à condition de les tenir enfermés aux époques des semailles et de la moisson".

C'est en dernier lieu la loi du 4 avril 1889 (maintenant article 204 du Code rural) qui charge les Préfets de prescrire l'époque de l'ouverture et de la clôture des colombiers après avis du Conseil général pour tout le département ou séparément pour chaque commune s'il y a lieu.

Les lecteurs que l'histoire et l'architecture de ces constructions intéressent sont invités à indiquer à la revue l'existence des colombiers qu'ils connaissent. Pour les aider dans cette démarche, ils pourraient se servir du questionnaire ci-dessous en le renvoyant accompagné, si possible, d'une photographie (2).

Aujourd'hui, on emploie indifféremment les mots colombiers ou pigeonniers. L'enquête à laquelle les amateurs d'histoire et de folklore champenois sont invités à participer ne concerne que les colombiers dits de pied en forme de constructions spéciales garnis de boulins par opposition aux pigeonniers intégrés dans des bâtiments ou aux fuies (fuyes), construits sur une partie de bois ou de maçonnerie ou aux volets qui correspondent à des petites volières (que l'on ferme avec un volet) (3).

o

o o

Dans une étude intéressante consacrée aux "Colombiers des provinces françaises" publiée dans le bulletin de la Société d'Ethnozootechnie n° 4 - Son auteur, M. R. LAURANS, Président de cette société concluait :

"Les pigeonniers de nos campagnes françaises, laissés souvent à l'abandon, dis-"paraissent rapidement.

"N'ayant plus à remplir de rôle agronomique en tant que pourvoyeurs de viande "fraîche et de fumier, ni de rôle social en signalant le rang de leur propriéta-"taire, ils conservent néanmoins un rôle artistique, en embellissant maisons "et paysages.

"Leur architecture infiniment variée, mais admirablement adaptée à leur fonction, "montre avec quelle réussite leurs constructeurs avaient réussi à allier à la "beauté et l'utilité. Ils tiennent une place modeste, mais certaine, dans "l'histoire de la construction rurale et dans l'histoire de nos provinces.

"On peut souhaiter que les plus beaux, ou ceux qui simplement s'inscrivent "heureusement dans le décor naturel, soient classés par les "Beaux-Arts". On "ne peut trop y compter, car leur tâche de conservation est déjà bien lourde; "aussi il faut surtout espérer que ceux qui ont la chance de posséder un "pigeonnier auront à coeur de l'entretenir.

"En maintenant en bon état ce reste du passé, autrefois marque seigneuriale, "ils montrent leur intérêt pour les belles choses et leur colombier témoignera, "aux yeux de tous, du goût et dela culture de son propriétaire."

==========

(1) - En Bretagne, par exemple, la coutume exigeait que les terres du seigneur fussent aux environs du colombier afin d'être les premières exposées aux dommages que causaient les pigeons aux champs ensemencés. La coutume de Paris octroyait 10 boulins par arpent soit 34 a 19 ca.

(2) - L'Association des amis du Parc a fixé cette année pour thème de son concours de photographies : les pigeonniers et colombiers du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. On peut retirer le règlement du concours en s'adressant à la Maison du Parc - 10220 PINEY.

(3) - Constructions spécifiques isolées ou attenant à des bâtiments ou encore construits sur un porche d'entrée.

==========

Q U E S T I O N N A I R E

-=-=-=-=-=-

Informateur : M, Mme, Melle .....

Adresse .....

.....

N° de téléphone :

Lieu d'implantation du colombier : .....

.....

Date de construction : .....

Nom du constructeur : .....

Propriétaire actuel : .....

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA CONSTRUCTION

Forme de la construction : Ronde Carrée Hexagonale Autre.....

Nombre de boulins :

Mode de couverture :

Echelle d'accès aux boulins :
- *tournante (ou tourniquet)*
- *double*
- *simple*

La construction mérite-t-elle d'être protégée au titre de monument historique ?

Nature de son utilisation actuelle :

Autres commentaires :

A retourner à M. Jacques LOISEAU - Maison du Parc - 10220 PINEY